



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

17478-F

Distr.
LIMITÉE
PPD.111
1^{er} mars 1989
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**SÉRIE D'ÉTUDES
SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

DJIBOUTI

Diversifier l'économie en industrialisant

Etablie par
le Service des études par région et par pays

Ce document est la traduction d'un texte qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention dans le texte de la raison sociale ou des produits d'une société n'implique aucune prise de position en leur faveur de la part de l'ONUDI.

Les opinions et observations formulées dans la présente étude ne reflètent pas nécessairement les vues du Gouvernement de la République de Djibouti ni n'engagent officiellement l'ONUDI à une suite quelconque.

PREFACE

La présente étude du développement industriel fait partie d'une série d'études par pays du Service des études par régions et par pays de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Les études consistent en un exposé et une brève analyse du développement industriel dans les pays en développement. De telles études centrées sur l'industrie ont un triple intérêt : fournir des renseignements aux services compétents de l'ONUDI et à d'autres institutions internationales et organismes d'aide dont la vocation est de fournir une assistance technique à l'industrie; servir de document de référence aux établissements financiers, aux entreprises industrielles publiques et privées et aux instituts de recherche économique des pays développés et en développement; et constituer une source pratique et utile d'informations pour les responsables dans les pays en développement. Il ne s'agit pas d'études industrielles fouillées. Centrées exclusivement sur l'industrie, elles présentent sous une forme ramassée des données et des analyses sur l'ensemble du processus de développement industriel dans les pays étudiés.

Ces études s'appuient essentiellement sur l'information et la documentation réunies au siège de l'ONUDI à partir de publications statistiques nationales et internationales, ainsi que sur les éléments figurant dans la base de données de l'ONUDI.

Une enquête sur le terrain entreprise en août 1988 a permis, avec l'aide du Ministère de l'industrie de la République de Djibouti de réunir des données sur le secteur industriel. Il est généralement difficile de fournir des données à jour sur l'évolution des sous-secteurs manufacturiers faute de statistiques nationales complètes sur le secteur manufacturier lui-même. Il est à souhaiter que, parallèlement aux initiatives prises par l'ONUDI pour améliorer sa base de données et suivre l'évolution de l'industrie de façon régulière, les autorités et organismes nationaux compétents et les autres utilisateurs communiqueront des observations et des précisions. Une telle attitude de leur part faciliterait grandement la mise à jour des études.

La présente étude a été établie avec l'aide de M. Adrian Fozzard, consultant de l'ONUDI. Elle est divisée en deux parties bien distinctes. Les chapitres 1 et 2, de type analytique, donnent un aperçu de l'économie du pays et de son secteur manufacturier avant d'analyser plus en détail la structure et l'évolution de ses industries manufacturières, l'accent étant mis sur les difficultés et les perspectives de certains sous-secteurs. Le chapitre 3 passe en revue les difficultés et les perspectives de quelques entreprises industrielles, et le chapitre 4 les mesures générales concernant le développement industriel. Il donne en outre des précisions sur les principaux organismes publics et autres compétents dans ce domaine. Le chapitre 5 passe en revue les ressources propres à faciliter l'industrialisation du pays et définit des secteurs essentiels nécessitant une assistance technique multilatérale.

Il convient de noter que ces études ne constituent nullement des prises de position officielles des gouvernements concernant leurs intentions ou leur politique et que les points de vue ou observations qu'elles contiennent ne correspondent pas nécessairement à ceux des gouvernements intéressés.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Indicateurs de base	vii
Résumé	xiii
1. L'ECONOMIE DE DJIBOUTI	1
1.1 Tendances économiques récentes	1
1.2 Structure économique	3
1.3 Présentation générale du secteur manufacturier	9
2. STRUCTURE ET RESULTATS DU SECTEUR MANUFACTURIER	15
2.1 Croissance et changements de structure	15
2.2 Résultats et efficience	16
2.3 Exportations et importations de produits manufacturés	18
2.4 Taille des entreprises, régimes de propriété et structure des investissements	21
2.5 Difficultés et perspectives des sous-secteurs manufacturiers	23
2.6 Le développement industriel : Obstacles et atouts	28
3. LES ENTREPRISES : RESULTATS ET PERSPECTIVES	37
3.1 Entreprises publiques et d'économie mixte	37
3.2 Entreprises manufacturières du secteur privé	42
3.3 Projets industriels proposés	49
4. STRATEGIES, PLANS ET INSTITUTIONS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	57
4.1 Politique	57
4.2 Cadre institutionnel du développement industriel	61
4.3 Institutions proposées pour appuyer le développement industriel	69
5. LES RESSOURCES ET L'INDUSTRIALISATION	73
5.1 Les ressources humaines	73
5.2 Les ressources agricoles	78
5.3 Ressources minérales	81
5.4 Ressources énergétiques	84
5.5 Transports et communications	87
5.6 Le rôle de la coopération technique dans l'industrialisation	88
ANNEXES	
ANNEXE A Tableaux statistiques	91
ANNEXE B Projets de coopération technique de l'ONUDI exécutés, opérationnels et/ou approuvés	99

TABLEAUX

	<u>Page</u>
Tableau 1.1 Composition du PIB par secteur, 1977-84	6
Tableau 1.2 Trafic du chemin de fer djibouto-éthiopien, 1974/75-1987	7
Tableau 1.3 Port de Djibouti : évolution du trafic commercial, 1976-1987	8
Tableau 2.1 Créations et fermetures d'entreprises industrielles, 1986 et 1987	17
Tableau 2.2 Réexportations vers l'Ethiopie et la Somalie, 1987	18
Tableau 2.3 Montant des importations, 1980-1986 (certaines années)	20
Tableau 2.4 Participation de l'Etat dans les entreprises industrielles en 1988	21
Tableau 2.5 Entreprises et effectifs immatriculés dans le secteur manufacturier, 1988	22
Tableau 2.6 Petites entreprises manufacturières de Djibouti, 1986	23
Tableau 2.7 Revenu moyen dans la capitale, 1982	29
Tableau 2.8 Salaire mensuel moyen (charges sociales comprises) dans les zones franches de quelques pays en développement, 1980	32
Tableau 2.9 Comparaison des tarifs de l'électricité moyenne tension dans quelques pays africains, 1986	33
Tableau 2.10 Prix de détail des produits pétroliers en janvier 1988	33
Tableau 2.11 Tarification de l'eau, janvier 1988	34
Tableau 3.1 Résultats de la Société d'exploitation des eaux de Tadjourah (SEET) 1982-1987	37
Tableau 3.2 La Laiterie de Djibouti en chiffres, 1985-1987	39
Tableau 4.1 Ventilation par secteur des projets d'investissement présentés à la Conférence des donateurs de 1983	58
Tableau 4.2 Projets industriels présentés à la Conférence des donateurs de 1983	60
Tableau 4.3 Ventilation par secteur des crédits accordés par la Caisse du développement de Djibouti, 1983-1987	65
Tableau 4.4 Ventilation par secteur des prêts accordés par la Caisse du développement de Djibouti, 1983-1987	66

TABLEAUX (suite)

	<u>Page</u>
Tableau 5.1 Répartition régionale de la population active 1983 et 1986	74
Tableau 5.2 Enseignement et niveau d'instruction, 1987	75
Tableau 5.3 Etudiants inscrits dans des universités et des instituts de technologie à l'étranger, 1987/88	78
Tableau 5.4 Composition du sel des eaux du lac Assal, 1985	84
Tableau 5.5 Consommation énergétique et ventilation par secteur, 1986	85

TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A-1 Budget de l'Etat, 1978-1988	92
Tableau A-2 Projections relatives à la balance des paiements, 1987-1991	93
Tableau A-3 Répartition géographique des échanges, 1982-1986	94
Tableau A-4 Salaires mensuels moyens dans certains secteurs industriels en 1987	94
Tableau A-5 Tarifs d'électricité pour la ville de Djibouti, 1988	95
Tableau A-6 Principales importations alimentaires par origine, 1985	96
Tableau A-7 Importations de produits pétroliers en pourcentage des importations totales, 1980-1985	96
Tableau A-8 Importations de produits pétroliers par origine, 1985	97

NOTES EXPLICATIVES

Les classifications par régions, les classifications commerciales et les symboles employés dans les tableaux statistiques du présent rapport sont, sauf indication contraire, celles de l'Annuaire statistique des Nations Unies.

Les années séparées par une barre oblique (1987/88) correspondent à des exercices budgétaires ou à des campagnes agricoles. Les années séparées par un trait d'union (1987-1988) correspondent à des années civiles entières.

Sauf indication contraire, il faut entendre par dollar : dollar des Etats-Unis.

Les pourcentages étant arrondis, leur somme peut ne pas être égale à 100.

Dans les tableaux :

- trois points de suspension (...) indiquent l'absence de données ou des données non ventilées;
- un signe (-) indique que la rubrique est sans objet ou le montant négligeable.

On trouvera dans le présent document les abréviations suivantes :

ACP	Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ANDES	Association nationale pour le développement économique et social
BEI	Banque européenne d'investissement
CEE	Communauté économique européenne
CDD	Caisse de développement de Djibouti
CDF	Chemin de fer djibouto-éthiopien
CFFA	Centre de formation professionnelle pour adultes
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CPS	Caisse de prestations sociales
DINAS	Bureau national des statistiques
DJED	Djibouti Editions: Diffusion
DK	Dinar koweïtien
EDD	Electricité de Djibouti
FAC	Fonds d'aide et de coopération français
FD	Franc de Djibouti
FF	Franc français
FMI	Fonds monétaire international
IBC	Caribbean Basin Initiative
ISERST	Institut supérieur d'études et de recherches scientifiques et techniques
LEP	Lycée d'enseignement professionnel
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
ONED	Office national des eaux de Djibouti
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

SAB Société d'alimentation du bétail
SEET Société d'exploitation des eaux de Tadjourah
SMI Service médical inter-entreprises
SOPINAD Société portuaire industrielle alimentaire de Djibouti
TIC Taxe interne sur la consommation
VAM Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier
ZEP Zone d'échanges préférentiels de l'Afrique orientale et australe

INDICATEURS DE BASE 1

Situation économique

PIB (1985)	:	60,4 milliards de francs de Djibouti (339,9 millions de dollars)				
Population (1986)	:	456 000 habitants				
Population salariée (1983)	:	42 000				
PNB par habitant (1984)	:	276 dollars ^{a/}				
Taux annuel de croissance du PIB (en pourcentage)	:	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
		5,3	4,7	-8,0	4,5	1,0
		<u>1984^{b/}</u>	<u>1985^{b/}</u>	<u>1986^{c/}</u>	<u>1987^{c/}</u>	
		0,4	0,2	3,6	0,7	
PIB par secteur (en pourcentage)	:					
Agriculture, élevage et pêche		<u>1977</u>	<u>1980</u>	<u>1985</u>		
		3,6	5,3	4,4		
Secteur manufacturier		6,3	7,4	8,2		
Construction et travaux publics		3,2	2,6	3,2		
Services et autres		86,9	84,7	84,2		
Taux annuel moyen d'inflation (en pourcentage)	:	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
		12,1	5,7	-2,4	0,9	1,7
Taux de change (nombre de FD pour 1 dollar)	:	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	
		177,72	177,72	177,72	177,72	
		<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>		
		177,72	177,72	177,72		

a/ Estimations des pouvoirs publics

b/ Estimation.

c/ Estimation de l'ONUDI.

INDICATEURS DE BASE 2

Ressources

Ressources agricoles

Denrées alimentaires (1986-87) : 1 815 tonnes (tomates pour les deux-tiers, légumes frais pour un tiers)

Elevage (1983) : Caprins (500), ovins (350), camélidés (50)
(en milliers de têtes d'animaux) : bovins (40), ânes (6,5)

Pêche (1987) : Prises (426 tonnes)

Ressources minérales : Argile, diatomites, gypse, perlite, pierre ponce et sel.

INDICATEURS DE BASE 3

Commerce extérieur et balance des paiements

<u>Exportations</u> (1986) ^{a/}	:	3 628 millions de FD (20,4 millions de dollars)
<u>Importations</u> (1986) ^{b/}	:	33 106 millions de FD (186,3 millions de dollars)
Produits (1986)	:	Denrées alimentaires et boissons (33,5 pour cent), équipement divers (11,3 pour cent), textiles et chaussures (10,8 pour cent), khat (8,3 pour cent), produits pétroliers (7,3 pour cent), métaux et produits métalliques (5,9 pour cent), produits chimiques (5,8 pour cent), véhicules (5,8 pour cent), tabac (4,2 pour cent)
Principaux pays d'origine (1986)	:	France (26,2 pour cent), Bahrein (20,5 pour cent), Ethiopie (16,0 pour cent), Japon (11,0 pour cent)
Balance des paiements (1987) (déficit du compte des opérations courantes):	:	10 355 millions de FD ^{c/}
Dette extérieure (1987)	:	266,5 millions de dollars
Service de la dette (1986)	:	7,3 millions de dollars

a/ Les exportations recensées sont essentiellement des marchandises en transit à destination ou en provenance de l'Ethiopie et de la Somalie, c'est-à-dire des réexportations.

b/ Estimations préliminaires.

c/ Projection établie par le FMI.

INDICATEURS DE BASE 4

Le secteur manufacturier

Valeur ajoutée par le secteur manufacturier (VAN) (1985) ^{a/}	:	26,2 millions de dollars (à prix constants de 1980)					
Croissance annuelle de la VAN ^{a/} (en pourcentage)	:	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>
		5,5	2,9	-0,3	3,3	0,8	-1,6
		<u>1985^{a/}</u>	<u>1986^{a/}</u>	<u>1987^{a/}</u>			
		0,9	1,9	1,7			
VAN par habitant (1985)	:	61 dollars (à prix constants de 1980)					
Effectifs officiels du secteur manufacturier (1988)	:	808					
En pourcentage de la population active recensée	:	5,3 pour cent					

a/ Estimations de l'ONUUDI.

INDICATEURS DE BASE 5
Comparaison entre pays de quelques indicateurs

	Unité	Djibouti	République centrafricaine	Ethiopie	Somalie	Ouganda	Zaire
I. Indicateurs démographiques							
Population (milieu de l'année 1986)	millions	0,4	2,7	43,5	5,5	15,2	31,7
Accroissement démographique (1980-1986)	pourcentage annuel	5,2	2,5	2,4	2,9	3,1	3,1
Mortalité infantile (1985)	pour mille	...	138	172	153	110	103
Superficie	milliers de km ²	22	623	1 222	638	236	2 345
Densité de population (1986)	habitants au km ²	16	5	36	9	64	14
II. Indicateurs économiques							
PIB (1986)	millions de dollars	340 a/	900	4 960	2 320	3 310	6 020
PNB par habitant (1986)	dollars	783 a/	290	120	280	230	160
Taux d'accroissement du PIB (1980-1986)	pourcentage annuel	1,7 a/	1,1	0,8	4,9	0,7	1,0
Agriculture (1986)	pourcentage du PNB	4,4 c/	4,1	48	58	76	29
Industrie (1986)	pourcentage du PNB	18,8 c/	1,2	15	9	6	36
Secteur manufacturier (1986)	pourcentage du PNB	8,2 c/	4	10	6	5	...
Services (1986)	pourcentage du PNB	76,8 c/	47	36	34	18	35
Exportations de marchandises (1986)	pourcentage du PNB	4,0 a/	20	13	7	12	33
Investissement intérieur brut (1986)	pourcentage du PNB	...	15	9	15	14	12
Dette intérieure publique (montant effectivement reçu) (1986)	pourcentage du PNB	35,0 h/	41,6	35,7	54,4	26,8	...
III. Indicateurs industriels							
VAN (1985)	millions de dollars	26,2 h/	55	492	138	130	59
Taux de croissance de la VAN (1980-1986)	pourcentage par an	0,9 h/	-0,6	3,9	-3,4	-0,3	-0,7
Part de la VAN dans le monde (1981)	pourcentage	0,02	...	0,01	0,01
Part des exportations de produits manufacturés d/ par rapport à l'ensemble des exportations	pourcentage	...	26,1 a/	0,91 a/	0,36 e/	0,39 a/	5,13 a/

Note: A partir des données du Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde 1988, données concernant Djibouti exclues. Il convient de noter que la base de données de l'ONU, les statistiques de l'Organisation des Nations Unies, les statistiques nationales et la base de données de la Banque mondiale ne concordent pas toujours et on peut donc constater des écarts entre le présent tableau et les tableaux contenus dans le corps du texte.

- a/ 1985.
- b/ Estimations de l'ONU.
- c/ 1986.
- d/ CYCI 5 à 8 moins (67 et 68).
- e/ 1980.
- f/ 1981.
- g/ 1976.
- h/ 1978.

RESUME

Malgré une pointe conjoncturelle enregistrée en 1986, la croissance économique demeure très modeste à Djibouti. Au cours de la période 1983-1988, le PIB a progressé en moyenne, à prix constants, de moins de 1 % par an. Les concours internationaux dont bénéficiait le budget ayant décliné, la situation financière du pays est devenue critique.

Afin de restaurer l'équilibre du budget, le gouvernement a, en 1987, pris de nouvelles initiatives fiscales et renforcé les mesures d'austérité. Si l'accroissement des recettes, qui tient davantage aux nouvelles mesures fiscales qu'à une amélioration des résultats économiques du pays, a permis d'atténuer le déficit du budget, celui-ci n'en reste pas moins tributaire de concours financiers extérieurs.

L'économie de Djibouti est centrée sur le secteur des services qui assure environ 77 % du PIB et 47,2 % de l'emploi, à l'exclusion des agents de l'Etat. Les principales sources de revenus sont le commerce en entrepôt et les services, notamment les restaurants, les hôtels et les bars dont la clientèle se compose surtout de résidents étrangers.

Lors de l'accession à l'indépendance, en 1977, le secteur manufacturier de Djibouti comprenait une fabrique de glace, une fabrique de boissons sans alcool, une installation de mise en bouteilles du gaz, une usine de bitume, plusieurs boulangeries et des menuiseries spécialisées dans les éléments préfabriqués, ainsi que - dans le secteur non structuré - un certain nombre d'artisans fabriquant des bibelots pour touristes, des articles d'habillement simples, des bijoux et des sandales de type traditionnel. La part du secteur manufacturier dans le PIB, qui est passée de 6,3 % en 1977 à 8,3 % en 1981, est demeurée relativement stable depuis, à la suite de l'implantation d'entreprises industrielles ou prétendues telles dont la création n'a pas permis de poser les bases nécessaires pour promouvoir l'industrialisation. La contribution de ce secteur à l'emploi est, elle aussi, limitée. Sur les 15 302 personnes officiellement employées en 1988, 808 seulement l'étaient dans les industries manufacturières et le secteur artisanal.

Il existe deux entreprises contrôlées à 100 % par l'Etat et une entreprise mixte, la participation du secteur privé au capital social de cette dernière étant modeste. D'après le registre des entreprises, le secteur privé ne comptait en 1988 que 10 entreprises manufacturières privées employant plus de 10 personnes. Tous ces établissements, sauf deux, ont été créés après l'accession à l'indépendance. Ce même registre ne signale que trois sociétés privées employant plus de 30 personnes. La grande majorité des entreprises sont de petits établissements employant moins de 10 personnes.

Après deux années consécutives de croissance léthargique, la VAM a progressé de 5,5 % en 1979 en valeur réelle; en effet, les donateurs n'ont pas mesuré leur aide au nouvel Etat dans les années ayant suivi l'indépendance, d'où un essor de l'économie dont a profité le secteur manufacturier. Toutefois, il a été impossible de maintenir cet élan et la croissance de la VAM, après avoir chuté à 2,9 % en 1980, est devenue négative en 1981 (0,3 %). Après un accroissement de 3,3 % en 1982, la croissance industrielle s'est sensiblement ralentie et a stagné ou décliné. Le taux de croissance de la VAM, qui a été de 0,8 % en 1983, est redevenu négatif en 1984 (1,6 %). Les estimations du taux de croissance de la VAM pour 1985, 1986 et 1987 (respectivement 0,9, 1,9 et 1,7 %) montrent que l'industrie djiboutienne a connu une période de stagnation prolongée.

Djibouti a longtemps servi d'entrepôt à l'Ethiopie et à la Somalie du Nord. La contribution du secteur manufacturier aux exportations est négligeable. La quasi-totalité des matières premières, des demi-produits et des biens d'équipement utilisés par l'industrie sont importés. Le développement des relations entre les entreprises djiboutiennes et la valorisation des ressources locales permettraient d'atténuer la dépendance à l'égard des apports importés, mais la cherté des matières premières continuera sans doute à représenter un lourd fardeau pour le secteur industriel.

La laiterie publique a subi des pertes trois années de suite à cause de difficultés techniques, d'une mauvaise gestion et de coûts élevés. Elle devrait être rénovée de fond en comble et protégée contre les importations. Il est trop tôt pour évaluer le fonctionnement de l'entreprise publique d'aliments pour animaux dont la production n'a commencé qu'en juin 1988. L'installation pour la mise en bouteilles de l'eau, une entreprise mixte, a réalisé des profits au cours des deux premières années de fonctionnement, mais les ventes ont chuté en 1985 et 1986 et la société a subi des pertes. Toutefois, les ventes ont rebondi en 1987, permettant à la société de réaliser un modeste bénéfice. Le fonctionnement des entreprises privées révèle des tendances contradictoires. Les insuffisances enregistrées à cet égard sont souvent imputées à l'existence de capacité excédentaire, à l'inefficacité de l'entretien et à un approvisionnement irrégulier en matières premières et en pièces détachées. Toutefois, parmi les 10 entreprises du secteur privé étudiées, 8 ont réalisé des profits en 1987.

Dans l'industrie alimentaire, le groupe le plus nombreux d'entreprises est représenté par les boulangeries, qui ont proliféré au cours des dernières années; une fabrique de crème glacée, actuellement en cours de construction, va produire une marque de crème glacée qui était jusqu'ici intégralement importée par le promoteur. Le sous-secteur des aliments et boissons devrait évoluer dans le sens d'une substitution des fabrications locales aux produits et marques qui sont actuellement importés. Une fabrique de pâtes et de biscuits pourrait s'avérer viable, tandis que la construction d'un nouvel abattoir pourrait être complétée par celle d'une installation de traitement et de conditionnement de la viande. Le secteur de la pêche est en expansion rapide et l'on aura bientôt besoin, pour tirer pleinement parti de son potentiel, d'installations de stockage et de traitement.

Les plans de construction d'une tannerie gagneraient à être réexaminés vu la contribution que cette entreprise pourrait apporter à l'industrie djiboutienne du cuir en termes de valeur ajoutée. La demande de chaussures est satisfaite dans une large mesure par des importations en provenance de Chine et de Hong-Kong, qui se sont élevées au total à 684 tonnes en 1985.

L'industrie du bois et l'industrie de transformation des métaux sont surdimensionnées par rapport au marché total. Les produits finis importés, vendus à des prix compétitifs, posent un problème grave. En 1987-1988, trois entreprises ont dû arrêter la production. Il y a peu de possibilités de développement dans ce secteur.

Il y a trois usines de produits chimiques de base. La construction d'une raffinerie de pétrole d'une capacité annuelle de 5 millions de tonnes devrait commencer en 1989. On compte que la réalisation de ce projet donnera une vigoureuse impulsion à l'industrie chimique du pays. Malgré la prédominance des plastiques importés et la faiblesse des économies d'échelle liée à l'étroitesse du marché intérieur, la production d'articles en plastique semble justifiée. Par exemple, les récipients en PVC produits par l'installation de mise en bouteilles de l'eau supportent, du point de vue des prix, la concurrence des articles importés.

Malgré l'existence de ressources minérales appropriées, Djibouti est presque entièrement tributaire des matériaux de construction importés. Les projets d'une cimenterie et d'une briqueterie ont été abandonnés à la suite d'études de marché défavorables.

Il est incontestable que l'exiguïté du marché intérieur est un obstacle au développement industriel. Le marché de Djibouti, qui comptait au total 456 000 habitants en 1986 et où le revenu par habitant n'était que de 276 dollars en 1984, est certainement petit et pauvre. En effet, le pouvoir d'achat est concentré entre les mains d'une faible fraction de la population, à savoir les résidents étrangers et l'armée française. Le marché des biens de consommation est dominé par les importations, et la préférence des consommateurs va aux produits de qualité, à l'emballage perfectionné et aux marques de fabrique connues. Ces facteurs font qu'il est difficile pour les produits locaux de pénétrer sur le marché.

Une solution viable qui s'offre à Djibouti consisterait à intensifier les échanges avec ses voisins et avec d'autres pays d'Afrique orientale. Djibouti jouit d'un régime particulièrement favorable dans le cadre de l'accord portant création de la zone d'échanges préférentiels (ZEP) signé par Djibouti, l'Ethiopie, la Somalie et 11 autres Etats africains. A présent, les échanges de Djibouti avec les pays de la ZEP sont faibles - ils ne représentaient en 1986 que 10,6 % des importations et 9,8 % des exportations - mais il existe certainement des possibilités d'expansion. Toutefois, pour prendre pied sur les marchés des pays voisins, Djibouti devra surmonter l'obstacle que représente l'existence dans ces pays de secteurs industriels relativement plus développés. Le succès d'une croissance industrielle induite par les exportations dépendra en fin de compte de l'aptitude de Djibouti à surmonter de nombreuses difficultés dont la plus importante tient à ses coûts de production élevés. La position stratégique de Djibouti dans la région de la mer Rouge et ses liens culturels et politiques étroits avec les Etats arabes font signe vers un autre marché d'exportation potentiel. Ces pays sont très dépendants des importations d'articles manufacturés. L'Organisation arabe de développement industriel (OADI) pourrait mettre sur pied des arrangements commerciaux spéciaux en vue de favoriser les entreprises manufacturières à Djibouti.

Le pays est lourdement tributaire de l'assistance extérieure. Jusqu'ici, les activités de coopération technique ont porté principalement sur la création de services d'infrastructure. La part de l'industrie dans le budget de cette assistance n'était que de 0,1 %. Le gouvernement serait heureux de voir les activités de coopération technique multilatérale et bilatérale contribuer à renforcer le processus de diversification économique par le biais de l'industrialisation.

1. L'ECONOMIE DE DJIBOUTI

1.1 Tendances économiques récentes

L'économie de Djibouti connaît une période de stagnation depuis 1983, si l'on excepte un retour temporaire de la croissance en 1986. A prix constants, la croissance du PIB n'a été que de 1 pour cent à peine au cours de la période 1983-1988. Pour tenter de retrouver le niveau antérieur de l'aide et attirer de nouveaux donateurs, le Gouvernement a organisé une conférence de donateurs en novembre 1983. Cette conférence n'a été qu'un demi-succès. Bien qu'il ait atteint 180 millions de dollars quelque temps après la conférence, le montant des promesses de contributions ne couvrait qu'une petite partie des projets proposés. Les difficultés financières internes de l'Etat ont été aggravées par la diminution de l'aide internationale, laquelle n'a pas permis d'inverser la tendance à la diminution des recettes budgétaires.^{1/}

L'aide budgétaire, accordée surtout par la France, a elle aussi plutôt baissé au cours de la période 1982-1986. Pour honorer ses engagements, le Gouvernement a dû puiser dans les réserves, qui sont tombées de 10 à 3 milliards de FD entre 1981 et 1985. En 1986, l'Etat s'est trouvé dans une situation financière critique. Les revenus du compte des opérations courantes ont chuté de 8 pour cent et son déficit s'est brutalement creusé, atteignant 2,3 milliards de DF - à quoi il faut ajouter le service de la dette estimé à 3,5 millions de FD. A deux reprises, en 1986, l'Etat n'a pu payer les fonctionnaires à temps. A la fin de l'année, les réserves étaient tombées à 500 millions de FD. Pour essayer de rétablir l'équilibre budgétaire, le Gouvernement a créé de nouveaux impôts sur les importations de produits de luxe et réduit les dépenses de 10 pour cent en gelant les promotions dans la fonction publique et en adoptant une série de mesures d'austérité.

Grâce à ces mesures, le déficit du compte des opérations courantes a été ramené à environ 640 millions de FD en 1987 et il devrait se maintenir à ce niveau en 1988. Les recettes devraient augmenter de 1,1 milliards de FD entre 1987 et 1988, plus sous l'effet de nouvelles mesures fiscales que du fait de l'amélioration de la situation économique (voir tableau A-1 en annexe). Il s'agit là d'un résultat remarquable mais qui rend le Gouvernement tributaire d'une aide budgétaire extérieure. C'est la France qui assume la majeure partie de cette aide. Or, ses versements, qui étaient tombés de 67,5 millions de FF en 1985 à 60 millions en 1986, ont été de 82,7 millions en 1987 et 85 millions en 1988. En raison du niveau élevé des charges salariales, du service de la dette et des dépenses militaires, le Gouvernement semble dans l'impossibilité de réaliser ses objectifs en matière d'équilibre budgétaire et de développement.

En 1987, la dette extérieure de Djibouti s'élevait à 47,8 milliards de FD (266,5 millions de dollars) contre 42,7 en 1986. En 1988, les paiements au titre du service de la dette se sont élevés à 1,07 millions de FD, soit environ 6 pour cent de l'ensemble des dépenses budgétaires, auxquelles il faut ajouter pour 1,55 milliards de versements au titre de la dette des entreprises para-étatiques et de la dette garantie par l'Etat. La majeure partie des emprunts correspondants ont été contractés à des conditions de faveur, quelques-uns par l'intermédiaire des marchés financiers et jamais à des taux d'intérêt variables.

Les charges du service de la dette des entreprises parapubliques et de la dette garantie devraient atteindre un maximum en 1991 avec 2,4 milliards de FD puis diminuer progressivement jusqu'à 2,2 milliards de FD en 1996.

^{1/} En raison de la diminution de l'aide budgétaire internationale, les entrées de capitaux ont diminué de 55 pour cent entre 1982 et 1987.

Le Gouvernement doit financer le service de la dette publique intérieure - 280 millions de FD en 1988 - et les prestations de retraite (43,5 millions de FD). Avec un PIB de 60 millions de FD environ, Djibouti est l'un des pays les plus lourdement endettés d'Afrique. Les versements au titre du service de la dette sont passés de 3,9 millions de dollars en 1984 à 7,3 en 1986.

Le financement du service de la dette dépend des entrées de capitaux, qui ont diminué ces dernières années, et cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme. Si le Gouvernement ne parvient pas à faire face à certaines échéances, il risque de décourager les investisseurs étrangers. Le rééchelonnement n'est qu'un palliatif à court terme. A plus long terme, le Gouvernement a besoin de nouveaux financements pour promouvoir la croissance de secteurs productifs et trouver ainsi des moyens d'honorer ses engagements.

Le taux de change est fondé sur une parité fixe avec le dollar^{1/} (177,72 FD pour 1 dollar). Le système a montré ses inconvénients ces dernières années. La récente dépréciation du dollar a entraîné une hausse du prix des importations réglables dans d'autres monnaies (97,2 pour cent des importations en 1986). La possibilité de convertir le franc de Djibouti en toute autre devise a provoqué aussi une fuite de capitaux. Une mission du FMI envoyée à Djibouti en 1986 a prédit une diminution à moyen terme des flux de capitaux étrangers et une détérioration de la balance des paiements jusqu'à 1991^{2/} (voir tableau A-2 en annexe).

Djibouti a une balance commerciale déficitaire depuis son accession à l'indépendance (1977) et ce déficit devrait rester longtemps encore un trait dominant de son économie. Le pays doit importer la quasi-totalité de ce dont il a besoin et les exportations sont rares. En 1986, les importations (c.a.f.) s'élevaient à 33 106 millions de FD^{3/} et les exportations à 3 628 millions, soit un déficit de 29 478 millions de FD, montant équivalent à quelque 50 pour cent du PIB. La situation de la balance commerciale s'est améliorée depuis 1982, année où le déficit a atteint un record de 37 965 millions de FD, dans une large mesure grâce à une diminution des importations. Le montant des exportations est resté relativement stable tout au long des années 80. En dehors de l'introduction en 1982 d'une surtaxe de 5 pour cent sur la plupart des importations de produits non alimentaires, les pouvoirs publics n'ont pas fait grand-chose pour réduire les importations, dont le recul depuis 1982 tient à la stagnation économique que connaît le pays.

En 1986, les exportations de bétail en provenance d'Ethiopie et de Somalie et transitant par Djibouti et les exportations de produits alimentaires à

1/ Le système de parité est analysé dans Djibouti : Situation économique et perspectives, Banque mondiale, Rapport n° 4692-DJI, 1984, p. 17 (version anglaise).

2/ Repris dans Indian Ocean Newsletter, Special Report, "Djibouti: Financial Problems Loom", 1986, p. 7.

3/ Les statistiques officielles sur les exportations sont à manier avec précaution. Elles n'incluent pas les services autres que les revenus de facteurs tels que port et aéroport, pas plus que les achats d'organismes à statut particulier et notamment ceux du personnel militaire français - considéré comme non-résident - auprès du commerce local. De plus, la plupart des exportations recensées sont des réexportations en provenance ou à destination de l'Ethiopie et de la Somalie.

destination de l'Ethiopie ont représenté 34 pour cent des transactions avec l'extérieur. Compte tenu de ces facteurs, la mission de la Banque mondiale^{1/} a jugé un financement extérieur nécessaire pour combler le déficit, assurer le service de la dette et couvrir les bénéfices réalisés sur les investissements étrangers. Jusqu'à 1982, les dons de l'étranger ont permis de faire face à ces charges et même de constituer des réserves de change mais leur diminution depuis cette date a aggravé la situation de la balance des paiements, en dépit d'une réduction des importations. Le Gouvernement a donc été contraint de puiser dans les réserves et de recourir à des emprunts à long terme.

L'indice des prix^{2/} montre qu'après de fortes majorations en 1979/80, les prix sont restés relativement stables au cours de la période 1980-1984. La dépréciation du dollar et le renchérissement des légumes importés d'Ethiopie ont entraîné un relèvement régulier des prix de 1985 à 1986. On estime que depuis lors le taux d'inflation a fléchi. Les pressions inflationnistes - il faut le souligner - sont avant tout extérieures puisque l'économie locale produit très peu et qu'elle est presque complètement tributaire des importations, si ce n'est dans le secteur des services. Les principales difficultés de Djibouti tiennent au manque de diversification de son économie.

1.2 Structure économique

La population de Djibouti était évaluée à 456 000 personnes en 1986. Avec un PIB par habitant de 788 dollars en 1984, Djibouti pourrait donner l'impression d'une économie prospère dans le contexte africain mais les statistiques du revenu par habitant^{3/} ne reflètent pas la véritable situation économique du pays. Selon les statistiques corrigées établies par les services du Gouvernement, le PNB par habitant n'a été que de 276 dollars en 1984 - beaucoup moins que la moitié de la moyenne de l'Afrique.

Au moment de l'indépendance, en 1977, Djibouti a hérité d'une économie très dépendante de l'aide française dans tous les domaines de l'activité socio-économique. Les secteurs productifs étaient quasiment inexistantes. Les seules exportations étaient constituées des ventes à la communauté étrangère non résidente et de commissions sur les réexportations vers l'Ethiopie. Djibouti devait satisfaire tous ses besoins de produits alimentaires et de biens de consommation

1/ Banque mondiale, Djibouti: Situation économique et perspectives, Rapport n° 4692-DJI, 1984, p. 10 de la version anglaise.

2/ On ne dispose pas d'indices des prix de détail pour Djibouti. Les statistiques sont établies à partir d'un indice destiné à montrer les modes de consommation de la communauté européenne expatriée. Les prix sont généralement élevés à Djibouti puisqu'ils sont toujours grevés du coût du fret et de la marge des importateurs. La plupart des produits sont vendus au prix du marché libre même si le Gouvernement contrôle le prix des denrées alimentaires et ménagères essentielles en fixant une fourchette pour les prix de gros et de détail. Les prix du marché sont rectifiés périodiquement en fonction de la variation des coûts. Les prix des produits pétroliers sont également fixés par le Gouvernement qui gère un compte de péréquation des prix.

3/ Si l'on procède à une correction pour tenir compte du coût élevé de la vie à Djibouti et de la présence d'une forte communauté étrangère, considérée comme résidente du point de vue de la comptabilité nationale, le revenu par habitant diminue sensiblement. Ces toutes dernières années, la tendance doit être à la baisse compte tenu de l'environnement économique maussade.

- boissons non alcoolisées exceptées - grâce aux importations. Peu d'efforts avaient été faits pour incorporer dans les circuits économiques la grande majorité de la population, composée de ruraux nomades.

L'économie repose sur le secteur des services qui représente à lui seul près de 77 pour cent du PIB, dont 36,8 pour le commerce, les restaurants, les hôtels et les bars et 8,3 pour les transports (port et voies ferrées principalement). Djibouti ne dispose pas des moyens propres à assurer une économie équilibrée et indépendante. En dehors du secteur des services, le niveau d'instruction, le niveau de formation et l'expérience professionnelle sont infimes. L'ampleur du chômage et le coût de la vie ne sont pas favorables à l'épargne, tandis que le système bancaire, conçu pour répondre aux besoins des étrangers et des négociants, n'est pas en mesure de mobiliser l'épargne intérieure qui pourrait s'investir dans des projets de développement à long terme.

En dépit de ces handicaps, la jeune république a enregistré une croissance économique régulière de 3,5 pour cent par an en moyenne pendant les quatre premières années de son indépendance (1978 à 1982). Les investissements publics en capital fixe ont augmenté de 37 pour cent pendant cette période, atteignant 13 391 millions de FD - soit 21 pour cent du PIB - en 1982. On a assisté également à un bond en avant des investissements dans le secteur privé, principalement dans les domaines du logement et du transport. Il n'est donc pas surprenant que le secteur de la construction ait enregistré les taux de croissance les plus rapides - 13,8 pour cent en moyenne au cours de ces quatre années. L'agriculture, quasiment inexistante avant l'indépendance, a connu elle aussi une croissance soutenue, de même que le secteur de l'administration.

Dans une large mesure, ces succès ne tenaient en rien à un rythme de développement soutenu. Les investissements étaient presque entièrement financés par l'aide extérieure (42,4 milliards de FD durant les quatre années qui ont suivi l'indépendance), à laquelle il faut ajouter l'aide budgétaire et les importants versements effectués par la France pour le stationnement de ses troupes. Ces transferts, ainsi que les rentrées fiscales dues à l'expansion, ont doublé les recettes de l'Etat en quatre ans et produit un excédent budgétaire en 1980 et 1981. Les transferts au titre de l'aide ont en outre permis d'empêcher un brusque déficit de la balance courante sous l'effet de la demande de biens de consommation, les importations, en dehors d'un droit de 23 pour cent, n'étant pas limitées en raison de la politique gouvernementale de liberté du commerce. La hausse soudaine de la consommation a, elle aussi, été financée en grande partie de l'extérieur, par l'importante communauté française. La liberté des échanges laissait peu de chances à des industries naissantes, tandis que la libre convertibilité du franc de Djibouti, synonyme de fuite des capitaux, le coût des facteurs et les fructueux bénéfices réalisables dans le domaine commercial ont découragé les investissements privés dans les secteurs productifs. En dépit de la croissance rapide de l'économie jusqu'en 1982, les emplois déclarés du secteur privé n'ont augmenté en moyenne que de 1 pour cent par an durant ces quatre années et en 1982 moins de 10 pour cent de la main-d'oeuvre était, officiellement en tout cas, employée.

La situation de l'emploi apparaît moins catastrophique si l'on tient compte de l'emploi non officiel. On compte environ 1 300 domestiques, 3 000 employés à temps complet et 1 500 travailleurs saisonniers (employés pour la plupart dans le secteur de la construction) et quelque 2 000 personnes exerçant un emploi stable en dehors de la capitale, qui n'étaient pas déclarés et représentaient en 1983 à peu près 20 pour cent de la population active. A cela, il faut ajouter 65 000 nomades - dont 37 000 en âge de travailler - qui, en dépit d'un exode graduel vers la ville, participent peu à la vie économique et ne peuvent être considérés comme faisant partie de la main-d'oeuvre disponible.

Les statistiques sur l'emploi dans le secteur non structuré sont forcément sujettes à caution mais il est indéniable que la quasi-totalité des hommes sans emploi à temps complet exercent, sous une forme ou sous une autre, des activités dans le secteur non officiel. Une étude réalisée par l'OIT (Organisation internationale du Travail) dans ce secteur en 1982 a permis d'y répertorier 427 entreprises employant 2 543 personnes, dont 41 pour cent dans le secteur des services et 38 pour cent dans le secteur manufacturier.^{1/}

S'il est vrai que le secteur non structuré restera sans doute le principal employeur dans un avenir proche, en absorbant en quelque sorte la main-d'oeuvre que ne peut employer le secteur formel, il est néanmoins urgent de créer des emplois dans ce dernier secteur où les conditions d'emploi sont meilleures et les salaires plus élevés. Or, le niveau des salaires et des charges annexes, ainsi que la complexité de la législation du travail, freinent l'investissement et la création d'emplois. Etant donné le niveau de l'investissement dans le secteur privé, le niveau de formation et les coûts salariaux - autant de facteurs qui découragent la création d'emplois dans ce secteur - le Gouvernement devra donner l'exemple, ce qui nécessiterait de la part du secteur public un engagement financier important auquel l'Etat est de moins en moins capable de faire face.

Le secteur tertiaire emploie 47,2 pour cent de la population active et ce pourcentage ne comprend pas les fonctionnaires. Les transports et les communications, les services (y compris secteur financier, restaurants, hôtels et bars) et le commerce sont les principales sources d'emploi. En fait, les industries manufacturières et alimentaires n'employaient fin 1987 que 769 personnes - 3,6 pour cent de la population active - soit à peine 70 de plus qu'en 1978, c'est-à-dire un an après l'indépendance. Mais même au fort (1980) de la période d'euphorie postérieure à l'indépendance, le secteur manufacturier n'employait que 1 189 personnes, soit 8 pour cent de la population active.

L'économie de Djibouti est avant tout une économie de services. Ce secteur représentait 76,8 pour cent du PIB en 1984 (voir tableau 1.1), pourcentage relativement stable depuis l'indépendance, en dépit des efforts faits par le Gouvernement pour promouvoir une croissance économique équilibrée. Ses principales sources de revenus sont le port et le chemin de fer, qui sont tributaires du commerce de transit avec l'Ethiopie, le commerce international, les restaurants, les hôtels et les bars que font vivre la communauté étrangère, ainsi que l'administration qui bénéficie d'une aide budgétaire considérable de la France. Les résultats du secteur agricole se sont beaucoup améliorés depuis 1977 mais il s'agit encore du secteur le plus modeste de l'économie. L'industrie n'a pas répondu aux espoirs mis en elle. En fait, depuis 1982, sa croissance en termes réels a été faible ou nulle en dépit des demandes d'aide extérieure destinées à permettre le financement d'un ambitieux programme de développement et des généreuses mesures d'encouragement prises en faveur du secteur privé.

La communauté étrangère - 10 000 personnes en 1987 selon les estimations - se compose de soldats français, dont le nombre est évalué à 3 500, des employés

1/ Organisation internationale du Travail, Le Secteur non structuré à Djibouti, 1982, p. 29. Cette étude passait sous silence quelque 1 100 entreprises dans le secteur des transports (taxis et minibus) employant 7 700 personnes, 1 700 boutiques employant 8 500 personnes et un nombre probablement plus élevé de vendeurs ambulants. Au total, 24 000 personnes au moins étaient employées dans le secteur non structuré à cette date (contre 21 902 dans le secteur officiel). Depuis 1982, ces chiffres ont probablement augmenté.

d'organismes d'aide et de coopérants techniques, et représente une part non négligeable du secteur des services. La contribution de cette communauté au PIB était estimée à 43 pour cent en 1983.^{1/} Depuis l'indépendance toutefois, les effectifs des troupes françaises ont été divisés par deux et leur pouvoir d'achat, de même que celui des coopérants français, a lui aussi été diminué, le Gouvernement français ayant réduit les allocations versées aux fonctionnaires en poste à l'étranger. Cette décision a touché tout particulièrement les boutiques, les restaurants et les bars, qui tirent l'essentiel de leurs ressources des consommateurs étrangers. De 1978 à 1984, la part du commerce, des hôtels, des restaurants et bars dans le PIB est passée de 36,8 à 15,6 pour cent.

Tableau 1.1 : Composition du PIB par secteur, 1977-1984
(part en pourcentage aux prix du marché)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Secteur primaire	3,6	7,4	5,8	5,3	3,7	4,3	4,3	4,4
Agriculture, élevage et pêche	3,6	7,4	5,8	5,3	3,7	4,3	4,3	4,4
Secteur secondaire	17,0	14,7	14,4	14,8	17,3	18,1	19,0	18,8
Industries manufacturières	6,3	8,2	7,4	7,4	8,3	8,1	8,2	8,2
Electricité et eau	3,2	3,3	2,9	2,6	2,0	2,5	3,2	3,2
Construction et travaux publics	7,5	3,2	4,1	4,8	7,0	7,5	7,6	7,4
Secteur tertiaire	79,3	77,8	79,6	79,8	79,0	77,6	76,7	76,8
Commerce, hôtels, bars et restaurants	36,8	23,9	23,45	23,0	18,6	16,6	15,7	15,6
Banques, assurances, immobilier et services aux entreprises	5,2	6,7	6,2	7,1	3,7	4,7	4,8	4,9
Transports et communications	8,3	8,6	7,9	8,0	10,0	9,7	9,8	10,0
Fonction publique	15,0	23,1	24,3	22,8	27,9	27,1	27,0	26,9
Autres services	2,3	0,9	1,5	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6
Droits d'importation et impôts	11,7	14,6	16,3	17,5	17,3	18,3	17,9	17,8
Total	100,0							

Source : Annuaire statistique, 1986, p. 128; et Banque mondiale, Djibouti : Situation économique et perspectives, 1984, p. 70.

Le secteur informel, dont les statistiques n'indiquent pas la contribution au revenu national, présente une structure légèrement différente. Environ 65 000 nomades - 15 pour cent de la population - vivent de leurs troupeaux au seuil de la survie et ont peu de contacts avec l'économie moderne. Au contraire, dans les zones urbaines, 75 à 80 pour cent de la main-d'oeuvre sont employés dans le secteur informel. Il faut y ajouter la main-d'oeuvre travaillant dans des entreprises immatriculées mais pas employée officiellement. La plupart de

^{1/} Maurice, P. "Djibouti : Chronique économique et démographique", Annuaire des pays de l'Océan indien, Volume 9, 1982/83.

ces emplois peuvent être classés parmi les services - vente au détail en échoppe ou vente à temps partiel, restaurants et réparations. D'après une enquête de l'Organisation internationale du Travail de 1982^{1/}, qui ne portait ni sur les détaillants ni sur le secteur des transports - et qui, à ce titre, sous-estimait l'importance du secteur informel - la valeur ajoutée par les 427 entreprises dénombrées était en moyenne de 474 000 FD par mois, soit au total 2 429 millions de FD par an et près de 4 pour cent du PIB officiellement comptabilisé.

Dans les années qui ont précédé l'indépendance, la voie ferrée reliant Djibouti à Addis Abeba et les réexportations de marchandises à destination de l'Ethiopie représentaient une source de revenus non négligeable pour Djibouti. Le déclenchement du conflit de l'Ogaden en 1977 a interrompu le trafic pendant deux ans. La ligne n'a jamais retrouvé son niveau d'exploitation. Durant la sécheresse de 1984 à 1986, le trafic a représenté les trois-quarts de son niveau d'avant l'indépendance, le port de Djibouti servant à acheminer l'aide alimentaire à destination de l'Ethiopie. En temps normal, ce pays préfère toutefois utiliser le port d'Assab, bien que les charges portuaires et les retards y soient beaucoup plus importants qu'à Djibouti. Actuellement, seuls 7 pour cent des exportations et 20 pour cent du commerce extérieur de l'Ethiopie transitent par le port et le Gouvernement éthiopien a toujours refusé de s'engager à accroître le trafic sur cette ligne. La signature, avec le COMECON, d'un accord prévoyant le financement d'une ligne Addis-Abeba-Assab, pourrait, même si le Chemin de fer djibouto-éthiopien en a écarté le principe pour des raisons de coût (le montant du projet est évalué à 1 372 millions de dollars contre 250 millions pour la réhabilitation de la ligne existante), marquer le début d'un nouveau recul des échanges commerciaux.

Tableau 1.2 : Trafic du chemin de fer djibouto-éthiopien, 1974/75-1987
(en milliers de tonnes)

	1974/75	1980/81	1982/83	1984	1986	1987
De Djibouti vers l'Ethiopie	195	76	91	110	199	135
De l'Ethiopie vers Djibouti	158	64	71	94	86	100
Trafic intérieur	100	123	55	65	66	47
Total	453	263	217	269	351	292

Source : Chemin de fer djibouto-éthiopien.

Note : statistiques pour la période 1975-1979 non disponibles.

La diminution du commerce de transit à destination de l'Ethiopie a été préjudiciable au port mais l'évolution du transport maritime moderne, la fermeture du Canal de Suez vers le milieu des années 70 et le regain d'importance de la route du Cap qu'elle a entraîné ont eu aussi des effets néfastes. Djibouti doit faire face à la concurrence d'autres ports de la région - en particulier Aden et Hoddeidh - tant pour ce qui concerne les installations que les charges portuaires, qui a fait chuter le nombre des escales de 28 pour cent depuis l'indépendance. Si le volume des marchandises débarquées à Djibouti a augmenté de

1/ OIT, Op.cit.

72,5 pour cent au cours de la même période, c'est en grande partie en raison de la hausse des importations djiboutiennes - qui sont passées de 120 000 tonnes en 1977 à 225 000 en 1986. Exportations et transbordements enregistrés combinés n'ont augmenté que de 32 pour cent au cours de la même période.

La hausse du trafic des conteneurs depuis l'inauguration du terminal spécialisé en 1985 offre quelque motif de consolation (tableau 1.3). Djibouti est situé à un carrefour maritime international et, avec l'aménagement de nouvelles installations de traitement des conteneurs et une gestion rationnelle, ce créneau pourrait compenser les pertes de revenus résultant de l'isolement et de la concurrence d'autres installations. Le port a également bénéficié d'une activité militaire accrue au cours des années 80 mais, avec la fin de la guerre du Golfe, cette manne inattendue pourrait se tarir.

Tableau 1.3 : Port de Djibouti : évolution du trafic commercial, 1976-1987

	1976	1978	1980	1982	1985	1986	1987
Navires à l'arrivée		1 166	998	920	794	830	844
Tonnage							
débarqué	386 a/	270	281	299	471	466	408
embarqué	254 a/	124	114	97	139	155	176
transbordé		55	25	37	48	84	60
Carburants							
(milliers de tonnes)		764	861	853	458	373	456
Eau (milliers de m ³)		147	131	132	84	87	114
Mouvement de conteneurs							

Source : Port autonome international, Statistiques portuaires et DINAS, Annuaire statistique, plusieurs numéros.

a/ comprend les transbordements.

Il n'existe pas de statistiques officielles à jour sur la structure des versements au titre de l'aide. Les statistiques de l'OCDE indiquent cependant que 80 pour cent environ des 464,2 millions de dollars - soit 371,7 millions de dollars - d'aide effectivement reçue au cours de la période 1980-1985 était le fait de donateurs bilatéraux, parmi lesquels la France et les pays arabes de l'OPEP arrivent en tête. Les deux-tiers de cette aide environ - soit 316,8 millions de dollars - étaient composés de dons. Compte tenu des difficultés financières que connaît Djibouti, cette proportion doit être maintenue.

Depuis 1982, l'état des finances publiques s'est dégradé régulièrement. Les encaissements au titre du budget ordinaire ont marqué le pas, en partie à cause de la diminution des activités portuaires et ferroviaires mais aussi parce que les pouvoirs publics ont éprouvé des difficultés pour encaisser les impôts. Fin 1986, le montant des impôts non recouverts était estimé à 3 millions de FD. Parallèlement, les dépenses avaient augmenté, en dépit des efforts faits par le Gouvernement pour les freiner. Les forces armées et l'administration sont les principales responsables de cette augmentation (à elles deux, elles sont désormais à l'origine de 75 pour cent des dépenses de l'Etat). A eux seuls, les

traitements des fonctionnaires représentent 60 pour cent des dépenses budgétaires alors que les traitements du personnel de l'Etat sont gelés depuis plusieurs années. Le service de la dette lui aussi grève de plus en plus le budget : il est passé de 678 millions de FD en 1986 à 1 300 en 1988.

En dépit d'une fiscalité de plus en plus lourde et de mesures d'austérité draconiennes, il est peu probable que le budget puisse être à nouveau en équilibre prochainement. La diminution de l'aide budgétaire a, elle aussi, affaibli la balance des paiements en amputant les réserves de change. Le Gouvernement n'est pas non plus parvenu à stimuler l'investissement privé, local ou étranger, avec les importants avantages fiscaux offerts aux investisseurs aux termes du Code des investissements promulgué en 1984, et c'est pourquoi les capitaux privés se sont investis dans le secteur des services - et dans le commerce en particulier - qui garantissent assez rapidement des revenus élevés - et très peu dans l'industrie.

Une restructuration en profondeur de l'économie est jugée indispensable pour éviter le déséquilibre constaté dans le processus de développement qui est caractérisé par un vaste secteur des services très peu développé. En matière de diversification économique, l'industrialisation apparaît comme une option intéressante pour le Gouvernement.

1.3 Présentation générale du secteur manufacturier

La caractéristique traditionnelle du secteur manufacturier de Djibouti est le pseudo-développement d'entreprises industrielles qui n'ont pas pu servir de point de départ à une véritable industrialisation. Ainsi, une fabrique de cigarettes et une plâterie créées à la fin du siècle dernier ont-elles fermé leurs portes vers le milieu des années 30. Une entreprise qui exploitait les ressources minérales du pays, la Compagnie des salines du Midi et de Djibouti, a cessé ses activités en 1957. Avant l'indépendance, moins de 10 pour cent de la population étaient alphabétisés et la proportion des Djiboutiens capables d'installer et entretenir des machines, de tenir des comptes ou de procéder aux études détaillées nécessaires pour recenser des secteurs de production d'avenir, était plus réduite encore.

Au moment de l'indépendance, en 1977, le secteur manufacturier se composait d'une glacière, d'une usine d'embouteillage de boissons non alcoolisées, d'une installation de mise en bouteilles de gaz, d'une fabrique de bitume, de plusieurs boulangeries et de menuiseries fabriquant des éléments préfabriqués; dans le secteur informel, plusieurs artisans fabriquaient des souvenirs pour touristes, des vêtements simples, des bijoux et des sandales traditionnelles. Les réalisations de Djibouti après 11 ans d'indépendance sont considérables. Pourtant, le pays reste loin derrière ses voisins, voire de la majorité des pays africains, sur la voie du développement industriel.

La contribution du secteur manufacturier au PIB n'a été que de 6,3 pour cent en 1977. Sa part avait atteint 8,3 pour cent en 1981 mais elle est restée relativement constante depuis. La contribution du secteur manufacturier à l'emploi est, elle aussi, limitée. Sur les 15 302 employés immatriculés auprès de la Caisse de prestations sociales, 808 seulement étaient employés dans les industries manufacturières et dans le secteur artisanal. Leur nombre est passé de 699 en 1978 à 1 189 en 1980 mais il est retombé ensuite à 769 en 1987 et il est resté relativement constant depuis.

C'est la concentration des investissements dans de grandes entreprises industrielles plus que dans la petite entreprise, qui explique notamment pourquoi le niveau de l'emploi est resté faible dans le secteur manufacturier.

On compte trois entreprises publiques à forte intensité de capital et faisant appel à des techniques nécessitant peu de main-d'oeuvre. A la laiterie, l'investissement par employé à plein temps est de 23 millions de FD, contre 20 à l'unité de production d'aliments du détail et 3,5 à l'usine d'embouteillage de boissons. L'investissement par employé à plein temps a été de 13,2 millions à la SOPINAD et 14,3 à la SIAD, l'unité de production de glaces en cours de construction. A l'usine d'embouteillage, les machines permettant d'économiser la main-d'oeuvre sont largement utilisées.

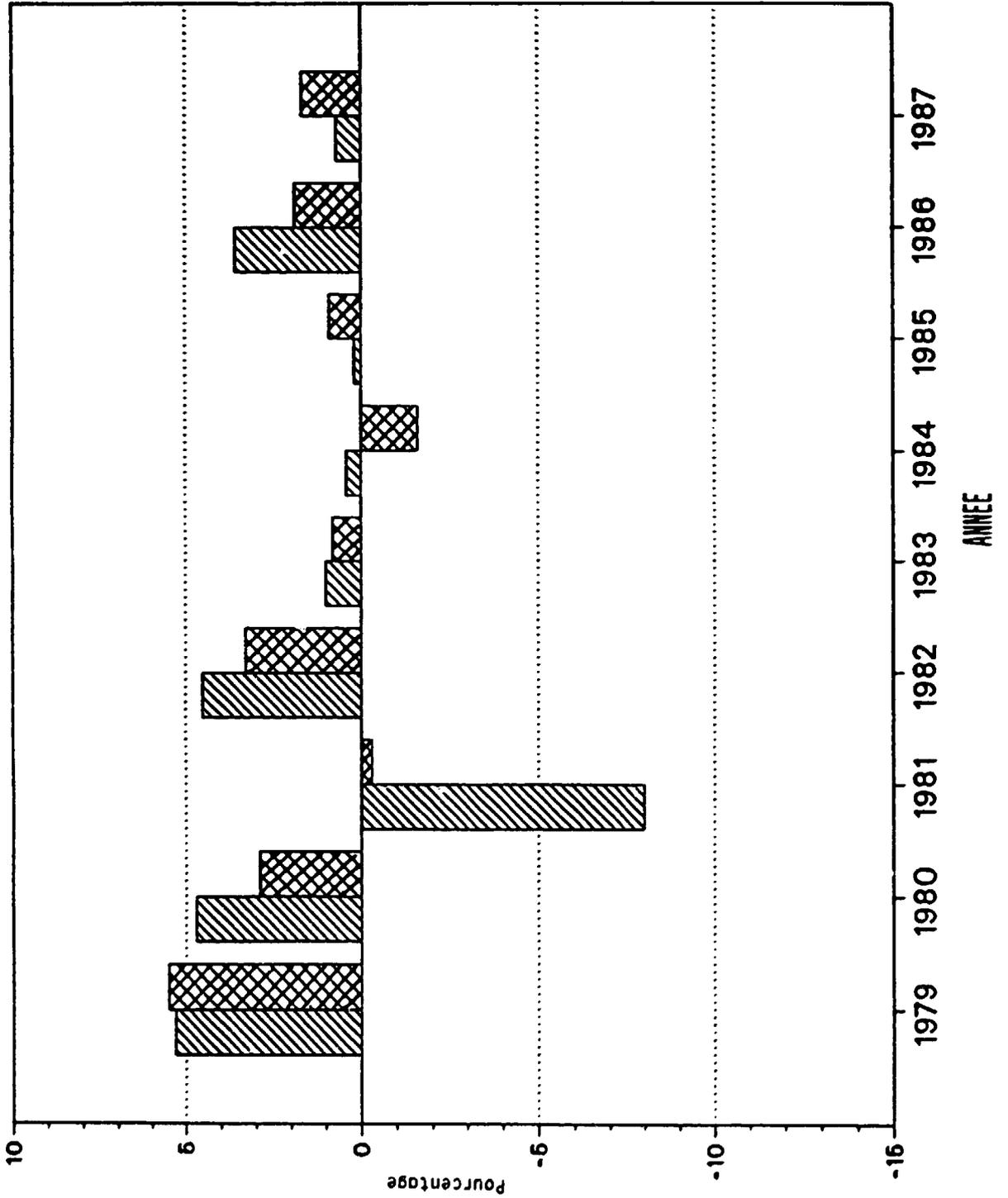
La très grande majorité des entreprises recensées par la Caisse de prestations sociales (CPS) sont de petites unités employant moins de 10 personnes. Dans le Registre trimestriel de la CPS pour 1988^{1/}, plus détaillé, on ne recense que 10 entreprises privées dans le secteur manufacturier, dont six ont été créées après l'indépendance. Selon le Registre, seules trois entreprises privées emploient plus de 30 personnes. Deux d'entre elles datent d'avant l'indépendance : les Glacières Coubèches (créées en 1890) et leur filiale, l'usine de mise en bouteilles de Coca-cola (créée en 1964). La troisième, la SOPINAD, créée en 1983 par la SOGIK, une entreprise privée détentrice du monopole des importations de khat, avec une dotation en capital de 750 millions de FD, représente à elle seule un tiers des investissements privés dans le secteur industriel depuis 1977. Une quatrième entreprise (produisant des crèmes glacées), la SIAD, autre filiale des Glacières Coubèches, est en cours de construction. Le montant de l'investissement prévu est de 458,5 millions de FD.

Les relations au sein du secteur manufacturier ou entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie sont rares. Toutes les entreprises manufacturières existantes sont tributaires des importations de matériaux et de produits semi-finis et, à l'exception de l'unité de mise en bouteilles d'eau et de la briqueterie, de matières premières. Le pays ne produit pas de biens d'équipement et la plupart des entreprises produisent des biens et services destinés au grand public. Les pouvoirs publics se sont cependant efforcés de susciter des effets d'entraînement en créant une unité de production d'aliments pour animaux, qui va permettre d'accroître la production des troupeaux des nomades, et en encourageant la création d'une minoterie destinée à approvisionner le nombre croissant des boulangeries. Il existe d'autres relations industrielles entre la briqueterie, les menuiseries et l'unité de mise en bouteilles de gaz, d'une part, et le secteur de la construction, d'autre part.

Les exportations de produits manufacturés de Djibouti sont insignifiantes. La production des entreprises du secteur public est destinée à satisfaire les besoins du marché local ou à remplacer les importations. Les seules exportations répertoriées sont les suivantes : vente à l'Inde de son produit par la minoterie (250 tonnes par mois selon les estimations actuelles), ventes occasionnelles de dioxyde de carbone produit par l'usine Coca-cola à l'Ethiopie et à la Somalie, ventes par Air Liquide de gaz en bouteille à la Somalie en 1986 et vente d'un lot de menuiserie en aluminium à Madagascar par Majwal Aluminium. Des obstacles fondamentaux, conjugués avec un investissement insuffisant dans le secteur public et dans le secteur privé, empêchent le "décollage" de l'industrie.

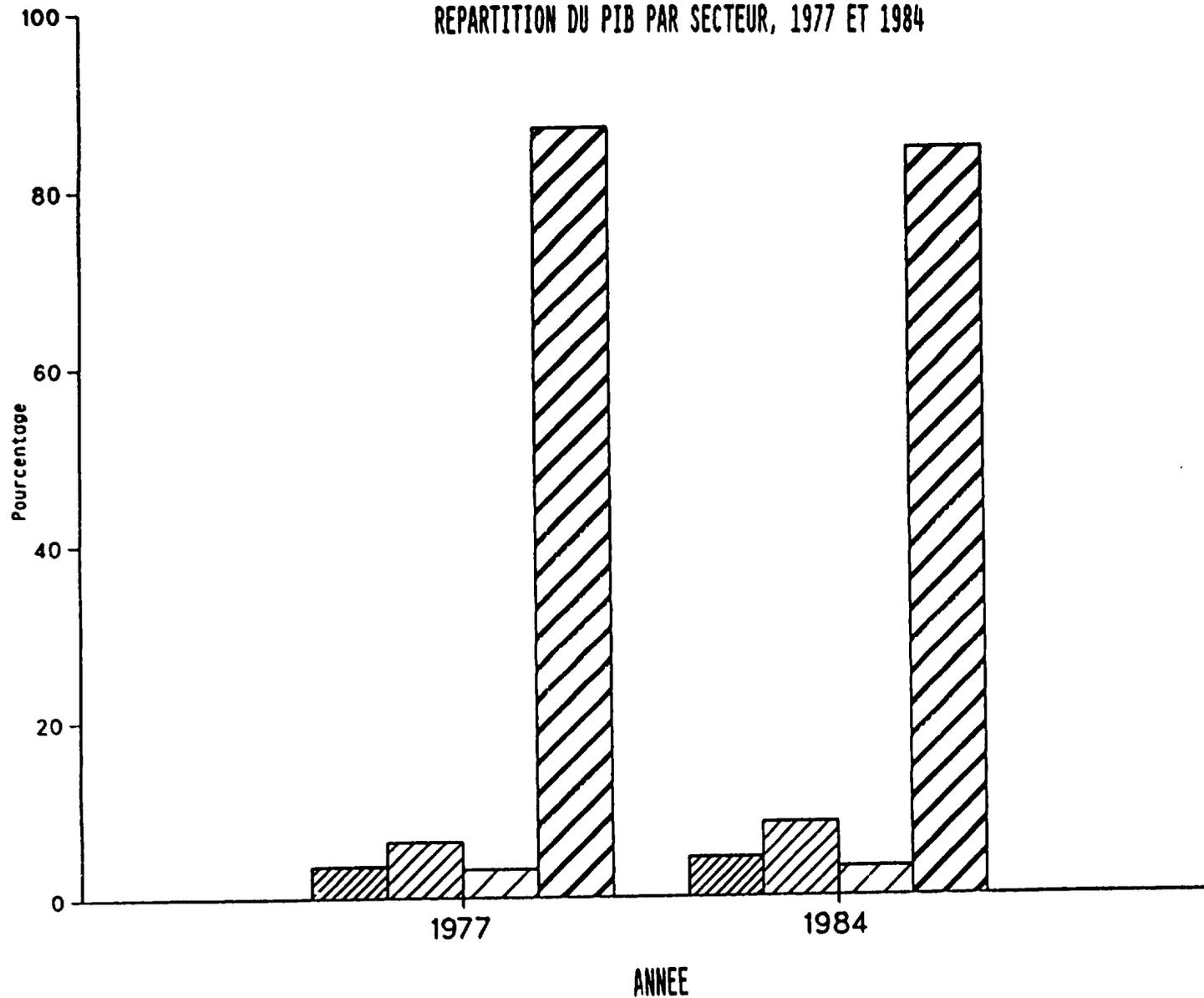
1/ Caisse de prestations sociales, Registre trimestriel des employés et des salaires, août 1988.

TAUX DE CROISSANCE DU PIB ET DE LA VAM, 1979-1987



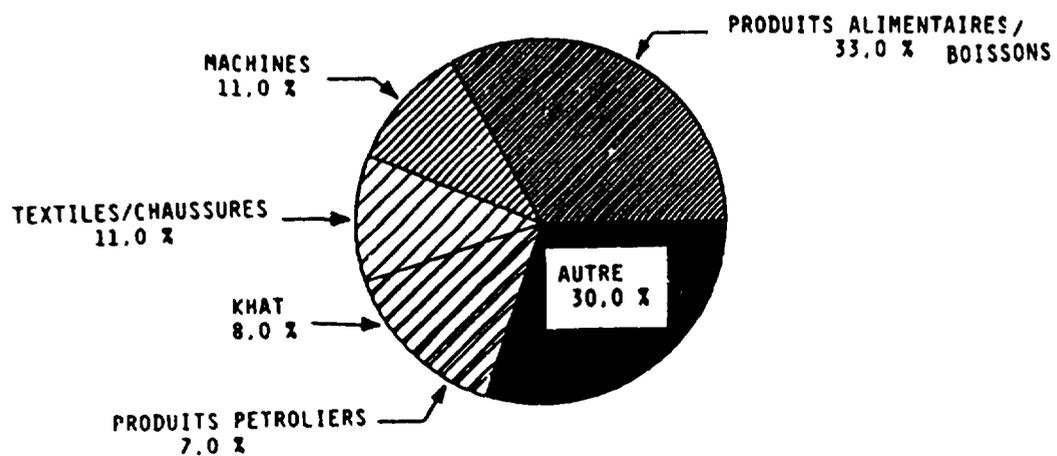
Légende
▨ PIB
▩ VAM

REPARTITION DU PIB PAR SECTEUR, 1977 ET 1984

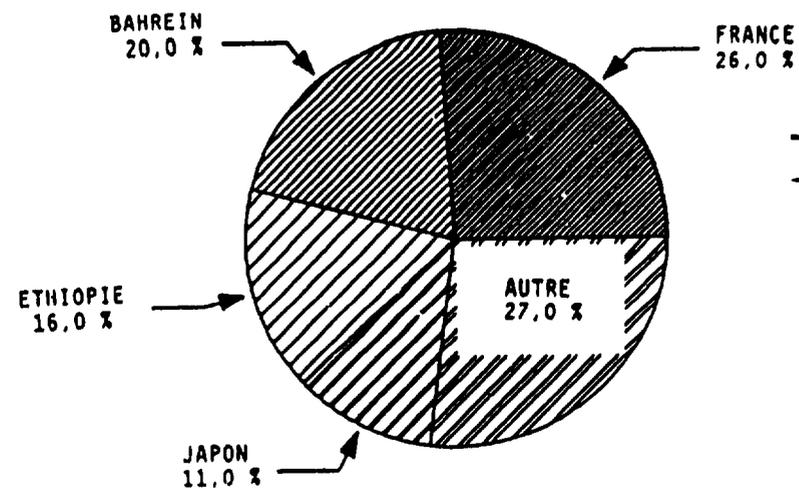


COMPOSITION ET ORIGINE DES IMPORTATIONS, 1986

COMPOSITION DES IMPORTATIONS



ORIGINE DES IMPORTATIONS



13 - 14

2. STRUCTURE ET RESULTATS DU SECTEUR MANUFACTURIER

2.1 Croissance et changements de structure^{1/}

Le secteur manufacturier semble avoir bénéficié de l'élan imprimé à l'économie à la suite du courant de sympathie qu'ont manifesté les donateurs à l'égard du nouvel Etat dans les années qui ont suivi l'indépendance. Après deux ans consécutifs (1977-1978) de croissance médiocre, la VAM (mesurée en prix constants de 1980) a augmenté de 5,5 pour cent en 1979. Cette dynamique n'a pu être maintenue les années suivantes, et son taux de croissance est retombé à 2,9 pour cent en 1980 puis à -0,3 pour cent en 1981. En 1982, à la fin du boom économique qui a suivi l'indépendance, elle a enregistré un taux de croissance de 3,3 pour cent mais le développement industriel s'est brutalement interrompu ensuite, dans un contexte général morose, caractérisé par un arrêt - voire une diminution - de la croissance. La VAM a augmenté de 0,8 pour cent en 1983 et diminué de 1,6 pour cent en 1984. Les taux de 0,9, 1,9 et 1,7 pour cent enregistrés en 1985, 1986, et 1987 respectivement traduisent la stagnation du secteur industriel sous l'effet d'un arrêt des investissements.

Les investissements réalisés dans le secteur industriel public sont presque exclusivement financés par des dons et des prêts d'organisations et de pays donateurs. Jusqu'à présent, la contribution de l'Etat se limitait à la cession des terrains et au paiement des frais de défrichage. On compte deux entreprises à capitaux entièrement publics et une entreprise industrielle d'économie mixte dont une petite partie du capital appartient à des particuliers. Dans le secteur privé, on recense dix unités de production d'articles manufacturés employant plus de dix personnes.

Jusqu'en 1982, seuls trois projets avaient bénéficié de financements extérieurs. L'unité de mise en bouteilles d'eau et une maison d'édition publiant en arabe ont bénéficié de 159 et de 176 millions de FD de mise de fonds respectivement, au titre d'un don de 60 millions de dollars accordé en 1978 par l'Arabie saoudite. Deux ans plus tard, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a accordé un prêt de 1,5 millions de dinars koweïtiens représentant 80 pour cent du coût d'investissement de la laiterie prévu. Un nouveau prêt de 300 000 dinars koweïtiens a été accordé pour le financement du fonds de roulement en 1984. Les deux prêts sont consentis avec un taux d'intérêt symbolique de 1 pour cent et sont remboursables sur 20 ans avec un délai de franchise de cinq ans.

En novembre 1983, une liste de onze projets de développement industriels a été soumise à la Conférence des donateurs. Le coût total de ces projets a été évalué à 11 620 millions de FD, dont 779 millions (7 pour cent) seulement devaient être financés par l'Etat. Le financement d'un des projets (laiterie) était déjà assuré.

La Conférence des donateurs n'a pas produit de résultats spectaculaires. L'Iraq et l'Autriche se sont engagés à financer un projet de cimenterie, finalement abandonné à la suite d'une étude de marché peu concluante. Si l'on excepte la laiterie, seuls deux projets de la liste ont été menés à bien. La fabrique d'aliments pour animaux a bénéficié d'un prêt de 600 millions de FD du Fonds arabe de développement économique et social, première tranche d'un prêt de

^{1/} Il est difficile d'analyser les structures du secteur manufacturier en raison du manque de données sur la valeur ajoutée et la production brute des sous-secteurs qui le composent.

1,9 millions de dinars koweïtiens couvrant la construction d'un nouvel abattoir. Ce prêt est remboursable jusqu'en l'an 2 000 à un taux de 4 pour cent par an. L'assistance technique a été assurée par le Danemark. Le second projet, une unité de transformation du papier, était financé par des capitaux privés et par un prêt de la CDD. L'assistance technique nécessaire à la réalisation d'une étude de marché et à la création de l'usine a été fournie par le Fonds d'aide et de coopération (France).

Dans l'incapacité d'attirer des investissements privés, le Gouvernement a assumé un rôle essentiel dans la promotion de l'industrie en créant des entreprises publiques et des sociétés d'économie mixte. La première à voir le jour, la Société d'exploitation des eaux de Tadjourah, une entreprise de mise en bouteilles d'eau, créée sous la forme d'une société d'économie mixte en 1978, est entrée en service en 1981. La laiterie et l'unité de production d'aliments pour animaux, toutes deux publiques à 100 pour cent, sont entrées en service en 1984 et 1988, respectivement.

L'intensification de l'investissement public appelle un effort concerté. Il faut pour cela obtenir l'appui d'un éventail élargi de donateurs. Il importe par ailleurs d'accroître la participation du secteur privé au programme de développement, à la fois en encourageant la formation de capital fixe privé d'origine locale et en orientant l'investissement vers les secteurs productifs. L'industrie n'attirera cependant les capitaux que s'il existe des possibilités d'investissements rentables. Les mauvais résultats des entreprises publiques et privées existantes ne font rien pour détourner les investisseurs d'activités commerciales lucratives.

2.2 Résultats et efficience^{1/}

Une étude portant sur 13 entreprises sélectionnées : deux entreprises publiques, une entreprise para-étatique et dix entreprises privées - révèle que 11 d'entre elles fonctionnent actuellement en-dessous de leur capacité. On peut trouver à cette situation trois explications : capacité installée excessive, manque d'entretien et ruptures des approvisionnements de matières premières et de pièces. Quatre des 13 entreprises étudiées sont exploitées en-deçà de leur capacité parce que la taille du marché intérieur ne permettrait de toute façon pas de maintenir en activité la plus petite unité viable qui puisse exister.

1/ Un recensement industriel régulier donnant des informations détaillées sur les produits, les coûts et les chiffres d'affaires constitue un instrument de planification indispensable et le point de départ de toute analyse du secteur industriel. Or, il n'en existe pas à Djibouti. La DINAS a réalisé en 1986 une enquête sur les petites entreprises de la capitale qui dénombreait 177 entreprises dont 75 dans le secteur manufacturier. La liste est cependant incomplète, notamment parce qu'elle laisse de côté les entreprises industrielles grosses et moyennes mais, qui plus est, les entreprises du secteur informel. De plus, elle n'a pas été mise à jour. Les grosses et moyennes entreprises n'ont pas été recensées. Début 1988, l'Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives a demandé au Ministère de l'industrie d'établir un registre des entreprises manufacturières en prévision de la publication d'un guide de l'industrie dans les pays arabes. Des questionnaires ont été envoyés aux principales entreprises manufacturières mais huit seulement y ont répondu. De plus, on ne dispose pas de statistiques par sous-secteur sur la production manufacturière ou la valeur ajoutée. On ne peut donc donner qu'un aperçu du fonctionnement du secteur industriel.

Les entreprises ont renoncé à exporter leur production excédentaire faute d'être compétitives sur le marché mondial et de proposer des produits de qualité suffisante et parce que les concurrents des pays voisins sont protégés. Dans sept cas, un mauvais choix de machines, un entretien insuffisant et la difficulté d'acquérir des pièces ont entraîné des pannes fréquentes et souvent prolongées. Deux entreprises se sont plaintes par ailleurs d'avoir dû cesser temporairement leurs activités à la suite de retards dans les approvisionnements de matières premières et de matériaux d'emballage.

On ne dispose pas de données détaillées sur les résultats financiers des sociétés du secteur privé. Toutefois, sur les dix entreprises analysées, huit ont fait des bénéfices en 1987. Seules la SOPINAD et DJED ont accusé des pertes. Dans le cas de la SOPINAD, l'introduction d'une surtaxe sur la farine d'importation bon marché - ou vendue au rabais - a permis d'assurer une protection. DJED n'a pas atteint sa pleine capacité de production pour des raisons techniques, ses ventes ont chuté et elle accumule les pertes depuis trois ans, au point d'être actuellement au bord de la faillite.

Le taux d'échec des entreprises privées n'est pas connu. Selon des statistiques de la CPS, il semble cependant que sur 99 entreprises immatriculées, 23 aient cessé leurs activités. En d'autres termes, 23 pour cent des entreprises manufacturières en activité durant les onze années qui ont suivi l'accession à l'indépendance ont fermé leurs portes. La liste des licences d'exploitation indique deux cessations d'activités en 1987 tandis que sept entreprises manufacturières ont été créées la même année.

Le tableau 2.1 donne une idée du taux d'échec des entreprises industrielles ces dernières années. On constate que le nombre d'entreprises du secteur secondaire qui ont cessé leurs activités en 1986 et 1987 a été supérieur au nombre des créations d'entreprises. C'est dans le secteur des travaux publics que le taux d'échec a été le plus fort. Dans le secteur manufacturier, une unité de production alimentaire et une unité de travail du bois ont fermé leurs portes en 1987, tandis qu'une usine était créée dans chacun de ces sous-secteurs.

Tableau 2.1 : Créations et fermetures d'entreprises industrielles
1986 et 1987

	1986		1987	
	Créations	Fermetures	Créations	Fermetures
Produits alimentaires et boissons	2	-	1	1
Vêtements et cuir	-	-	-	-
Travail du bois	-	-	1	1
Matériaux de construction et produits chimiques	-	-	-	-
Autres industries	2	-	5	-
Travaux publics	13	18	6	14
Secteur secondaire	17	18	13	16

Source : Service des contributions directes, Registre, 1986 et 1987.

Dans le secteur public, l'usine de mise en bouteilles d'eau et la laiterie ont toutes deux connu des difficultés financières. La seconde a accusé des pertes pendant trois années consécutives essentiellement à cause de problèmes techniques, d'une mauvaise gestion et de coûts trop élevés. L'usine a besoin d'une réhabilitation substantielle trois ans seulement après sa mise en service et sa production doit être protégée en permanence des importations. L'usine de mise en bouteilles d'eau a réalisé des bénéfices au cours de ses deux premières années d'exploitation mais, à la suite de pannes survenues en 1985 et 1986, le chiffre d'affaires a chuté et l'entreprise a enregistré des pertes. La production et les ventes se sont redressées en 1987 et l'entreprise a pu dégager un léger bénéfice. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'avenir de l'unité de production d'aliments pour animaux qui n'est en service que depuis juin 1988.

2.3 Exportations et importations de produits manufacturés

La part du secteur manufacturier dans les exportations est limitée pour ne pas dire négligeable. Djibouti a longtemps servi d'entrepôt à l'Ethiopie et aux régions du nord de la Somalie. En 1987, les articles manufacturés et transformés représentaient 64 pour cent des 85 953 tonnes de marchandises réexportées vers l'Ethiopie et 95 pour cent des 46 287 tonnes de marchandises réexportées vers la Somalie. On ne dispose pas de statistiques sur le montant des réexportations mais il est indéniable que leur montant est très supérieur aux 90,5 millions et aux 237 millions de FD du montant des exportations vers l'Ethiopie et vers la Somalie respectivement. A l'évidence, le remplacement de ces réexportations par des produits manufacturés et transformés à Djibouti représente un potentiel considérable, surtout lorsque l'on sait que les réexportations à partir de Djibouti représentent moins de 7 pour cent de tout le commerce extérieur de l'Ethiopie.

Tableau 2.2 : Réexportations vers l'Ethiopie et la Somalie, 1987

Produits	Ethiopie (en tonnes)	Somalie (en tonnes)
Produits agricoles	30 389	2 530
Denrées alimentaires et boissons	12 640	39 156
Produits pétroliers	2 932	1
Minéraux et matières premières	437	10
Bois, cuir, textiles	1 161	1 039
Métaux et produits métalliques	21 201	86
Electronique et optique	1 977	2 115
Véhicules	1 061	152
Produits chimiques	12 848	1 065
Produits divers	1 307	133
Total	85 953	46 287

Source : Port autonome de Djibouti et DINAS, Annuaire statistique, 1987 (tableau non publié).

La position stratégique de Djibouti sur la mer Rouge et ses liens culturels et politiques étroits avec les pays arabes laissent entrevoir la possibilité d'autres débouchés. Bien que les statistiques sur le commerce extérieur publiées par les pouvoirs publics ne précisent pas la destination des exportations, des statistiques du FMI (voir tableau A-3 en annexe) révèlent que les pays arabes en absorbent une part importante. En effet, la plupart des exportations - ou plutôt des réexportations - du pays (947 millions de FD, soit 26 pour cent, en 1986) étaient destinées aux Etats arabes - République arabe du Yémen et Arabie saoudite en particulier, qui en dehors du sous-secteur de la transformation du pétrole - n'ont pas de secteur secondaire très développé et sont très tributaires des importations de produits manufacturés. Des accords commerciaux faciliteraient grandement la vente de produits manufacturés à ces pays. Des industriels de la région se sont déjà déclarés prêts à promouvoir à Djibouti la création d'industries manufacturières destinées à approvisionner le marché local et les Etats voisins. Cette bonne volonté pourrait être encouragée.

Djibouti fait aussi partie des pays les moins avancés signataires de la Convention de Lomé III, en vigueur jusqu'en février 1990, qui autorise l'importation en franchise de produits manufacturés dans la Communauté européenne. Les liens commerciaux avec l'Europe - France et Italie en particulier - sont solides. Selon les statistiques officielles, 49,3 pour cent des importations provenaient de la CEE en 1985. Par contre, le montant des exportations vers la CEE est négligeable. Djibouti pourrait faire mieux en suivant l'exemple d'autres pays ACP qui se sont dotés d'industries d'exportation, ne reposant pas forcément sur l'utilisation de matières premières locales. Le finissage des textiles, les activités de montage et la création de petites industries fondées sur l'importation de produits semi-finis a donné d'excellents résultats dans les Caraïbes, et à Maurice si l'on se réfère à l'Afrique. Aux termes de l'actuelle Convention, tous les produits transformés n'échappent cependant pas aux contingents et aux droits de douane. Les critères d'origine des produits sont appliqués rigoureusement et excluent un large éventail d'articles fabriqués à partir de produits semi-finis importés. Dans les négociations en cours sur l'élaboration d'une nouvelle convention pour les années 90, l'accent est mis sur l'assouplissement des critères d'origine. Si ces règles sont assouplies, sa situation géographique sur la route des pays d'Extrême-Orient nouvellement industrialisés, qui ne sont pas parties à la Convention, donnerait à Djibouti un avantage indéniable en matière de création d'industries d'exportation et de montage. Ces industries sont cependant grosses consommatrices de main-d'oeuvre et sa structure des coûts place Djibouti dans une position très défavorable qui risque de compromettre la compétitivité de sa production.

Le tableau montrant la composition des importations de Djibouti (tableau 2.3) montre qu'en 1986 les denrées alimentaires et les boissons ont représenté environ un tiers des importations, les autres produits manufacturés 11,3 pour cent, les textiles et les chaussures 10,8 pour cent, le khat 8,3 pour cent, les produits pétroliers 7,3 pour cent, les métaux et produits métalliques 5,9 pour cent, les produits chimiques 5,8 pour cent, les véhicules 5,8 pour cent, le tabac 4,2 pour cent, pour ne citer que les principaux postes d'importation.

La quasi-totalité des matières premières, des produits semi-finis et des biens d'équipement utilisés par l'industrie locale sont importés. Si l'on tient compte des droits d'importation, des commissions, du coût du fret et du manque à gagner qu'entraîne le maintien de stocks volumineux, les coûts de production sont inévitablement plus élevés à Djibouti que dans des pays disposant d'une base de ressources et d'un tissu industriel solides. En outre, le coût du fret tend à être plus élevé pour les petites entreprises achetant de grosses quantités de marchandises (l'unité de production d'aliments pour animaux par exemple), puisqu'elles doivent répartir les charges portuaires des vracquiers sur une

petite quantité de matières premières. Le recours aux conteneurs permet d'envisager une réduction de ces charges mais les fournisseurs restent attachés au transport en vrac. Les entreprises tributaires de matières importées doivent aussi résoudre un problème de gestion de stocks. La création de relations interindustrielles et la valorisation des ressources locales devraient réduire la dépendance vis-à-vis des marchandises importées mais le coût des matières premières risque de rester longtemps encore un gros handicap pour le secteur industriel.

Tableau 2.3 : Montant des importations, 1980-1986 (certaines années)
(en millions de FD)

	1980	1982	1983	1984	1985	1986 ^{a/}
Denrées alimentaires et						
boissons	10 501	8 224	7 448	7 666	9 021	9 337
Tabac	1 732	1 434	1 694	1 546	1 531	1 354
Khat	2 014	3 201	3 550	3 341	3 155	2 657
Minéraux	326	281	362	501	286	274
Produits pétroliers	2 661	3 864	3 708	3 423	3 507	2 336
Produits chimiques	1 517	2 327	2 030	1 822	1 863	1 861
Plastiques	313	447	320	321	419	552
Papier et produits en papier	585	796	633	704	736	851
Textiles et chaussures	3 370	6 101	4 713	4 121	3 283	3 450
Pierres, ciment et produits en céramique	435	508	476	478	351	507
Bois et produits en bois	594	645	511	418	531	409
Métaux et produits métalliques	1 482	1 400	1 561	1 218	1 401	1 970
Mobilier	411	559	653	628	475	504
Machines diverses	3 946	3 631	4 301	6 206	4 673	3 609
Véhicules	2 871	4 463	4 749	4 532	2 846	1 863
Divers	632	500	674	619	306	395
Total	33 390	38 381	37 423	37 544	34 385	31 931
Total plus transactions spéciales	37 890	40 197	39 307	39 425	35 670	33 106

Source : DINAS, Annuaire statistique, 1987 (feuillet non publié).

a/ estimations provisoires.

La parité du franc de Djibouti avec le dollar n'a pas toujours été bénéfique pour le secteur industriel. La libre convertibilité du franc de Djibouti a facilité l'activité des entreprises important des matières premières et des biens d'équipement et encourage les investisseurs étrangers, qui peuvent transférer leurs bénéfices. La récente dépréciation du dollar vis-à-vis des monnaies des pays de la CEE a cependant majoré le coût des produits importés, dont peu sont originaires de la zone dollar. A l'inverse, le renchérissement des produits finis importés a protégé dans une certaine mesure la production locale.

2.4 Taille des entreprises, régimes de propriété et structure des investissements

Du point de vue des investissements, la laiterie et l'unité de production d'aliments pour animaux (SAB), entreprises à capitaux entièrement publics, sont d'une taille relativement large. La participation de l'Etat au capital de l'usine de mise en bouteilles de l'eau (SEET) est encore plus importante (tableau 2.4). Dans les trois cas, il s'agit d'entreprises à forte intensité de capital. Les dépenses en capital par employé à temps complet sont de 23 millions de FD à la laiterie, contre 20 millions à la SAB. Par contre, le chiffre n'est plus que de 3,5 millions pour la SEET. Les plus grosses entreprises nouvelles du secteur privé sont elles aussi à forte intensité de capital : la Société portuaire industrielle alimentaire de Djibouti (SOPINAD), une minoterie produisant du blé et du son présente un taux d'investissement par employé de 13,2 millions de FD et la SIAD, unité de production de crèmes glacées, de 14,3.

Tableau 2.4 : Participation de l'Etat dans les entreprises industrielles en 1988 (en millions de FD)

	Etat	Entreprise publique	Secteur privé	Total
Usine de mise en bouteilles d'eau (SEET)	135	50	10	195
Laiterie de Djibouti	1 248	-	-	1 248
Unité de production d'aliments pour animaux (SAB)	600	-	-	600
Total	1 983	50	10	2 043

Source : Comptes des entreprises publiques et entretiens avec la direction des unités.

Les petites entreprises sont de loin beaucoup plus rentables du point de vue de la création d'emplois puisqu'en moyenne l'investissement par employé y est d'environ 1,5 million de FD. Il est encore inférieur dans le secteur artisanal. Le capital de démarrage dans les entreprises du secteur manufacturier informel est en moyenne de 377 000 FD (aux prix du marché de 1981) et l'investissement par employé de 60 000 FD seulement.

La répartition par sous-secteurs des entreprises manufacturières présentées au tableau 2.5 est établie d'après le Registre de la baisse de prestations sociales. La liste est incomplète. Elle inclut quelques entreprises artisanales et quasiment aucune du secteur informel. Sur les 76 entreprises en activité en 1988, on comptait 29 boulangeries, 19 unités travaillant le bois ou le métal et 15 ateliers de confection de bijoux.

Le tableau 2.6 indique le nombre moyen d'employés des petites entreprises manufacturières implantées dans la capitale. Parmi ces petites entreprises celles regroupées sous la rubrique "autres activités manufacturières" représentent une source d'emplois relativement importante. Le nombre moyen d'employés par entreprise était cependant inférieur à 4 en 1986.

En dépit d'une législation libérale sur le rapatriement des bénéficiaires et de la générosité du Code des investissements en matière d'exonération d'impôts, Djibouti n'est pas parvenue à intéresser à son industrie de gros investisseurs étrangers. Depuis l'indépendance, seules deux entreprises manufacturières au capital en majorité étranger ont été créées pour un montant total de 80 millions de FD (0,5 million de dollars).

**Tableau 2.5 Entreprises et effectifs immatriculés
dans le secteur manufacturier, 1988**

CITI	Sous-secteur	Entreprises		
		Immatriculées	En activité	Effectif
3112	Produits laitiers	2	2	62
3116	Minoterie	1	1	58
3117	Boulangeries	33	29	164
3134	Boissons non alcoolisées (dont eau)	2	2	401
3220	Vêtements	3	2	4
33 & 38	Produits en bois et en métal	27	19	40
3420	Papier et impression	2	1	39
3511	Produits chimiques de base	2	2	26
3523	Savons et détergents	1	1	4
3560	Produits en plastique	3	0	0
3691	Briques (argile)	1	1	2
3699	Minéraux non métalliques	1	0	0
3901	Bijoux	19	15	4
3909	Artisanat	2	1	4
Total		99	76	808

Source : d'après des données de la CPS, juin 1988.

Tableau 2.6 : Petites entreprises manufacturières de Djibouti, 1986

Sous-secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés	Moyenne avec effectifs
<u>Industries alimentaires</u>	<u>17</u>	<u>60</u>	<u>3,5</u>
Boulangeries	10	49	4,9
Minoterie	4	4	1,0
Pâtisseries et crèmes glacées	3	7	2,3
<u>Autres activités manufacturières</u>	<u>58</u>	<u>133</u>	<u>3,2</u>
Chaussures	1	2	2,0
Impression	4	17	4,3
Mobilier (menuiserie)	6	20	3,3
Bijoux	10	35	3,5
Pièces détachées	4	7	1,8
Confection sur mesure	33	52	1,6
Total	<u>75</u>	<u>193</u>	<u>3,4</u>

Source : DINAS, Carte commerciale de Djibouti Ville, 1986.

Les investisseurs locaux n'ont pas manifesté plus d'intérêt que les étrangers pour le secteur manufacturier. L'investissement en capital fixe est faible dans le secteur privé (moins de 2 pour cent du PIB en 1982) et il se limite surtout aux secteurs du logement et des transports. Les statistiques concernant la création de nouvelles entreprises confirment que c'est le secteur tertiaire qui bénéficie de la plupart des investissements commerciaux. Le nombre d'entreprises industrielles et artisanales immatriculées auprès de la Caisse de prestations sociales au dernier trimestre de 1987 était de 71 dont 69 étaient privées, une publique et une à capitaux mixtes.

2.5 Difficultés et perspectives des sous-secteurs manufacturiers

Denrées alimentaires et boissons

Le développement de cette industrie est surtout fondé sur la transformation de matières premières ou de concentrés importés et peu sur la transformation de la production agricole locale. En dépit de ce handicap, c'est le secteur industriel le plus solide et le plus développé du pays (il employait fin 1987 85 pour cent de la main-d'oeuvre du secteur industriel).

Le sous-secteur est dominé par une entreprise, les Glacières Coubèche, société privée de production de glace fondée en 1890 et sa filiale, une unité de production de boissons non alcoolisées. Cette unité, qui produit du Coca-cola, du Fanta et du Sprite sous licence, est très mécanisée et son exploitation repose entièrement sur l'importation de concentrés, de bouteilles et de machines importés. En dépit de l'importance des débouchés locaux, aucune autre entreprise concurrente ne produit de boissons gazeuses sous une marque locale ou internationale. La Laiterie de Djibouti commercialise depuis 1984 une ligne de

boissons aux fruits vendues dans des packs en carton mais elle a du mal à pénétrer un marché dominé par les boissons aux fruits importées. En l'absence de concurrent local, l'usine Coca-cola est solidement implantée sur le marché et semble très rentable.

La Société d'exploitation des eaux de Tadjourah, entreprise de mise en bouteilles d'eau, a été créée par l'Etat en 1981 et une petite partie de son capital est privée. Plus tard, en 1984, une autre société publique a vu le jour : la Laiterie de Djibouti, une entreprise produisant du lait reconstitué, des yaourts et des boissons aux fruits. L'unité de fabrication de produits laitiers travaille actuellement en-deçà de sa capacité, en raison de problèmes techniques principalement : Après avoir accusé des pertes en 1986 à la suite de pannes répétées, la SEET travaille à nouveau à pleine capacité. Bien que protégées par la surtaxation des importations, aucune des deux entreprises n'est parvenue à se tailler une part dominante sur le marché.

Une étude sur le secteur non structuré réalisée en 1982 par l'Organisation internationale du Travail a permis de recenser six petites minoteries, dont quatre seulement figuraient dans l'étude du Bureau national des statistiques de 1986 et aucune dans le Registre de la CPS ou dans la liste en date de 1987 des entreprises détentrices d'une autorisation professionnelle. La principale cause de fermeture de ces unités est sans doute à trouver dans les importations de farine bon marché et dans l'ouverture d'une minoterie industrielle, SOPINAD, en 1986. Celle-ci a aussi connu des difficultés dues aux importations de farine en provenance de la CEE ainsi qu'au démarrage difficile de l'usine et aux problèmes d'approvisionnement en matières premières. Ces difficultés ont, depuis, été aplanies grâce à l'introduction d'une surtaxe sur les importations de farine et SOPINAD espère réaliser des bénéfices en 1988.

Les entreprises du secteur industriel les plus représentées sont, de loin, les boulangeries, qui se sont multipliées ces dernières années. Alors qu'on en comptait sept dans la capitale en 1983, elles sont aujourd'hui 18. Si leur nombre a augmenté, leur production a diminué parallèlement, passant de 17 000 pains par jour à 4 000 seulement aujourd'hui. Craignant que l'accroissement du nombre des boulangeries et la baisse de production de chacune d'elles n'entraînent plutôt une hausse générale des prix à la production qu'une élimination des unités les moins efficaces, le Ministère des finances s'est prononcé pour une limitation des créations de nouvelles boulangeries et un strict contrôle des prix du pain. Depuis 1987, la Commission du Code des investissements a cessé d'accorder des exemptions fiscales aux boulangeries de la capitale et s'est prononcée en faveur d'une limitation du nombre des autorisations professionnelles.

Les seuls aliments transformés ou préparés à Djibouti sont les pâtisseries fabriquées par les boulangeries et les crèmes glacées confectionnées dans les restaurants depuis 1979. Une fabrique de crèmes glacées, la SIAD, filiale des Glacières Coubèche, est en cours de construction. L'entreprise doit produire une qualité de crèmes glacées que le promoteur du projet fabrique actuellement à partir de concentrés et de graisses animales importés. Le procédé de fabrication prévu est très moderne et hautement automatisé.

On peut s'attendre dans le domaine des aliments et des boissons à de nouveaux progrès dans la transformation des denrées alimentaires de base, à l'instar de ce qui s'est passé pour la minoterie, et à la fabrication sur place de produits ou de qualités de produits actuellement importés, comme c'est le cas pour la SIAD. La création d'une unité de transformation d'huile végétale a déjà été proposée. Une étude de faisabilité a d'autre part révélé qu'une usine de production de pâtes et de biscuits serait rentable. De plus, les possibilités

de développer les ressources alimentaires locales existent. Le futur abattoir pourrait être doublé d'une unité de traitement et de conditionnement de la viande et le secteur de la pêche en pleine expansion va se développer avec la construction d'installations d'entreposage et de transformation. Il est peu probable que le secteur agricole local puisse produire assez de fruits et de légumes pour justifier la création d'installations industrielles de traitement.

Confection et cuir

La petite industrie de la confection sur mesure est bien établie à Djibouti. Si le Registre du commerce ne recensait que trois ateliers de coupe pour 1987 et 1988, et que le Registre de la CPS n'en indiquait aucun, beaucoup de tailleurs officient dans les boutiques de vêtements et de tissus ou dans le secteur informel. Une étude de l'OIT^{1/} datant de 1982 dénombrait 83 tailleurs, employant 383 personnes dans le secteur informel. L'étude de la DINAS de 1986 recensait 33 entreprises de confection employant 52 personnes mais ne tenait pas compte des entreprises du secteur informel. Le volume des importations de textiles - 1 266 tonnes en 1985 - donne une idée de l'ampleur de la production. La plupart de ces tailleurs produisent des vêtements traditionnels confectionnés à l'aide de machines à coudre rudimentaires actionnées à la main et vendent surtout leur production aux plus pauvres. Les tentatives de production industrielle de vêtements de style occidental n'ont pas donné beaucoup de résultats. Dans ce secteur, l'entreprise Barkat Dirie semble avoir cessé toute activité. La production locale, qui repose sur l'importation de textiles d'un prix élevé, ne peut concurrencer les importations en provenance d'Extrême-Orient. Le montant des importations - 990 millions de FD - donne un aperçu des débouchés éventuels dont pourrait bénéficier le secteur local de la confection s'il produisait des articles de qualité suffisante. Les marques locales devront cependant lutter de plus en plus âprement contre les marques à la mode actuellement importées.

Dans l'état actuel des choses, les peaux sont exportées sans être traitées et les projets de création d'une tannerie se sont heurtés à des obstacles d'ordre administratif. Ayant exporté 466 tonnes de peaux en 1985, Djibouti devrait reconsidérer le projet, non seulement pour la valeur ajoutée qu'il créerait mais aussi à cause des ressources qu'il représenterait pour l'industrie locale du cuir. Les nomades produisent des sandales et des gourdes en cuir traditionnelles dont certaines sont vendues aux touristes comme souvenirs, mais on ne peut parler d'une industrie du cuir. Ainsi, le marché de la chaussure est-il surtout alimenté par les importations. Il s'agit avant tout de chaussures en matières synthétiques et en tissu fabriquées en Chine et à Hong-Kong (684 tonnes en 1985).

Produits à base de bois et produits métalliques

Le travail du bois et du métal se limite à la production de menuiseries préfabriquées. Sur les 27 entreprises du secteur recensées par la CPS en 1987, cinq produisent des portes, des fenêtres, des cloisons et des stores en aluminium. Les entreprises importent des cadres en aluminium moulés semi-finis et réalisent l'assemblage. Une formation rudimentaire étant suffisante pour réaliser ce montage, les entreprises n'ont pas fait beaucoup d'efforts pour former leurs employés aux techniques de travail du métal et du bois.

Les possibilités d'expansion du secteur sont limitées. Les produits finis importés sont compétitifs dans le cas de gros marchés. Ainsi, le récent contrat

1/ OIT, op. cit.

des huisseries métalliques d'un hôtel a-t-il été adjugé à une entreprise italienne. On constate en outre une surcapacité de production vu la taille du marché local. En 1987-1988, trois entreprises ont fermé leurs portes.

Quelques artisans travaillent le bois et le métal selon des méthodes traditionnelles et deux forgerons figurent dans le registre des autorisations professionnelles mais la plupart des travailleurs qualifiés dans ce domaine appartiennent au secteur des services ou des transports et réparent des équipements importés. Les importateurs ont proposé plusieurs projets d'unités de montage - de réfrigérateurs et de climatiseurs pour l'essentiel - mais les industriels pressentis n'y ont pas donné suite.

Impression et produits en papier

Des investisseurs privés ont créé une entreprise, DJED, en 1984 pour fabriquer, à partir de rouleaux importés, du papier d'imprimerie et des cahiers destinés aux écoliers. Confrontée à des difficultés d'ordres technique et financier, cette entreprise se trouve actuellement au bord de la faillite. Ces deux marchés sont donc approvisionnés presque exclusivement par les importations.

Sur les trois presses à imprimer que comptait Djibouti, deux seulement fonctionnent à ce jour. L'Imprimerie nationale, une entreprise publique, couvre la plupart des besoins de l'Etat, tandis que l'Imprimerie moderne approvisionne le secteur privé. Djibouti ne comptant qu'un hebdomadaire, publié par l'Etat, et aucune maison d'édition, la production du secteur se limite à de petites séries d'articles de papeterie, de formulaires et de matériel publicitaire que les importateurs peuvent difficilement fournir.

Les matériaux d'emballage en carton sont importés. En effet, la faible taille du secteur manufacturier et la possibilité de recycler les matériaux d'emballages des articles importés n'encouragent pas la création d'une industrie locale dans ce secteur.

Produits chimiques

Trois entreprises fabriquent des produits chimiques de base : Air liquide (Djibouti), filiale de la société française Air liquide, qui produit de l'oxygène, de l'acétylène et de l'ammoniaque par compression et réaction chimique; l'usine Coca-cola, qui produit du dioxyde de carbone qu'elle vend à des entreprises somaliennes et éthiopiennes; et la société Xareed, qui produit de l'eau distillée à usage industriel et ménager. Si le projet de construction d'une raffinerie de pétrole de 5 millions de tonnes de capacité - dont le démarrage devrait intervenir en 1989 - voit le jour, le secteur des produits chimiques connaîtrait un développement considérable. Le projet pourrait imprimer l'élan nécessaire à l'exploitation des réserves de sel du pays et à la création d'une industrie pétrochimique et susciter en aval la création d'une industrie des matières plastiques.

A ce jour, trois tentatives ont été faites dans ce domaine. La première entreprise, Triplast, créée en 1981, était destinée à fabriquer des matériaux d'emballage à partir de polyéthylène et des articles ménagers à partir de pellets de PVC. Les machines et les matières premières ont été importées mais, à la suite d'un désaccord avec les pouvoirs publics au sujet des concessions prévues par le Code des investissements, l'usine n'a jamais été mise en service. La société Fabrique plastique a connu le même sort et la SOFDIT, une unité de production de sandales en plastique créée en 1982, après avoir relancé sa production en 1984, a dû cesser toute activité ensuite face à la concurrence des articles bon marché en provenance d'Extrême-Orient.

Bien que Djibouti soit tributaire des importations de plastique et que l'étroitesse de son marché ne permette pas d'économies d'échelle, la production industrielle de produits en plastique est envisageable économiquement. Ainsi, la SEET produit-elle sur place des bouteilles en PVC à des prix compétitifs par rapport aux produits importés. Une petite unité de production permettrait de répondre aux besoins locaux qui, pour les seuls emballages plastiques, se sont élevés à 205 tonnes en 1985 (satisfaits grâce aux importations). Le coût d'une telle unité serait de 73 millions de FD. Pour répondre à l'ensemble des besoins de produits en plastique et en caoutchouc, il faudrait compter 419 millions de FD.

Les projets de construction d'une unité de production de savon conçus par des promoteurs privés et par le Ministère de l'industrie ne se sont pas matérialisés pour des raisons de débouchés et à cause des critères d'économie d'échelle applicables à cette industrie à forte intensité de capital. Il existe une petite unité de production de détergents, DJIFACO, qui produit toute une série de détergents ménagers à partir de concentrés importés et les commercialise sous sa propre marque.

Produits minéraux non métalliques

Bien qu'elle possède des ressources minérales intéressantes (calcaire, gypse, perlite, pierre ponce et argile), Djibouti est tributaire des importations pour la presque totalité de ses besoins en matériaux de construction. Le projet de création d'une cimenterie à Ali Sabieh, présenté lors de la Conférence des donateurs de 1983, a été abandonné après une étude de marché peu concluante. Le projet de briqueterie a connu le même sort. Les effets d'entraînement au sein du secteur de la construction sont de type artisanal : quelques ateliers fabriquant des parpaings en ciment et une briqueterie.

Les petites unités artisanales sont mieux adaptées que les gros complexes industriels à la taille du secteur de la construction et aux cycles marqués qui le caractérisent. Le nombre des permis de construire accordés à des particuliers est tombé de 141 (logements et locaux commerciaux) en 1985 à 50 ou 60 seulement en 1988. Il n'est donc pas étonnant que 32 entreprises de construction et de travaux publics aient cessé toute activité en 1986 et 1987 et que 13 entreprises aient totalement disparu du secteur au cours de cette période. Il n'existe pas non plus de grand programme public de construction justifiant la construction d'une cimenterie ou d'une briqueterie industrielle en dehors d'un projet de construction de logements dans la capitale. La demande de matériaux de construction que ce projet devrait engendrer peut être aisément satisfaite par une augmentation de la capacité des unités artisanales existantes.

Autres secteurs

Issu d'une société nomade, Djibouti n'a que peu de traditions artisanales. Des artisans qualifiés travaillant le métal, le cuir et l'osier fabriquent en quantités limitées des poignards, des outres, des sandales et des nattes mais ces produits sont mal commercialisés. La plupart des souvenirs vendus aux touristes sont importés du Kenya, d'Ethiopie, voire d'Extrême-Orient. A Djibouti nombre d'artisans sont des immigrants : les bijoutiers sont généralement sénégalais et les vanniers éthiopiens. Le développement de ces activités artisanales traditionnelles passe par l'amélioration des structures commerciales, la mise en place de mécanismes de crédit pour l'achat de matière première et la mise en place de moyens de formation pour les jeunes. L'Etat recherche 485 millions de FD pour créer une école d'artisans et obtenir l'assistance technique nécessaire pour leur inculquer des techniques modernes.

2.6 Le développement industriel : Obstacles et atouts

Créer une mentalité industrielle

Rares sont les habitants de Djibouti qui ont la formation en matière de gestion ou les qualifications techniques et l'expérience voulues pour créer des entreprises industrielles. L'économie de Djibouti est très tributaire du port, du commerce de transit avec l'Ethiopie et du commerce intérieur. Dans ces domaines, les entrepreneurs expérimentés ne manquent pas. Le sens du commerce des Djiboutiens est forcément peu compatible avec un esprit d'entreprise dans l'industrie. Les marchands hésitent à investir des capitaux sur de longues périodes dans des entreprises manufacturières et à affronter des problèmes de formation et de gestion de personnel, quand ils peuvent espérer des commissions et des marges substantielles (jusqu'à 60 pour cent) avec peu de frais fixes en important des marchandises. La formation peut pallier le manque de compétences dans le domaine industriel mais, au-delà de cette nécessité immédiate, les pouvoirs publics doivent aussi forger une nouvelle mentalité industrielle.

Les commerçants commencent à prendre conscience des perspectives qu'ouvre le développement industriel et certains ont soumis à la Commission du Code des investissements plusieurs projets prévoyant le montage ou la transformation des produits qu'ils importent actuellement sous licence. Un parfait exemple de cette évolution est celui de la SIAD, unité de production de crèmes glacées, qui va produire une marque de produits actuellement importés par le promoteur du projet. La formule présente plusieurs avantages : le promoteur connaît bien le produit et le marché local; les liens avec les fournisseurs de la technologie et des produits semi-transformés sont déjà solides; enfin et surtout, le promoteur peut obtenir un appui technique et financier et des conseils en matière de gestion de la part de la société "mère". Il est préférable de favoriser ces initiatives locales, qui seules garantissent l'expérience nécessaire à un développement industriel durable plutôt que d'attirer des investisseurs étrangers.

Ces dernières années, le Gouvernement a beaucoup fait pour développer l'enseignement technique mais ni l'éventail ni la qualité de cet enseignement ne sont encore satisfaisants. Peu d'efforts ont été faits en faveur de l'enseignement de la gestion dans le système éducatif classique ou en dehors. Pendant un certain temps encore, Djibouti va rester tributaire de l'assistance étrangère dans ces deux domaines. Cette contrainte coûte cher aux entreprises industrielles privées car le personnel étranger revient dix à vingt fois plus cher que le personnel recruté sur place.

Les institutions et incitations indispensables pour favoriser l'investissement dans le secteur industriel existent mais l'incapacité des premières à suivre des procédures bien définies et une certaine apathie bureaucratique les rendent peu efficaces. L'idéal serait que les investisseurs aient un interlocuteur unique auprès duquel solliciter les autorisations et l'assistance des pouvoirs publics. Le Gouvernement étudie actuellement des propositions de simplification des procédures administratives et de réorganisation des institutions auxquelles ont affaire les investisseurs du secteur industriel.

Surmonter l'obstacle que constitue l'étroitesse du marché

On cite souvent les dimensions du marché parmi les facteurs qui freinent le développement industriel de Djibouti. S'il s'agit là d'un fait indéniable, on dispose néanmoins de peu de données pour évaluer la taille et les caractéristiques du marché. Les résultats du recensement de 1983 n'ont pas encore été publiés, pas plus que ceux de l'enquête détaillée sur les budgets des ménages de

la capitale réalisée en 1987 et qui doit donner des précisions sur la structure des revenus et de la consommation. Les données disponibles permettent cependant de se faire une idée de la taille du marché intérieur.

Avec une population de 456 000 habitants en 1986 et un revenu par tête de 49 050 FD (276 dollars) seulement en 1984, selon des statistiques officielles corrigées, Djibouti constitue forcément un marché limité où le pouvoir d'achat est faible et concentré entre les mains d'une petite minorité.

Environ 65 000 personnes vivent une existence de pasteurs nomades et pratiquent une agriculture de subsistance. Leur revenu disponible est très faible, ce qui vaut aussi pour la majorité des citoyens, sans emploi officiel permanent, tributaires d'emplois à temps partiel et saisonniers, d'activités du secteur informel et du soutien de la famille, au niveau de vie très bas et dont les dépenses se limitent au strict nécessaire. Selon une enquête sur le revenu des ménages réalisée en 1982, 50 pour cent des foyers de Balbala, un faubourg de la capitale, avaient un revenu mensuel de moins de 22 000 FD. Pour l'ensemble de la ville, le revenu moyen mensuel était de 86 000 FD seulement (voir tableau 2.7).

Ne disposent d'un revenu supérieur au minimum vital que les 21 000 Djiboutiens employés officiellement, les commerçants et la communauté étrangère. Le salaire mensuel moyen des employés inscrits à la CPS en 1987 était de 57 317 FD (319 dollars). La fourchette des salaires moyens se situe toutefois entre 166 669 FD dans le sous-secteur des assurances et 16 566 dans celui des transports. Les salaires du personnel de l'Etat sont sensiblement plus élevés puisqu'ils sont en moyenne de 168 000 FD (936 dollars). Ce sont cependant les étrangers et les soldats français (moins de 10 000 personnes au total) qui sont les premiers acheteurs de biens de consommation en puissance. Bien que l'on ne dispose pas de statistiques sur les salaires des membres de ce dernier groupe, sa contribution au PIB - évaluée à 23 102 FD, soit 43,4 pour cent du total en 1983 - donne une idée de son pouvoir d'achat potentiel. Quand on sait qu'il achète 40 pour cent de la production de la SEET et de la Laiterie de Djibouti, on comprend mieux quel marché il représente.

Tableau 2.7 : Revenu moyen dans la capitale, 1982
(en millions de FD)

Fréquence cumulée	Centre-ville	Balbala	Ensemble de la ville
0 - 10	57	3	19
11 - 20	57 - 79	3 - 9	19 - 32
21 - 30	79 - 96	9 - 13	32 - 46
31 - 40	96 - 118	13 - 17	46 - 63
41 - 50	118 - 141	17 - 22	63 - 86
51 - 60	141 - 166	22 - 27	86 - 112
61 - 70	166 - 194	27 - 35	112 - 137
71 - 80	194 - 234	35 - 49	137 - 206
81 - 90	234 - 309	49 - 69	206 - 297
91 - 100	309	69	297
Revenu moyen	141	22	86

Source : PNUD, Djibouti. Politique de l'habitat et développement urbain, Première phase, 1988, p. 13.

Au problème de l'étroitesse du marché s'ajoute celui de la liberté des échanges, principe à la base de la politique gouvernementale. Le marché des biens de consommation est dominé par les importations et le public est habitué aux produits de qualité, aux emballages élaborés et au foisonnement des marques. Si l'on ajoute à cela la fidélité de la communauté étrangère aisée à certaines marques, on comprend que les produits locaux aient du mal à s'imposer. En outre, il n'existe ni agence de publicité ni médias susceptibles d'organiser des campagnes de promotion.

Le marché des produits de consommation est bien cloisonné en raison des fortes différences de pouvoir d'achat, de besoins et d'attente, de goûts, de préférence en matière de points de vente et d'accès à la publicité existant entre les pauvres, les Djiboutiens nantis et la communauté étrangère. Du fait de cette compartimentation, les commerçants ont du mal à concevoir le produit, à choisir un mode de présentation et à définir des stratégies en matière de prix. Dans une certaine mesure, on peut dire que - même pour les produits de base - les différents marchés sont incompatibles, ce qui réduit d'autant les débouchés. L'exemple du lait est révélateur à cet égard. En choisissant de le commercialiser en "tétra-paks" d'un litre, la Laiterie de Djibouti a répondu aux attentes de la communauté étrangère mais leur prix met les paks hors de portée du gros des consommateurs locaux, qui continuent d'acheter du lait en poudre. La direction de l'entreprise en a pris conscience depuis : des cartons d'un demi-litre auraient été préférables pour l'immense majorité de la population mais le mieux serait encore d'utiliser le matériau d'emballage le moins cher disponible : des sacs en polyéthylène scellés à chaud. Le coût du conditionnement et, partant, le prix de vente seraient sensiblement réduits.

Accroître ses échanges avec ses voisins et les autres pays d'Afrique de l'Est pourrait permettre à Djibouti d'élargir son marché. Djibouti, l'Ethiopie et la Somalie sont, avec onze autres Etats d'Afrique, membres d'une Zone d'échanges préférentiels (ZEP)^{1/} pour l'Afrique orientale et australe. Cette zone de libre-échange existe depuis juillet 1984. Le traité qui l'a instituée prévoit une réduction de 70 pour cent des droits de douane sur les produits d'une "Liste commune" qui inclut notamment la quasi-totalité des produits manufacturés et transformés, l'objectif étant de supprimer toutes les barrières tarifaires et non-tarifaires d'ici à 1996.

Les conditions de l'accord sont particulièrement favorables à Djibouti. Alors que selon ses dispositions concernant les critères d'origine, les droits préférentiels ne s'appliquent à plein sur les produits en provenance d'autres Etats membres que si l'entreprise est dirigée - et son capital détenu à 51 pour cent - par des ressortissants de l'Etat membre où elle est implantée (une échelle mobile de réductions étant appliquée aux entreprises dans lesquelles la part du capital étranger est plus élevée), pour les entreprises inscrites au Registre du commerce à Djibouti, il suffit que 25 pour cent du capital soit détenu par des ressortissants djiboutiens pour que le taux de réduction maximum s'applique. Djibouti pourrait donc être une porte d'entrée toute trouvée pour les sociétés étrangères cherchant à s'introduire sur les marchés d'Afrique de l'Est.

Pour l'heure, les échanges commerciaux de Djibouti avec les pays de la ZEP sont très réduits : 10,6 pour cent des importations et 9,8 pour cent des

^{1/} Conçue à l'origine pour regrouper 20 pays d'Afrique orientale, centrale et australe, la ZEP compte actuellement 15 Etats membres : Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

exportations en 1986 mais ces chiffres peuvent être incontestablement améliorés. On évalue la population des pays de la ZEP à 180 millions d'habitants (dont 44 en Ethiopie et 6 en Somalie). Avec un tel ensemble, le problème que pose à Djibouti l'étroitesse de son marché intérieur se pose en des termes tout différents. Il convient cependant d'être prudent. La pénurie de devises dans les pays de la ZEP, et notamment en Somalie, risque fort de freiner le développement des échanges à l'intérieur de la zone et l'objectif de liberté des échanges est loin d'être atteint. En outre, le Kenya et l'Ethiopie possèdent des secteurs industriels relativement puissants que Djibouti aura du mal à concurrencer.

Un développement du secteur industriel "trié" par les exportations n'est envisageable que si Djibouti parvient à maîtriser des coûts de production en constante hausse.

Des coûts des facteurs qui ne cessent de croître

L'industrie djiboutienne paie cher sa main-d'oeuvre, son électricité et son eau. Le coût élevé des facteurs de production constitue sans doute le principal obstacle au développement d'industries tournées vers l'exportation, outre qu'il réduit la compétitivité sur le marché intérieur de la production locale.

Le salaire mensuel minimum officiel est le même - 15 860 FD (88 dollars) - depuis 1980. Dans la pratique cependant, le salaire de base est d'environ 40 000 FD (220 dollars) par mois et le salaire moyen des employés inscrits à la CPS fin 1987 de 57 317 FD (319 dollars) (voir tableau A-4 en annexe). Les salariés qualifiés sont beaucoup mieux payés : une secrétaire peut espérer gagner 100 000 FD (550 dollars) par mois et un cadre supérieur 700 000 FD (3 900 dollars).

Le coût effectif de la main-d'oeuvre est encore plus élevé si l'on tient compte des charges imposées à l'employeur - contribution équivalente à 8,5 pour cent du salaire à la Caisse de prestations sociales et à 7,2 pour cent au Service médical interentreprise (SMI) - qui donnent des salaires officiels de 66 316 FD (369 dollars), très supérieurs à ceux pratiqués dans d'autres pays en développement (tableau 2.8).

De plus, le marché du travail est soumis à diverses contraintes. La législation du travail protège les employés contre les suppressions d'emploi et contrôle les conditions et méthodes de travail. Le recrutement n'est pas toujours libre, les employeurs étant soumis à des pressions concernant le choix des employés et les effectifs. Pour l'heure, la plupart des entreprises publiques et privées sont en sureffectif.

Souvent, c'est le coût de la main-d'oeuvre qui détermine le choix des investisseurs. Etant donné le taux élevé de chômage, une déréglementation du marché du travail pourrait permettre aux industriels de recruter de la main-d'oeuvre en offrant des salaires inférieurs. A cause du coût de la vie à Djibouti, les salaires resteront toutefois supérieurs à ceux pratiqués dans les pays voisins et les autres pays ACP.

**Tableau 2.8 Salaire mensuel moyen (charges sociales comprises)
dans les zones franches de quelques pays en développement, 1980
(en dollars)**

Pays	Salaire mensuel
Indonésie	75
Maurice	80
Haïti	95
Mexique	150
Tunisie	250
Barbade	250
Région de Hong-Kong	275
Trinité-et-Tobago	300
Porto Rico	600

Source : Currie, J., Export Processing Zones in the 1980s: Customs-Free Manufacturing, Economist Intelligence Unit Special Report, No. 190, 1986.

Le système de tarification de l'électricité n'a pas été modifié depuis 1983 (Loi n° 83-0208). Elle favorise les particuliers et pénalise les industriels, qui paient plus cher le kWh moyenne et basse tension (voir tableau A-5 en annexe). C'est aussi le secteur industriel qui doit supporter le coût élevé de l'exploitation du réseau et du maintien d'une capacité de réserve. Pour ces raisons, certaines entreprises préfèrent avoir recours à des générateurs diesel.

Ces tarifs représentent plus du double de ceux pratiqués dans la plupart des pays d'Europe, où l'industrie bénéficie de tarifs dégressifs dont le plus bas est très inférieur au tarif appliqué aux particuliers, mais à en croire Electricité de Djibouti (EDD), ils ne sont pas excessivement élevés selon des critères africains (voir tableau 2.9). La compagnie propose toutefois au secteur industriel depuis juin 1988 un tarif réduit et dégressif destiné à favoriser le développement de l'industrie. Bien que l'EDD soit une entreprise bénéficiaire depuis plusieurs années et malgré la faible consommation d'électricité du secteur industriel, parce que cette réduction reviendra pour l'EDD à vendre son électricité à prix coûtant, le Conseil des ministres a demandé que le projet soit réexaminé. Le développement à terme du secteur de l'électricité - et en particulier le raccordement au réseau éthiopien et la mise en place de moyens de captage de l'énergie géothermique (voir section 5.4) - permet d'envisager une réduction des tarifs mais ceux-ci vont rester conditionnés par le prix du pétrole, appelé à rester longtemps encore la principale source de production d'électricité.

Tableau 2.9 : Comparaison des tarifs de l'électricité moyenne tension dans quelques pays africains, 1986
(en centimes de FF par kWh moyenne tension)

Madagascar	42	Sénégal	122
Congo	46	Gabon	125
Togo	46	Mauritie	140
Mozambique	56	Mali	140
Bénin	74	Djibouti	148
Niger	77	Sénégal	148
Burundi	80	Seychelles	151
Maurice	86	Gomores	230
Côte d'Ivoire	92	Tchad	304

Source : Ministère de l'industrie.

Le prix du pétrole est fixé par le Service des hydrocarbures qui a constitué un fonds de stabilisation destiné à atténuer les effets d'une modification soudaine des prix du pétrole. Au 1er janvier 1988, les tarifs étaient légèrement supérieurs aux prix du marché mondial.

Tableau 2.10 : Prix de détail des produits pétroliers en janvier 1988

Produit	FD par litre
Pétrole (Super)	135,0
Pétrole (ordinaire)	120,0
Gazole	68,0
Paraffine	58,0

Source : Service des hydrocarbures.

Le système de tarification de l'eau pénalise aussi les gros consommateurs et en premier lieu l'industrie. Les prix sont plus élevés en dehors de Djibouti.

Tableau 2.11 : Tarification de l'eau, janvier 1988

Consommation sur deux mois (m cu)	FD par m ³
De 0 à 120	62
De 121 à 240	88
Plus de 240	124

Source : Office national des eaux de Djibouti (ONED)

L'étroitesse du marché favorise aussi les ententes, notamment sur les prix, et c'est ainsi que les marges des grossistes sur les produits importés sont fréquemment supérieurs à 60 pour cent. En outre, le puissant groupe des commerçants a tout intérêt à empêcher la création d'industries locales, qui pourrait entraîner une réduction, voire une suppression, des importations. Il n'est pas possible pour le moment de contrer ces agissements en l'absence d'une liste complète des distributeurs et des agents ou d'un arsenal juridique prévoyant au moins quelques mesures contre les pratiques illicites. Pour assurer le développement de l'industrie, le gouvernement devra remettre en cause les droits acquis et garantir les conditions de la libre concurrence.

Liberté du commerce, concurrence et protection

Conditionnée par la politique gouvernementale de liberté des échanges, la structure actuelle des tarifs douaniers n'offre en général aucune protection aux entreprises industrielles sur le long terme. Malheureusement, en ne faisant pas de distinction entre produits primaires, semi-finis et finis - tous soumis à une taxe de 23 pour cent sur la valeur - la tarification douanière pénalise l'industrie locale, les pertes subies au cours du processus de production majorant nécessairement le montant de la taxe par unité de produit fini local, ce qui favorise d'autant les produits finis importés. Dans les industries de montage, le taux uniforme appliqué (sur la menuiserie en aluminium par exemple) majore la taxation du produit fini de 30 à 40 pour cent. Les entreprises peuvent être exemptées de la taxe à la consommation intérieure pendant une période pouvant aller jusqu'à dix ans en vertu du Code des investissements mais compte tenu du coût élevé des importations, un barème de tarifs douaniers plus sélectif serait bénéfique pour l'industrie locale.

Depuis 1981, le gouvernement est intervenu pour protéger trois industries locales : le SEET, la Laiterie de Djibouti et, en mai 1988, la minoterie privée en surtaxant les produits importés concurrents. Dans le cas de la SOPINAD, la surtaxe de 18 pour cent compense le subventionnement de la farine importée de la CEE. Les pouvoirs publics reconsidéreront la situation à intervalles réguliers en vue d'éliminer la surtaxe le jour venu. La surtaxation des bouteilles d'eau, des produits laitiers et des boissons aux fruits importés décidée pour protéger la SEET et la Laiterie de Djibouti sont moins défendables. Compte tenu des coûts de production élevés et de la faible part de marché de ces deux entreprises publiques, il est peu probable que l'Etat puisse exposer à nouveau celles-ci à la concurrence extérieure dans un proche avenir. Les produits importés ne sont pas subventionnés et les pouvoirs publics ont imposé une surtaxe destinée à protéger les industries naissantes et à mettre les entreprises à l'abri de la libre concurrence dans l'espoir qu'elles puissent survivre sans protection ensuite.

Formation de capital insuffisante

On a calculé que quelque 92 pour cent de la population ne constituaient aucune épargne, tandis que les 8 pour cent restant transféraient une grande partie de la leur à l'étranger. Il est indéniable qu'en dehors des secteurs du logement et des transports, l'investissement privé est très limité. En 1982, la formation brute de capital fixe dans ce secteur n'a représenté que 1 137 millions de FD (à peine 6 millions de dollars), soit moins de 2 pour cent du PIB, et 8 pour cent seulement de la totalité de la formation brute de capital fixe.

De surcroît, les banques commerciales - six banques privées au total - sont organisées pour traiter des opérations internationales (importations, réexportations, transferts de fonds et investissements étrangers) bien plus que pour mobiliser l'épargne intérieure. Le 31 décembre 1987, le montant des dépôts des clients dans les banques du pays s'élevait à 47 501 millions de FD - dont 44 pour cent en devises.^{1/}

Près de 30 pour cent de ces dépôts provenaient d'entreprises publiques et une part importante, mais inconnue du reste, de non-résidents. A la même date, l'encours des crédits était de 31 262 millions de FD. Sur ce total, les prêts à court terme représentaient 25 769 millions (dont 16 707 millions d'autorisations de découvert et 9 062 millions de prêts à court terme), le montant des prêts à moyen et long termes se limitant à 5 490 millions de FD. Ces crédits étaient destinés en grande partie à financer l'achat ou la construction de logements. Le taux élevé des emprunts à long terme (aux environs de 18 pour cent en 1987) décourage les investisseurs. Les banques commerciales participent donc peu au financement du développement industriel.

Certains banquiers justifient leur attitude frileuse en matière de prêts par leur incapacité de réescompter les prêts à long terme auprès de la Banque nationale de Djibouti. Il faut cependant préciser que le coût du réescompte majorerait le coût du crédit sans pour autant garantir forcément un accroissement du volume des crédits à long terme. En outre, les banques disposent déjà de moyens de transformer les ressources à court terme en ressources à long terme. De même, il n'est pas souhaitable que les pouvoirs publics imposent le réescompte, pas forcément désirable en raison de sa tendance à favoriser l'inflation. En réalité, les banques hésitent à consentir des prêts à long terme à cause de la mauvaise qualité des études de faisabilité et de la rareté des propositions d'emprunteurs potentiels, inconvenients qu'une réforme du système bancaire ne permettrait pas de surmonter.

La création, en 1983, de la Caisse de développement de Djibouti (CDD) a beaucoup accru les possibilités de financement offertes au secteur privé. La Caisse propose en outre des prêts à un coût inférieur de moitié au moins au coût des prêts des banques commerciales. Le capital de la Caisse a été constitué par des fonds de l'Etat, des organisations de donateurs et des banques commerciales. La Caisse dispose aussi de fonds recyclés grâce à deux lignes de crédit ouvertes par des organismes publics de retraite et d'assurance médicale et sa création a beaucoup fait pour encourager la formation brute de capital fixe dans le secteur privé, même s'il est probable que 90 pour cent de la formation brute de capital fixe soient assurés par le secteur public ou, comme en 1982, par des emprunts extérieurs et des dons étrangers.

^{1/} Banque nationale de Djibouti, statistiques non publiées.

Les incitations fiscales

Le système de taxation des entreprises est simple : impôts sur les bénéfices annuels nets (20 pour cent), autorisation professionnelle calculée sur la base d'une charge fixe de 6 000 FD à 17 millions de FD et une charge proportionnelle fondée sur la valeur locative du bien, ainsi qu'une taxe interne sur la consommation (correspondant à 23 pour cent du montant des exportations) à quoi il faut ajouter des surtaxes sur certains produits. Le Code des investissements prévoit une exonération temporaire de ces taxes dans certains cas.

Si l'on excepte les concessions prévues par le Code des investissements, le taux d'imposition est élevé par rapport à ce que l'on constate dans la plupart des pays africains. Entre 1983 et 1986, le taux d'imposition est passé de 32,3 pour cent à 39,8 pour cent du PIB - proportion comparable à celle des nations industrialisées (entre 25 et 45 pour cent). En outre, la part des entreprises est passée de 8,7 à 12,7 pour cent au cours de la même période, celle des ménages augmentant dans le même temps de 4,4 à 4,8 pour cent, taux légèrement supérieur à celui enregistré dans les pays industrialisés en 1980 (7,9 pour cent aux Etats-Unis, 9,2 pour cent en République fédérale d'Allemagne et 9,6 pour cent au Japon).

On ne peut cependant voir dans les taux d'imposition la raison première du faible niveau des investissements intérieurs et extérieurs dans l'industrie djiboutienne. La cause du problème tient bien plus à la taille du marché local et au coût des facteurs.

3. LES ENTREPRISES : RESULTATS ET PERSPECTIVES

3.1 Entreprises publiques et d'économie mixte

Société d'exploitation des eaux de Tadjourah (SEET)

La SEET a été créée en 1978 pour mettre en bouteilles l'eau de la nappe phréatique de Tadjourah. Auparavant, toute l'eau en bouteilles était importée d'Europe. La SEET est une société à responsabilité limitée et à capitaux publics et privés ainsi répartis : Etat : 135 millions de FD (69 pour cent); Cercle de Tadjourah : 40 millions (25 pour cent); EDD : 10 millions (5 pour cent) et investisseurs privés : 10 millions. La capacité de l'usine, déterminée par le débit de la source - environ 1 050 m³, est de quelque 365 000 caisses par an. Le record de production a été atteint en 1983 (338 000 caisses). Les bouteilles en PVC sont fabriquées sur place mais tous les matériaux nécessaires sont importés : pellets de PVC, cartons, capsules, étiquettes et colle. L'usine emploie actuellement 57 personnes, pour moitié sur place et pour moitié (personnel administratif, technique et commercial) à Djibouti.

La production a démarré en 1981 et, jusqu'en 1985, les ventes ont grimpé régulièrement (tableau 3.1). Courant 1985, à la suite de pannes répétées et prolongées, la production a chuté et, avec elle, le volume des ventes. En 1985 et 1986, l'entreprise a accusé de grosses pertes mais en 1987 la production a atteint 87 pour cent de la capacité installée et l'entreprise est sortie du rouge en 1987. Au premier semestre 1988, la production a dépassé le niveau de 1983 et l'entreprise devrait dégager un bénéfice important en 1988.

Les mauvais résultats enregistrés en 1985 et 1986 peuvent être attribués à un manque d'entretien, une mauvaise gestion, des coûts élevés et une concurrence anarchique.

Tableau 3.1 : Résultats de la Société d'exploitation des eaux de Tadjourah (SEET) 1982-1987

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Production (en milliers de caisses)	78	176	309	338	250	302	316
Ventes (en milliers de caisses)	67	190	308	308	243	261	346
Chiffres d'affaires (en millions de FD) ...		184	295	300	244	252	337

Source : Société d'exploitation des eaux de Tadjourah (SEET).

La production a chuté en 1985 et 1986 à la suite d'une série de pannes qui ont touché les pompes, le générateur et l'installation de mise en bouteilles. Une étude de l'ONUDI^{1/} attribue ces pannes à un manque d'entretien aggravé par l'absence sur place de l'électro-mécanicien, basé à Djibouti. Ce problème est désormais réglé. A plusieurs reprises, la production a été interrompue faute de

^{1/} Projet XP/DJI/86/035.

matières premières, en raison de mauvaises méthodes de gestion des stocks, dues elles-mêmes au fait que l'administration de l'entreprise n'est pas située sur place.

Début 1986, la SEET employait 74 personnes. L'usine ayant un personnel très excessif, la direction a décidé de licencier 18 employés. Les gaspillages et les pertes de matières premières et d'eau ont augmenté de 40 pour cent entre 1984 et 1986. En outre, la dépréciation du dollar a entraîné une majoration du coût des matières premières importées de 10 millions de FD en 1986.

La SEET est protégée par une surtaxe de 26 pour cent frappant les eaux minérales importées et qui met celles-ci hors de portée du gros de la population. Cependant, les importations restent considérables. En 1984, année où la SEET a enregistré une production record, elles ont atteint 96 millions de FD et en 1985 151 millions de FD - soit 60 pour cent du chiffre d'affaires de la SEET. La quasi-totalité des bouteilles importées sont vendues à la communauté expatriée, qui préfère les marques étrangères connues et l'eau gazeuse et que rebute la forte teneur en sel - deux fois supérieure à celle des eaux minérales européennes - de l'eau de Tadjourah, qui, pour ces mêmes raisons, est difficilement exportable. Sur le marché intérieur, les ventes sont freinées par le prix élevé du produit. Les seules ventes à l'armée française représentent 40 pour cent de la production et les ventes à la communauté étrangère en général une proportion estimée à 55 pour cent. Quand de l'eau distillée, commercialisée sous l'appellation d'eau naturelle, est apparue sur le marché en 1985, au tiers du prix de l'eau de Tadjourah, le chiffre d'affaires de la SEET a chuté brutalement. Le Gouvernement est intervenu pour mettre un terme à cette concurrence et depuis 1986, l'eau distillée n'a plus droit à l'appellation d'eau naturelle.

La SEET a retrouvé une production proche de la pleine capacité et elle prévoit un confortable bénéfice en 1988. Si ces prévisions se concrétisent, le Gouvernement pourrait envisager de supprimer la surtaxe appliquée aux importations d'eau en bouteilles et laisser jouer la concurrence.

Laiterie de Djibouti

Cette unité a été créée pour rendre Djibouti moins dépendante des importations de lait frais destinées aux consommateurs aisés (4 388 tonnes en 1983) et pour éviter les risques sanitaires que pose pour les classes pauvres le manque d'hygiène dans la reconstitution du lait en poudre meilleur marché. La SEET a été constituée en société publique par la loi N° 87/AN/84. Après les trois années nécessaires aux études préalables et à la construction, l'usine a été mise en service en novembre 1984. Elle fabrique quatre types de produits : lait entier UHT, lait écrémé, boissons aux fruits (trois) et yaourt (sept parfums). La capacité de production mensuelle est évaluée à 369 000 tétra-paks d'un litre, à 450 000 tétra-paks d'un quart de litre et à 150 000 ou 200 000 yaourts. L'investissement - fonds de roulement exclus - s'est élevé à 1 242,5 millions de FD et l'usine emploie 60 personnes, soit plus de 20 millions de FD par poste de travail. C'est donc une entreprise à très forte intensité de capital.

Dès le départ, l'usine a connu des difficultés de types technique, commercial, financier et administratif. Elle n'a jamais tourné à pleine capacité; même si le chiffre d'affaires a augmenté progressivement, l'actif escompté n'a été atteint ni en 1985 ni en 1986. Bien que la situation financière se soit améliorée progressivement, les pertes s'accroissent et les problèmes techniques persistent.

Tableau 3.2 : La Laiterie de Djibouti en chiffres, 1985-1987

	1985	1986	1987
Effectifs	54	51	57
Pourcentage d'utilisation de la capacité	43	57	64
Chiffres d'affaires (en millions de FD)	263	366	467
Ventilation des ventes (en pourcentage)			
Lait entier	...	48	51
Lait écrémé	...	28	20
Boissons aux fruits	...	14	12
Yaourts	...	9	17
Résultat net (en millions de FD)	-237	-180	-113

Source : Laiterie de Djibouti, Rapports annuels, 1986 et 1987.

Les difficultés rencontrées par l'entreprise ont été définies dans les rapports annuels et dans le rapport d'un consultant de l'ONUDI.^{1/}

Problèmes techniques. On n'a pas prévu au moment de l'installation des machines des accès pour l'entretien et les réparations; on a installé des prototypes - pour faire des économies - moyennant quoi il est ensuite impossible de se procurer des pièces; et on a employé de l'acier inoxydable de mauvaise qualité, d'où une corrosion rapide des tuyauteries et des machines. Quatre ans seulement après la mise en service de l'usine, un conseiller technique a recommandé le remplacement d'une grande partie des équipements. Ces facteurs, conjugués avec un manque d'entretien, ont entraîné des pannes prolongées et répétées. En août 1988, le matériel de conditionnement en tétra-paks n'a fonctionné que pendant 62 heures et en septembre la production était pratiquement interrompue.

Coûts élevés. En raison d'un mauvais choix de départ, l'entreprise dispose maintenant d'un équipement coûteux à exploiter et à entretenir. L'installation de distillation par osmose gaspille beaucoup d'eau puisqu'elle ne produit qu'un litre d'eau distillée pour cinq litres au départ. L'installation de conditionnement en tétra-paks consomme beaucoup d'électricité et, outre un droit fixe, le détenteur de la marque prélève une redevance à l'unité. Tous les frais d'entretien, de réparation et de déplacement sont à la charge de l'usine et les matériaux d'emballage importés ne peuvent être achetés qu'à un seul fournisseur. L'emballage représente jusqu'à 40 pour cent du coût des produits conditionnés en tétra-paks; l'électricité et l'eau encore 12 pour cent. La récente dépréciation du dollar a encore majoré le coût du lait en poudre et des matériaux de conditionnement, qui sont importés d'Europe.

Difficultés financières. La laiterie a été mise en service alors qu'elle ne disposait pas d'un fonds de roulement. Au cours de la première année d'exploitation, l'entreprise a dû contracter un emprunt bancaire à 14 pour cent

^{1/} Projet SI/DJI/86/051.

pour couvrir ses coûts de fonctionnement. En 1986, elle a finalement obtenu un prêt à des conditions de faveur pour financer son fonds de roulement.

Gestion et études préalables. De véritables études de marché n'ont été faites qu'une fois l'usine en service. Elles ont révélé que les produits prévus étaient loin de correspondre aux besoins du marché. En outre, l'entreprise a attendu pour lancer une campagne publicitaire de constater que les ventes ne progressaient pas. Les conditions de commercialisation, le choix des points de vente et les conditions de paiement laissaient aussi à désirer, le détaillant jouissant d'une trop grande latitude pour fixer les prix et bénéficiant de facilités de crédit très larges. De plus, les mauvaises procédures d'inventaire entraînent des ruptures de stocks. Il faut ajouter à cela un mauvais contrôle de la production et de la distribution, l'incapacité de satisfaire les commandes dans les délais et le taux élevé de perte et les gaspillages.

Prix et ventes. Bien que protégés par une surtaxe de 70 FD par kilo de lait importé et de 160 FD par kilo de yaourt et de boissons aux fruits, les produits de la laiterie ont du mal à s'imposer sur le marché. Les mauvais chiffres de vente s'expliquent avant tout par la cherté des produits, conséquence de coûts de production élevés et de la marge confortable que se réservent les détaillants, et par la conception des produits, qui ne tient pas compte des besoins des consommateurs. La communauté étrangère et les Djiboutiens aisés achètent une part importante de la production de l'entreprise. En 1986, 90 pour cent du lait écrémé, 50 pour cent des yaourts, 37 pour cent du lait entier et 31 pour cent des boissons aux fruits produits par la SEET ont été vendus à l'armée française et aux trois supermarchés de la capitale. Les Djiboutiens continuent d'acheter du lait en poudre importé et, pour les attirer, l'entreprise doit impérativement vendre ses produits à un prix plus compétitif. Pour cela, trois solutions ont été proposées : commercialiser le lait en emballages d'un demi-litre, comme cela se fait ailleurs en Afrique; vendre le lait dans des sacs en polyéthylène d'un litre (ceci permettrait de ramener le coût du conditionnement à 4 FD par litre); et contrôler les marges des détaillants. Les ventes de yaourt ont peu progressé en 1985 et 1986, les consommateurs n'étant pas accoutumés au produit. Avec l'élargissement de l'éventail des parfums et l'installation de présentoirs réfrigérés dans 40 points de vente en 1986, le chiffre d'affaires a augmenté de 50 pour cent en 1987. L'entreprise s'efforce d'accroître le nombre des points de vente et compte donc vendre davantage de yaourts. Les boissons aux fruits se sont mal vendues en 1985 parce qu'elles étaient trop chères par rapport aux boissons importées et qu'elles étaient conditionnées, en cartons et non en bouteilles. En 1986, les ventes ont augmenté de 450 pour cent mais seulement parce que les prix ont été ramenés au-dessous du coût marginal. Quand l'entreprise a fixé à nouveau un prix rémunérateur, les ventes sont rapidement retombées. L'introduction de nouveaux parfums et l'adoption d'une nouvelle présentation (cartons avec paille) semblent avoir fait remonter les ventes mais l'entreprise est loin d'avoir atteint son seuil de rentabilité.

Selon la direction, l'entreprise devrait rester dans le rouge en 1988 en raison d'un faible niveau de production et de ventes. Des fonds importants sont nécessaires pour rééquiper l'usine mais une aide financière ne permettra pas d'améliorer la rentabilité de l'entreprise si le chiffre d'affaires ne progresse pas sensiblement.

Société d'alimentation du bétail (SAB).

A la Conférence des donateurs organisée en 1983, Djibouti a présenté un projet de construction d'une unité de production d'aliments du bétail destinée à améliorer la qualité et la productivité des troupeaux de bovins, de camélidés, d'ovins et de caprins, à fournir l'alimentation nécessaire à un futur élevage de

volailles et à nourrir les troupeaux des nomades pendant les périodes de sécheresse. Le financement du projet a été assuré grâce à une aide de 600 millions de FD du Fonds de développement arabe et à une assistance technique de l'Etat danois. La construction de l'usine, située à 15 kms de la capitale, a commencé en 1987 sous la supervision du Ministère de l'agriculture. La mise en service a eu lieu au milieu de l'année 1988. Les effectifs sont actuellement de 30 personnes, soit un coût d'investissement par poste de travail permanent de 20 millions de FD.

L'usine a une capacité de production annuelle de 10 000 tonnes (3 000 de granulés et 7 000 de farine) et on estime, qu'aux prix actuels, le seuil de rentabilité se situe à 7 000 tonnes par an. Les prix ont été calculés d'après ceux des aliments importés d'Ethiopie mais les produits de l'usine ayant une valeur nutritionnelle supérieure, les deux types d'aliments ne sont pas exactement comparables. A l'issue des trois premiers mois d'exploitation, la production avait atteint 150 tonnes, soit 10 pour cent de la capacité installée. Ce piètre résultat tenait à des difficultés de démarrage et la direction prévoyait d'atteindre la pleine capacité de production en fin d'année, si des débouchés étaient trouvés. Il risque toutefois de se poser à plus long terme des problèmes de commercialisation, de transport, d'approvisionnement en matières premières et de prix qui pourraient compromettre la rentabilité de l'entreprise.

Commercialisation. L'usine a été mise en service sans étude de marché précise et alors que le nombre des animaux de ferme - marché-cible de l'industrie des aliments du bétail - sans parler du cheptel total, n'était pas connu. La direction n'a pas jugé ces éléments d'information essentiels puisqu'elle pouvait écouler toute sa production avec le seul marché des 7 000 ovins et de caprins des éleveurs sédentaires. Or, il faut compter avec les réticences de ceux-ci habitués à nourrir leur troupeau avec de la paille et peu convaincus de l'intérêt des granulés, qu'ils ont tendance à utiliser en complément et de façon irrégulière, alors que, pour être bénéfiques, les aliments doivent être ingérés tous les jours, faute de quoi ils ne sont pas avantageux par rapport à la paille importée. De plus, les granulés supposent une modification des méthodes d'alimentation : utilisation de mangeoires à la place de l'épandage à la volée. Pour surmonter ces problèmes de commercialisation, l'entreprise doit enseigner aux exploitants les avantages des aliments composés et des bonnes méthodes d'alimentation. Elle pourrait aussi, ultérieurement, inciter les marchands, qui exportent les animaux sans les engraisser, et les nomades, à utiliser des aliments améliorés. Elle élargirait ainsi ses débouchés et accroîtrait la valeur ajoutée dans le secteur de l'élevage.

Transport. Pour le moment, la majorité des éleveurs achètent les aliments à l'usine même. Pour les encourager à utiliser ses produits, l'entreprise devrait aussi assurer les livraisons. Or, deux problèmes se posent dans ce domaine : le coût du transport, qui double le prix d'un sac de granulés livré à 120 kms de l'usine, et la mauvaise qualité des routes rurales qui provoque la séparation de la paille et de la farine. Ce problème ne se pose pas pour les granulés, mais ceux-ci ne représentent que 30 pour cent de la production de l'usine. La direction souhaiterait produire uniquement des granulés.

Matières premières. Toutes les matières premières sont importées : tourteau de nuka, paille, tourteau de coton et orge d'Ethiopie (par train); maïs, de Thaïlande; soja, d'Extrême-Orient et des Etats-Unis; et concentrés, du Danemark et de France. Ces importations gonflent inévitablement les coûts, notamment lorsque les produits sont transportés en vrac, ce mode de transport étant coûteux quand les quantités sont relativement réduites. Pour la direction, il s'agit de persuader les fournisseurs de livrer les matières premières en provenance d'outre-mer par conteneurs.

Stratégies de prix. L'entreprise a calculé ses prix de manière à ce que ses produits soient compétitifs avec les aliments et la paille importés, condition indispensable pour que le produit s'impose sur le marché, mais les prix pratiqués actuellement, outre qu'ils ne reflètent pas la valeur nutritionnelle relative des produits, ne sont pas suffisants pour rentabiliser l'investissement. L'entreprise devra, à terme, relever ses prix pour ne pas accuser des pertes lorsqu'elle commencera à rembourser ses emprunts en 1989 mais, avant de modifier sa politique de prix, elle doit attendre que le produit soit bien accepté et sa valeur nutritionnelle supérieure reconnue. L'objectif ultime reste la rentabilité de l'entreprise mais celle-ci appartenant au secteur public, le Gouvernement peut prendre en compte l'amélioration de la productivité du secteur de l'élevage qui justifie une aide financière pendant une période limitée.

3.2 Entreprises manufacturières du secteur privé

On trouvera ci-après une analyse succincte des activités et résultats des principales entreprises manufacturières du secteur privé. On ne dispose pas de détails sur leurs investissements, leur production et leur rentabilité mais des analyses fondées sur des entretiens avec leurs dirigeants aideront à mieux cerner les contraintes auxquelles elles sont soumises et les problèmes qu'elles rencontrent.

Glacières Coubèche

Les Glacières Coubèche sont la plus vieille entreprise manufacturière de Djibouti. L'usine, d'abord située à Obock avant la fondation de la ville de Djibouti, a ensuite été transférée sur le site qu'elle occupe actuellement à proximité du port dans les années 1890. Il s'agit d'une entreprise privée, annexe du complexe Coca-cola, qui comprend en outre un hôtel et un supermarché, et qui employait 341 personnes en août 1988.

La glace est fabriquée dans cinq bacs à saumure d'une capacité totale de 58 tonnes/jour. Sur l'année, l'usine n'est exploitée qu'à un quart de sa capacité maximale et elle a produit 4 900 tonnes en 1984 et 5 150 en 1985 et quelque 4 600 tonnes en 1986. Mais il ne faut pas oublier que la demande est saisonnière : la production journalière varie de 45 tonnes en moyenne, durant les mois d'été, à trois tonnes en hiver. Une baisse de la demande est prévisible à terme avec la généralisation des réfrigérateurs et l'amélioration des méthodes de stockage dans les points de vente et de conservation pendant le transport. Pour l'heure, les barres de glace restent cependant le moyen le plus répandu d'entreposage réfrigéré dans le commerce. Les barres sont vendues sur place ou livrées par les camions isothermes de l'entreprise.

L'usine produit deux qualités de glace : l'une confectionnée avec l'eau de la ville, l'autre avec de l'eau de mer distillée. L'installation de distillation installée dans l'usine même a une capacité de production journalière de 125 tonnes, dont une grande partie est consommée par l'usine Coca-cola. L'usine à glace se double d'une unité d'entreposage à froid pour les denrées périssables importées. L'entreprise - entrepôts et système de distribution compris - emploie quelque 130 personnes.

Unité de production de boissons non alcoolisées

Cette unité a été créée en 1964 sur un terrain situé derrière l'usine à glace. Les marques produites sont au nombre de trois : Coca-cola, Fanta (orange, citron et grenadine) et Sprite. Toutes sont fabriquées sous licence et, en

dehors de quelques importations de Cocal-cola en bouteilles d'un litre et demi, l'usine est le seul point de vente de ces produits. On compte deux chaînes d'embouteillage d'une capacité évaluée à 250 000 bouteilles par jour au total. Des chaînes d'embouteillage entièrement automatisées ont été installées en 1964, d'après la direction de l'usine à la demande du Ministère du travail soucieux de ne pas imposer à des employés un travail très répétitif. En conséquence, 25 employés non qualifiés ont été supprimés.

La production est très inférieure à la capacité; elle varie de 30 pour cent entre l'été et l'hiver. Le concentré, les 35 tonnes de sucre utilisées chaque semaine et les bouteilles sont importés. La continuité des approvisionnements est assurée par des commandes régulières en Europe et aux Etats-Unis; malgré des délais de livraison d'environ trois mois, il n'a jamais fallu interrompre la production pour cause de rupture de stocks. Le concentré est dilué dans un mélange de 30 pour cent d'eau distillée et 70 pour cent d'eau de la ville, cette dernière étant trop salée pour être utilisée seule. Le gaz carbonique est produit sur place, dans une installation de compression d'une capacité de 70 kilos par heure. Il est en partie exporté en Ethiopie et Somalie, par chargements de 10 tonnes, pour la fabrication de boissons gazeuses.

On a équipé l'usine de citernes et de générateurs pour se prémunir contre les coupures d'eau et d'électricité. La consommation d'électricité a atteint 2 408 kWh en 1984 et 2 302 kWh en 1985. L'usine emploie environ 180 personnes, pour la plupart non qualifiées. Les techniciens et la majorité des administrateurs sont des expatriés qui coûtent environ 20 fois plus cher qu'un personnel local équivalent, selon la direction. Celle-ci a essayé d'engager des techniciens sur place mais leur formation n'est pas suffisante. La comptabilité de l'usine n'est pas disponible, mais il est évident que l'entreprise est efficiente et très rentable.

Société d'industrie alimentaire de Djibouti (SIAD)

La société a été créée en 1986 à l'initiative du propriétaire des Glacières Coubèche et de l'usine Coca-cola, en vue de produire sur place des crèmes glacées de la marque Miko, qui sont actuellement importées et distribuées par les Glacières Coubèche. L'investissement prévu était de 458 millions de FD, dont 257 millions pour l'achat et l'installation des machines importées. Selon les plans initiaux, l'usine devait avoir une capacité de production de 6 000 crèmes glacées par heure. Les effectifs totaux sont de 35 personnes : 15 ouvriers non qualifiés, 15 ouvriers qualifiés, deux cadres locaux ainsi que deux gestionnaires et un technicien expatriés.

En décembre 1986, la SIAD a bénéficié de généreuses exonérations fiscales au titre du Régime "B" du Code des investissements. Elle a aussi bénéficié d'un prêt de la Caisse du développement de Djibouti. Manifestement, le gouvernement estime que le projet mérite tout son appui. Le remplacement des importations par des produits locaux vaut d'être encouragé, mais malheureusement, comme les machines, les matières premières et les concentrés seront importés, l'usine n'aura guère de liaisons avec les industries locales ni d'effet d'entraînement. En outre, la création d'emplois sera limitée du fait du procédé de fabrication très automatisé qui a été choisi.

SOPRAL

On pourrait craindre que la construction d'une vaste fabrique de crèmes glacées industrielles ne compromette la rentabilité d'une petite unité de production existante, la SOPRAL : créée en 1979 avec un investissement de

21 millions de FD, celle-ci produit 400 litres de crème glacée par jour, soit environ 40 pour cent de sa capacité installée, et emploie cinq personnes. Mais comme elle vend surtout à des hôtels et des restaurants ou directement dans le café qu'elle exploite, la production des crèmes glacées Miko - vendues pour être consommées immédiatement - n'aura probablement pas d'effet sur ses ventes. D'ailleurs, il existe déjà sur le marché des crèmes glacées d'importation. Toutefois, si la SIAD diversifie sa production pour utiliser à plein sa capacité, elle risque de concurrencer directement la SOPRAL.

Société portuaire industrielle alimentaire de Djibouti (SOPINAD)

A la suite de pressions exercées par le Gouvernement, la SOGIK, une société qui détenait le monopole virtuel du lucratif commerce du khât, a créé en 1981 une filiale, la SOPINAD, qui transforme le blé et le son. Avec un capital initial de 750 millions de FD, elle emploie 57 personnes et a une capacité de production de 12 000 tonnes de farine par an.

Le démarrage a été lent et la concurrence des produits importés s'est aussitôt fait sentir. Comme la minoterie tournait au ralenti, les coûts de production étaient très élevés : 51 000 FD par tonne de farine, soit 6 000 FD de plus que le prix fixé par le Gouvernement. La SOPINAD a donc subi de lourdes pertes pendant les deux premières années. En 1988, le Gouvernement est intervenu pour la protéger en imposant une surtaxe de 18 pour cent sur la farine importée. Les ventes ont alors augmenté et l'usine devrait faire des bénéfices en 1988. Les principaux problèmes de la SOPINAD sont les suivants :

Problèmes de démarrage. En avril 1982, la SOPINAD a signé un contrat avec une société française pour l'importation et l'installation d'un moulin. Trente pour cent ont été réglés à la signature et un crédit couvrant 50 pour cent du coût a été ouvert pour permettre l'importation des machines et des matériaux de construction. Sur l'avis du Gouvernement, la société a demandé en novembre 1982 à louer un terrain dans l'enceinte du port. Mais elle n'a reçu le permis de construire qu'en juillet 1984. Pendant ces 16 mois d'attente, le capital était immobilisé et les matériaux sont restés stockés au port dans de mauvaises conditions de température et d'humidité. Le moulin a finalement été prêt à la fin de 1985 et la première livraison de 3 800 tonnes de blé est arrivée en février 1986. Mais les autorités portuaires ont interdit le démarrage de la production à cause du risque d'incendie qu'entraînait la proximité des dépôts de Mobiloil. Il a fallu construire un mur de protection. Enfin, en juin 1986, plus de quatre ans après la signature du contrat, la production a commencé. Mais, entre-temps, la qualité du blé livré en février de la même année s'était beaucoup détériorée. Toutefois, en vendant au-dessous du prix de la farine importée, l'usine a pu réaliser un chiffre d'affaires honorable.

Approvisionnements en matières premières. Le premier lot de blé avait été acheté sur le marché mondial, mais la SOPINAD a aussi passé des contrats pour l'achat, au cours du marché, de céréales fournies au titre de l'aide alimentaire. En 1987, 3 000 tonnes de blé ont été commandées pour le compte de la SOPINAD, qui a émis une lettre de crédit pour le règlement à l'embarquement. Malheureusement, la livraison, prévue au 15 mars, a été reportée au 13 juin 1987; à cette date, les stocks de l'usine étaient épuisés et il a fallu interrompre temporairement la production.

Concurrence des importations. Dès janvier 1987, des boulangers de Djibouti s'étaient associés pour acheter de la farine de la CEE. Grâce aux fortes subventions, cette farine était vendue 35 FD le kilo alors que le prix de la SOPINAD était de 45 FD. Quand l'usine a cessé de produire, en mai 1987, le marché intérieur est devenu tributaire des importations et quand elle a recommencé

à produire, elle avait perdu ses débouchés. A la fin de 1987, elle ne fournissait que 4 600 des 13 749 tonnes représentant les besoins du marché. La concurrence était d'autant plus difficile à soutenir que la qualité du blé importé, et donc celle de la farine produite par la SOPINAD, laissait à désirer. Les ventes de farine de son, deuxième produit fabriqué par la SOPINAD, ont été lentes à démarrer, et n'atteignaient en moyenne que 50 tonnes par mois, soit un sixième de la capacité nominale.

Coûts élevés. Il était inévitable que les délais de démarrage et les faibles taux d'utilisation de la capacité pèsent sur les prix, mais d'autres facteurs ont aussi joué : choix malencontreux du site, personnel pléthorique, énormes factures d'électricité. Les dépenses de fonctionnement de 1986-87 se sont élevées à 83 millions de FD, dont 45 pour cent pour le personnel, 11 pour cent pour le loyer et 8 pour cent pour l'électricité; la part de l'électricité est passée à 19 pour cent quand EDD a relevé ses prix.

Depuis la fin de 1987, la SOPINAD a résolu la plupart de ces problèmes. Elle a réduit ses coûts en procédant à des compressions de personnel et en limitant la superficie louée aux autorités portuaires, le crédit aux clients et la consommation d'électricité. En outre, elle a conclu avec le Gouvernement et la CEE un accord précisant la qualité et le calendrier des livraisons de blé. Le règlement se fera désormais trois mois après la livraison. Surtout, la SOPINAD est maintenant protégée par une surtaxe de 18 pour cent sur la farine importée. Le taux de cette taxe sera régulièrement ajusté en fonction de l'évolution du prix des importations de farine. Le Ministère du commerce a fixé pour la farine un prix plafond de 45 FD le kilo; à ce prix, les ventes sont rentables pour la SOPINAD si elles atteignent environ 9 000 tonnes par an, soit quelque 75 pour cent de la demande intérieure. Dans les mois qui ont suivi l'introduction de la taxe, ses ventes ont rapidement augmenté et la société escompte des bénéfices élevés pour 1988.

Aluminium Najwal, Zone industrielle de Boulaos

La société, créée en 1981, a démarré sa production en décembre 1982. Elle produit toute une gamme d'éléments préfabriqués en aluminium pour le bâtiment : fenêtres, volets, plafonds, cloisons, etc., à partir d'aluminium moulé, de verre, de formica et de matières plastiques importés d'Europe et d'Extrême-Orient. L'investissement initial de 40 millions de FD a été assuré par une société ayant des entreprises analogues au Liban et en République arabe du Yémen. Au titre du Code des investissements, la société a été exonérée de la patente pour huit ans et de la TIC sur les matières premières importées pour deux ans.

La production est actuellement estimée à 1 500 fenêtres, 1 500 portes et 100 cloisons par an. Les produits sont de très bonne qualité et une vaste gamme de finitions et de modèles peut être fournie sur demande. Le chiffre d'affaires de 1987 a été d'environ 200 millions de FD contre 102 millions en 1985 et 99 millions en 1984. Selon la direction, la société détient 23 pour cent du marché. Elle vend presque uniquement à l'armée française. Mis à part deux contrats passés avec Madagascar, elle n'exporte pas.

Les coûts de production sont élevés : 13,2 millions de FD par an pour les salaires, 18 millions pour le loyer du terrain dans la Zone industrielle de Boulaos et 6 millions pour l'électricité. Etant tributaire de matières premières importées, l'usine doit avoir des stocks importants, d'où de lourdes immobilisations. Le coût des matières premières est encore gonflé par les droits de douane, fixés au même taux ad valorem, 23 pour cent, que pour les produits finis. Si l'on tient compte des pertes en cours d'assemblage, la taxe unitaire finit

par être plus élevée que pour les articles importés. Toutefois, Najwal vend à des prix compétitifs par rapport à ceux des importations.

Comme l'usine de Djibouti suffirait pour répondre à toute la demande intérieure, Najwal a demandé au Gouvernement d'être protégée par une surtaxe sur les articles en aluminium importés. Une telle protection ne semble pas justifiée, mais on pourrait envisager de modifier les tarifs douaniers en appliquant des taux différents aux articles finis et aux matières premières.

Djibouti Editions Diffusion (DJED), Zone franche de Djibouti

DJED est une société privée, créée en 1983 pour transformer du papier en rouleaux importé en feuilles destinées aux imprimeries et aux magasins de détail et en cahiers pour le marché local. Le projet avait été proposé à l'origine à la Conférence des donateurs de 1983, avec une demande de financement de 235 millions de FD. On y voyait le moyen de rendre Djibouti moins tributaire des importations des produits de papeterie estimées à 430 tonnes en 1983, et qui coûtaient de 250 à 300 millions de FD en devises. Le Fonds d'aide et de coopération français (FAC) a financé une étude de faisabilité, mais elle n'a été suivie d'aucun autre financement extérieur. Le Ministère de l'industrie a ensuite cherché un promoteur privé. Des actions lancées sur le marché national ont permis de mobiliser 54 millions de FD et un investisseur français, qui a accepté de faire fonction d'agent, a fourni 8 millions de FD. Un prêt à long terme de 75 millions de FD a été obtenu de la Caisse du développement de Djibouti.

Actuellement, DJED est au bord de la faillite. Le personnel n'est pas payé depuis plusieurs mois, le remboursement du crédit est très en retard, les stocks sont épuisés, il n'y a plus d'argent pour acheter les matières premières.

Difficultés de démarrage. Sur l'avis du Ministère de l'industrie, DJED a loué, en 1983, un terrain dans la Zone franche. Pendant les deux années qui ont suivi, des machines et des matières premières ont été envoyées de France, l'usine a été construite, et le personnel a été formé sous la direction d'un consultant expatrié et du Ministère de l'industrie. La production n'a commencé qu'en 1985. Selon la direction, l'usine est beaucoup trop grande et le loyer du terrain dans la Zone franche beaucoup plus cher qu'ailleurs; les machines achetées en France ne répondent pas aux besoins - l'une d'elles n'a jamais été utilisée - et elles ont été vendues à des prix très supérieurs à ceux du marché. Par souci d'économie, l'usine n'a jamais été reliée au réseau électrique. Elle est alimentée par un générateur diesel insuffisant pour actionner en même temps toutes les machines, de sorte que, depuis le début, elle tourne au ralenti.

Formation et gestion. Comme le personnel n'est pas bien formé et que les machines sont souvent en panne, la qualité des produits laisse à désirer et les commandes ne sont pas honorées de façon ponctuelle. Les clients ont donc préféré acheter des articles importés. Pendant tout 1986 et le début de 1987, la production a été intermittente.

Problèmes financiers. En mai 1987, un assistant technique du CDI a été envoyé sur place pour diagnostiquer les problèmes administratifs et techniques de la société. La vérification des comptes a révélé un déficit de 135 millions de FD. Faute de capital de fonctionnement, la compagnie ne pouvait pas reconstituer ses stocks et la production s'est arrêtée. Pour relancer l'activité, la direction a abandonné la production de cahiers et négocié avec la Banque de Djibouti et du Moyen-Orient un prêt de 14 millions de FD pour acheter une machine offset, qui a été installée en janvier 1988; elle espérait réaliser un chiffre d'affaires de 12 millions de FD par mois sur les papiers imprimés. Malheureusement, toujours faute de fonds de roulement, elle n'a pas pu constituer des

stocks suffisants de papier et d'encre si bien que la production est restée très inférieure à la capacité. En septembre 1988, elle s'est pratiquement arrêtée.

L'activité d'imprimerie pourrait redémarrer si la société disposait de fonds pour acheter des matières premières et se brancher sur le réseau électrique. Mais ni les banques commerciales, ni la Caisse du développement de Djibouti ne sont disposées à fournir de nouveaux financements; et la liquidation semble imminente. Si on trouve des financements pour la sauver, elle aura encore besoin d'assistance technique et administrative pour mettre au point une stratégie de gestion.

Air Liquide Djibouti

Cette filiale d'Air Liquide (France) a été créée à Djibouti en 1950. L'usine, implantée à côté de la Zone franche, à proximité du port, emploie 14 personnes. En 1987, elle a produit 22 000 m³ d'oxygène, 7 000 d'acétylène et 500 d'ammoniac. Elle vend aussi de petites quantités de protoxyde d'ammoniac, d'argon et de fréon importés de France. En 1987, son chiffre d'affaires s'est élevé à 100 millions de FD et ses bénéfices imposables à 20,7 millions.

La production est écoulee en majeure partie sur le marché intérieur, qui est limité du fait de l'absence d'industrie lourde. En 1987, l'usine tournait seulement au quart de sa capacité. Les deux principaux consommateurs sont les hôpitaux et l'armée française, qui achètent environ 40 pour cent de l'oxygène. Autres clients importants : les garages et le secteur du bâtiment. Les ventes à ce dernier fluctuent considérablement d'une année sur l'autre. Ainsi, en 1986, la construction de la cimenterie de Berbera en Somalie a fait monter la demande d'oxygène à 27 000 m³, contre 18 000 l'année précédente. Comme un autre grand projet régional, la "Route de l'unité", avait été achevé en juin 1987, et en raison du marasme du secteur du logement, on prévoyait pour 1988 et 89 une production nettement inférieure à celles des années antérieures.

Il n'y a guère de débouchés potentiels dans les pays voisins. Les grands projets de construction en cours dans le nord de la Somalie ont été interrompus à cause des troubles intérieurs et l'Ethiopie est quasiment autosuffisante. Le Yémen démocratique achetait environ la moitié de la production de l'usine à la fin des années soixante-dix, mais il s'est depuis doté d'une installation de compression. De plus, les prix sont trop élevés pour que les exportations puissent se développer. Actuellement, à 2 700 FD le m³ pour l'oxygène et l'ammoniac et 4 150 pour l'acétylène, les prix sont environ deux fois plus élevés qu'en Europe. Cela tient à la fois à la taille de l'usine et au coût élevé des facteurs : les dépenses de personnel s'élèvent à 33,6 millions de FD par an et la facture d'électricité a atteint 8,4 millions de FD en 1987.

On ne peut espérer une reprise de la production au cours des prochaines années que si l'industrie lourde se développe ou si l'activité reprend dans le secteur du bâtiment, hypothèses qui semblent improbables. Toutefois, si la demande augmentait, la société pourrait multiplier sa production par huit en quelques mois en exploitant sa capacité inutilisée et en construisant une deuxième unité sur le même terrain.

Société "Xareed" de fabrication des boissons hygiéniques, Djibouti

Xareed est une société privée qui produit de l'eau distillée. L'investissement initial, réalisé en 1984, s'est élevé à 40 millions de FD. La société, n'ayant pas bénéficié du Code des investissements, paie la taxe interne sur la consommation et la patente. Sa capacité de production est de 1 200 litres par

jour. Elle emploie actuellement neuf personnes et la masse salariale déclarée à la Caisse de prestations sociales s'élève à 4,5 millions de FD. Dans sa réponse à un questionnaire envoyé par le Ministère de l'industrie, Xareed a déclaré que l'électricité constituait une composante importante de son prix de revient.

L'eau distillée est plutôt destinée aux secteurs du transport et de l'industrie qu'à la consommation des ménages; toutefois, Xareed a accru ses ventes la première année en commercialisant sous l'appellation "Eau naturelle" de l'eau distillée en bouteille qu'elle vendait 20 FD le litre. Comme l'eau de Tadjourah coûtait sept fois plus cher, elle n'avait pas de mal à écouler sa production. Mais, en 1986, à la suite de protestations de la Société des eaux de Tadjourah, le Gouvernement lui a interdit d'utiliser l'appellation "Eau naturelle" dans sa publicité. Depuis, les ventes d'eau à boire ont diminué.

SOFDIT (Fabrication des sandales en PVC), Djibouti

SOFDIT est une entreprise familiale qui a commencé à produire des thongs à partir de 1982. En 1984, elle a cherché à s'agrandir : elle se proposait d'employer trente ouvriers, d'acheter une gamme de tailles plus large et de produire sur place les thongs, précédemment importés. Elle a demandé à la Caisse de développement de Djibouti un prêt pour acheter de nouvelles machines et à la Commission du Code des investissements d'être exonérée de la taxe interne sur la consommation pour les matières premières importées. Cette demande a été rejetée parce que SOFDIT avait déjà bénéficié de l'exonération en 1980. La Commission lui a, d'autre part, reproché de ne pas avoir entrepris d'étude de marché avant de proposer son nouvel investissement. Toutefois, SOFDIT a bénéficié d'une exonération de la TIC sur les biens d'équipement importés.

SOFDIT a maintenant cessé de produire. Une enquête du Ministère de l'industrie effectuée en décembre 1986 a révélé qu'elle a dû fermer à cause de la concurrence des produits importés sur le marché local limité et du mauvais entretien de l'équipement. Il n'est pas prévu de rouvrir l'usine.

Société djiboutienne de fabrication et conditionnement (DJIFACO)

Djibouti

DJIFACO est une société privée établie en 1981 dans la Zone industrielle de Boulaos avec un capital de 11 millions de FD. Elle produit quatre marques de détergents liquides - Djivaisselle, Djivitre, Djisol et Shampooing à l'huile de coco - à partir de concentrés importés de France et de République fédérale d'Allemagne. Il n'y a aucune machine pour mélanger les produits ni pour l'embouteillage, et les quatre ouvriers n'ont aucune qualification. La production est de 60 000 à 70 000 bouteilles par an, soit environ 35 à 40 pour cent de la capacité. Le chiffre d'affaires est estimé à 20 millions de FD par an, y compris les ventes de produits de nettoyage importés. Les principaux postes de dépenses sont les salaires (1,7 million de FD par an selon les statistiques de la Caisse de prestations sociales) et les matières premières.

Selon la direction, DJIFACO alimente environ 40 pour cent du marché des détergents liquides, mais celui-ci étant limité à quelque 16 000 consommateurs, les possibilités d'accroître la production sont réduites. La majorité des Djiboutiens considèrent les détergents de DJIFACO comme des produits de luxe. Ces dernières années, les importations de détergents en poudre, principalement de France et de République populaire de Chine, ont augmenté régulièrement, passant de 491 tonnes en 1983 à 837 tonnes en 1985. La taxe sur la consommation interne est la même pour ces produits finis que pour les matières premières

importées, ainsi que pour les détergents liquides importés qui concurrencent directement les produits de DJIFACO, surtout parmi les expatriés habitués aux marques françaises, faciles à trouver dans le commerce à Djibouti. Malgré tout, les prix des produits de DJIFACO sont compétitifs sauf en cas de dumping de vieux stocks sur le marché.

Il n'y a guère de possibilités d'accroître les ventes à l'exportation. Les restrictions à l'importation et la concurrence locale empêchent de pénétrer sur des marchés somalien et éthiopien. Les exportations en République arabe du Yémen sont impossibles étant donné la surtaxe de 150 pour cent qui protège la production locale. DJIFACO a demandé une protection pour ses produits afin d'accroître sa part du marché intérieur; elle estime pouvoir quintupler sa production en trois mois pour faire face à l'accroissement de la demande. Si le chiffre d'affaires augmente, la direction estime qu'il serait rentable pour DJIFACO de produire elle-même les flacons en plastique.

Entreprise artisanale de céramique de Djibouti, PK20 Djibouti

Une petite briqueterie a été établie en 1986 à PK20 sur la route de Djibouti à Arta. L'entrepreneur a investi 25 millions de FD dans le projet et obtenu un prêt de 18 millions de FD de la Caisse du développement de Djibouti. L'entreprise a été exonérée de la patente, de la taxe interne sur la consommation et des surtaxes sur les matières premières importées pour les cinq premières années.

La briqueterie possède une machine semi-automatique de façonnage d'une capacité de 400 mètres cubes, actionnée par un générateur diesel. Les briques sont cuites dans un four de 16 mètres cubes, chauffé à l'huile de vidange, peu coûteuse. L'argile provient de fosses utilisées par une entreprise voisine produisant des pierres concassées. Il y a sept employés, tous formés à la briqueterie même.

Quatre types de briques sont produits : une brique creuse de 15 x 20 x 30 cm, une autre de 6 x 11 x 22 cm, et deux types de briques de revêtement. La production est d'environ 20 mètres cubes par semaine et le chiffre d'affaires est estimé à 25 millions de FD. Les constructeurs, habitués aux parpaings de ciment et découragés par la mauvaise qualité des premières briques produites, ont mis longtemps à s'adapter à ce nouveau matériau; mais, depuis que les problèmes techniques de cuisson ont été résolus et que l'avantage compétitif des briques d'argile s'est affirmé, les ventes ont augmenté rapidement. Pendant la deuxième année de production, elles ont doublé. À l'heure actuelle, la briqueterie ne suffit pas à répondre à la demande. Le nouveau four en construction permettra de doubler la production. Il a été financé sur les bénéfices des deux premières années. La production est freinée par le travail d'élimination des mottes qui se fait encore à la main, mais ce goulet d'étranglement sera éliminé par l'achat de brise-mottes. Une nouvelle demande de prêt de la Caisse de développement de Djibouti est en préparation. Malgré tout, la briqueterie ne pourra pas facilement faire face à la demande, estimée à environ 2 millions de briques - quatre villas - par mois. Il est prévu d'installer prochainement un autre four et d'instituer le travail posté.

3.3 Projets industriels proposés

La section qui suit présente certains projets industriels proposés par le Ministère de l'industrie, les experts des organismes donateurs et des entrepreneurs privés. Les projets peuvent se classer en trois grands groupes : ceux qui visent à remplacer les importations, ceux qui ont pour objet de mettre en valeur

les ressources naturelles et ceux qui assureront des liaisons avec d'autres secteurs de l'économie.

Fabrique de pâtes alimentaires et de biscuits

Un projet de fabrique de pâtes et de biscuits a été présenté à la Conférence des donateurs de 1983; l'étude de faisabilité et de marché financée par l'ONUDI, achevée en 1985, concluait que le projet était viable à condition que la fabrique soit exonérée de la TIC sur les matières premières importées et que le tarif douanier la protège contre le dumping en imposant des surtaxes sur les pâtes et biscuits d'importation. On prévoyait un marché intérieur de 3 000 tonnes de pâtes et 300 tonnes de biscuits par an, ainsi que des possibilités d'exportation en Ethiopie et en Somalie. L'investissement nécessaire pour une fabrique d'une capacité de production annuelle de 3 400 tonnes était estimé à 541 millions de FD. Le seuil de rentabilité se situait à 60 pour cent de la capacité et on prévoyait que l'investissement commencerait à rapporter au bout de cinq ans.

Malgré ce pronostic favorable, le projet n'a pas trouvé de promoteur, peut-être à cause du coût élevé de l'investissement et de la nécessité d'une certaine protection. Pourtant, la croissance régulière des importations de pâtes, qui sont passées de 2 753 tonnes en 1983 à 3 793 tonnes en 1985, indique qu'une petite fabrique de pâtes trouverait des débouchés locaux. De plus, le projet s'inscrit bien dans la stratégie officielle de développement industriel pour le remplacement des importations, un lien interindustriel pourrait s'établir en aval avec la minoterie existante.

Huilerie

Une mission de l'ONUDI a proposé en 1986 un projet d'huilerie, qui produirait pour le marché local ainsi que pour l'exportation en Ethiopie et en Somalie, à partir de soja et de graines de coton importés. L'huile pourrait aussi être une matière première pour la fabrication industrielle de savon et les résidus serviraient à l'alimentation du bétail. En 1985, Djibouti a importé 75 tonnes d'huile d'arachide, 575 tonnes d'huile de soja et 3 139 tonnes d'huile de palme et autres huiles végétales pour un coût total de 564 millions de FD. A cette échelle, de petits pressoirs artisanaux sont plus indiqués qu'une grande huilerie industrielle.

Fabrique d'emballages en plastique

Actuellement, seule la SEET produit ses propres emballages; toutes les autres entreprises les importent. Cela entraîne des coûts d'opportunité dus à la nécessité de détenir des stocks, pour ne pas parler des risques de retards dans les livraisons. Mais le marché intérieur pourrait difficilement offrir des débouchés suffisants à une entreprise industrielle d'emballages, telle que celle qui avait été proposée par une mission de l'ONUDI en 1982. En 1985, les importations de matériaux d'emballage en plastique se sont élevées à 205 tonnes pour un coût de 73 millions de FD. Pour réussir, une fabrique d'emballages devrait être capable de produire une vaste gamme d'emballages pour le marché local, ce qui suppose une capacité assez importante et des frais généraux élevés. Il serait peut-être plus sage d'envisager une petite fabrique artisanale ou l'installation d'unités d'emballage dans les industries existantes.

Savonnerie

Une société privée avait proposé un projet de savonnerie. L'étude de faisabilité a été achevée en 1980. Le ministère a donné son accord; un terrain a

été trouvé et équipé; mais au lieu d'installer des machines, la société a utilisé l'usine comme entrepôt.

Le projet a par la suite été présenté à la Conférence des donateurs de 1983. Un investissement total de 625 millions de FD était envisagé pour une fabrique produisant 900 tonnes de savon de ménage, 100 tonnes de savon de toilette et 500 tonnes de savon en poudre. Le Gouvernement espérait que le financement serait fourni en partie par une société privée. L'étude de préfaisabilité a indiqué que ce volume de production représenterait environ les deux-tiers des importations totales de l'époque. En 1984, un investisseur saoudien s'est déclaré intéressé par le projet, mais l'idée a été abandonnée avant même que n'ait été entreprise l'étude de faisabilité. Le chiffre des importations de savon et de savon en poudre - 2 357 tonnes en 1985 pour un coût de 385 millions de FD - et leur progression constante depuis 1980 indiquent d'emblée qu'il existe un marché potentiel en remplacement des importations. Mais une petite fabrique serait-elle rentable dans ce secteur où la concurrence est notoirement très vive et où les économies d'échelle sont considérables ?

Fabrique de cigarettes et de tabacs

A la fin du siècle dernier, il existait à Djibouti une petite fabrique de cigarettes, mais aujourd'hui toutes les cigarettes et tout le tabac sont importés. En 1985, ces importations, d'un coût de 1 500 millions de FD, se sont élevées à 759 tonnes; elles provenaient en majeure partie du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Malgré une surtaxe de 45 pour cent à l'importation, les cigarettes sont très bon marché à Djibouti et il existe des échanges importants mais non chiffrables avec les pays voisins. En raison de la multiplicité des marques étrangères, il serait très difficile à un producteur local de s'imposer sur le marché à moins que les importations ne soient limitées. En revanche, une fabrique qui produirait sous licence une vaste gamme de marques étrangères pourrait avoir une production compétitive. Mais à l'heure actuelle plusieurs importateurs détiennent des droits d'exclusivité sur des marques étrangères, de sorte qu'un tel projet risque de se heurter à des résistances considérables du secteur commercial.

Transformation du bois

Le secteur du bâtiment est tributaire des importations de bois (notamment 1 042 tonnes de planches en 1985). Un projet d'industrie de transformation du bois importé pour les secteurs du bâtiment et de l'ameublement a été proposé à la Conférence des donateurs. Son coût est estimé à 195 millions de FD. Il a, depuis, été abandonné. Les importations de bois ont beaucoup diminué depuis 1982, date de l'étude de préfaisabilité, essentiellement à cause de l'utilisation croissante de l'aluminium.

Fabrique de vêtements

L'industrie de la confection a connu une expansion rapide dans la région des Caraïbes, dans le cadre de la Caribbean Basin Initiative; les vêtements sont coupés aux Etats-Unis, montés dans les Caraïbes et réexportés sur le marché américain. Deux conditions sont nécessaires pour qu'une industrie du vêtement orientée vers l'exportation puisse se développer sur ce modèle à Djibouti : assouplissement des règles de Lomé III et de la convention actuellement en négociation sur l'origine et, comme il s'agit d'une industrie à fort coefficient de main-d'oeuvre, réduction du coût de celle-ci.

La confection travaillant pour le marché intérieur n'échapperait pas au problème des coûts de production élevés en raison des hauts salaires, et du coût

des importations de textiles. Les vêtements importés d'Extrême-Orient ont des prix compétitifs et certains sont vendus sous des marques de renommée internationale. Dans ces circonstances, une maison de confection locale a peu de chance de réussir sans protection. Une petite entreprise de confection de vêtements élégants a fait faillite faute de pouvoir se tailler une part du marché. Toutefois, un entrepreneur local qui dirige une petite entreprise artisanale de tissage et de confection a proposé en 1987 un projet de tissage et d'assemblage de vêtements. L'atelier, qui représente un investissement estimé à 51,7 millions de FD, emploiera 55 personnes. La Commission du Code des investissements l'a exonéré de la taxe interne sur la consommation, pour les matériaux importés nécessaires à l'installation, et de la patente pour six ans.

Fabrique de chaussures

En 1982, le Ministère de l'industrie a demandé un financement pour une étude de faisabilité d'une fabrique de chaussures pour le marché intérieur. Toute une gamme de matières premières ont été prises en considération : cuir, plastique, vinyle et textiles. Une entreprise artisanale, SOFDIT, qui produisait des thongs, avait démarré en 1986, mais elle a dû fermer depuis à cause de l'étroitesse du marché et de la concurrence des chaussures importées d'Extrême-Orient. Malgré cet échec, il serait justifié de faire une étude de faisabilité pour évaluer les débouchés locaux et surtout le potentiel d'exportation d'une fabrique de chaussures travaillant éventuellement du cuir traité localement. Mais, étant donné le coût élevé des facteurs à Djibouti, une fabrique de chaussures a peu de chances d'être compétitive sur le marché intérieur ou à l'exportation pour les produits bas de gamme. D'un autre côté, une production haute de gamme exige du cuir de qualité et un personnel très qualifié, deux facteurs qui, aujourd'hui, n'existent pas à Djibouti.

Montage de réfrigérateurs et climatiseurs domestiques

Nile Trading, une société locale qui importe actuellement des réfrigérateurs et climatiseurs domestiques, a proposé un projet d'usine d'assemblage de ces appareils à partir d'éléments importés. Des études de pré-faisabilité - étude de marché, étude technique et étude financière - ont été préparées; le promoteur espérait s'attribuer en cinq ans 20 pour cent du marché local en produisant 500 réfrigérateurs et 1 000 climatiseurs par an. La société devait employer 20 personnes; le projet a été abandonné en 1983. Un autre importateur, la société Chideh, a proposé un projet analogue en 1984. Après une étude de marché détaillée, ce projet a, lui aussi, été abandonné.

Les importations de réfrigérateurs et de climatiseurs ont coûté respectivement 2 836 millions et 2 121 millions de FD en 1985; depuis 1980, la facture d'importation augmente régulièrement. Le projet semble donc mériter une étude de faisabilité détaillée.

Produits pharmaceutiques

En 1979, une étude du Centre de développement industriel des pays arabes (IDCAS), Tunis, a indiqué que le développement d'une industrie pharmaceutique serait rentable à long terme une fois que Djibouti aurait formé un personnel de laboratoire compétent pour le contrôle de la qualité. En 1987, la société Djibouto-Pharma a demandé une exonération fiscale au titre du Code des investissements pour une fabrique produisant des solutions pour injection, conditionnées d'une façon hygiénique dans des bouteilles ou des sachets de PVC. Le projet envisageait un investissement de 190,5 millions de FD et devait employer dix personnes. La production prévue était de 400 000 à 600 000 doses par an, soit

60 pour cent du marché régional ou 40 pour cent du marché national. Avec l'accord du Ministère de la santé, qui détient le monopole de la distribution des médicaments à Djibouti, la Commission du code des investissements a accordé à l'entreprise tous les avantages du régime B du Code, y compris l'exonération de l'impôt sur les bénéfices pendant six ans.

Le succès du projet dépend des possibilités de pénétrer sur les marchés régionaux. Or ceux-ci sont loin d'être ouverts. L'Ethiopie et la Somalie ont des industries pharmaceutiques jeunes, que ces pays souhaitent protéger et, de même qu'à Djibouti, le Gouvernement y détient le quasi-monopole de la distribution des produits pharmaceutiques. Dans le reste de l'Afrique, les débouchés seront limités par les grandes sociétés pharmaceutiques internationales qui, jusqu'à récemment, s'étaient divisé l'Afrique en zones dans lesquelles chacune avait l'exclusivité. L'appui du gouvernement est essentiel; or, le Gouvernement djiboutien n'est manifestement pas très désireux d'autoriser le secteur privé à distribuer les produits pharmaceutiques. Une société à capital étranger, la Société industrielle canado-djiboutienne de produits de santé, qui souhaite distribuer des produits de santé importés, a demandé, en même temps que la société Djibouto-Pharma, les exonérations prévues dans le Code des investissements, mais on attend encore l'accord du Ministère de la santé et aucune décision n'a été prise.

Montage d'appareils électroniques

En 1987, la Société Wang-Djibouti, qui importe, installe et entretient actuellement des ordinateurs et des télex, a proposé d'installer une usine de montage à Djibouti. Elle prévoit d'assembler 1 000 micro-ordinateurs et 500 télex par an. L'investissement prévu est de 115,8 millions de FD et l'usine emploierait 23 personnes, dont deux expatriés. La Commission a différé sa décision en attendant un examen du Ministère de l'industrie.

Plusieurs autres importateurs d'appareils électroniques souhaiteraient aussi installer des chaînes d'assemblage. Le marché djiboutien est en pleine croissance; il représentait 4 674 millions de FD en 1985. Les importateurs souhaiteraient pénétrer sur le marché dynamique de l'Ethiopie, où le Gouvernement a proclamé, pour les cinq prochaines années, une campagne d'informatisation de l'administration.

Transformation du poisson

Une étude de faisabilité d'une usine de transformation du poisson financée par l'Organisation arabe de développement industriel (OADI) a été réalisée en 1986 par le Centre de développement industriel des pays arabes. Elle prévoyait une installation de congélation avec une capacité d'entreposage de 200 tonnes, financée par un investissement de 213 millions de FD. Le projet est justifié par l'accroissement des captures nationales, par le manque d'équipement pour leur conservation et par la faible croissance de la demande intérieure, qui obligera la coopérative de pêche à chercher des débouchés extérieurs. Si la croissance se poursuit au rythme actuel, les captures atteindront 1 000 tonnes par an en 1990 et 4 280 tonnes à la fin du siècle. La demande intérieure ne suivra pas : selon les projections, la consommation - 340 tonnes en 1985 - ne dépassera pas 1 885 tonnes en l'an 2 000 et les excédents passeront de 40 tonnes en 1985 à 136 tonnes en 1990 et 2 295 tonnes en l'an 2000. Pour réaliser pleinement le potentiel de l'industrie halieutique, il faudra développer les installations de transformation et d'entreposage en vue de satisfaire le marché intérieur et le marché d'exportation.

Selon l'étude de faisabilité, l'investissement initial pourrait être récupéré en six ou sept ans. De telles conditions ne permettraient pas d'attirer un investisseur privé à Djibouti, mais on pourrait envisager une entreprise publique ou mixte et prendre des mesures pour amorcer le projet. Etant donné l'excédent de production prévu et le potentiel de captures, estimé à 7 000 tonnes par an, d'autres procédés de conservation pourraient sans doute aussi être envisagés : conserverie, séchage ou salage; ces options méritent une étude économique détaillée sur les possibilités d'exportation dans les pays voisins.

Tannerie

Un projet de tannerie a été proposé à la Conférence des donateurs de 1983 à la suite d'une étude de faisabilité préparée par la Société européenne des peaux en 1980. L'étude suggérait qu'une tannerie produisant des cuirs pré-tannés au chrome, d'une capacité de 500 000 peaux par an pourrait être rentable. En 1985, une société suédoise, Glacelader, avait décidé de construire et gérer une tannerie et de commercialiser sa production en association avec le gouvernement. Elle s'est engagée à fournir 30 pour cent du capital tandis que le Fonds de l'OPEP et le Gouvernement suédois ont accordé des crédits de 180 millions et de 137 millions de FD respectivement. La société a demandé que le gouvernement choisisse et aménage un terrain et qu'il accorde les exonérations fiscales prévues au Code des investissements. Après de nombreux retards administratifs, le projet a été abandonné par le promoteur.

Il reste intéressant car il permettrait de donner de la valeur ajoutée aux peaux actuellement exportées à l'état brut et d'établir des liaisons entre les secteurs agricole et industriel. IL conviendrait de réétudier sa rentabilité et de chercher un investisseur.

Exploitation et raffinage du sel (Lac Assal)

En 1969, Mitsubishi Shoji Kaisha a commandé une étude financière et technique sur l'exploitation d'une mine de sel au lac Assal. Cette étude a révélé que le projet pourrait être aussi intéressant que celui d'Exmouth Bay (Australie), qui était également à l'étude, même s'il fallait consacrer bien plus de la moitié de l'investissement initial de 13 millions de dollars (aux prix de 1969) à la construction d'une voie de transport entre le lac et la mer et d'un terminal sur la côte. Finalement, encouragé par les fortes incitations fournies par le Gouvernement et hésitant à se lancer dans de gros investissements à un moment où le cours du sel était relativement bas, Mitsubishi a opté pour le site australien.

Le projet a été examiné en 1979 par le Conseiller technique du Ministère de l'agriculture, qui a estimé qu'il serait encore rentable à condition que le cours du sel soit suffisant. En 1986, la Société djiboutienne d'exploitation des sels du lac Assal a demandé au Ministère de l'industrie le financement d'une étude de faisabilité. On ne sait où en est cette étude.

Exploitation et raffinage du sel marin

La Compagnie des Salines du Midi et de Djibouti qui produisait et exportait du sel marin a cessé ses activités en 1957. En 1985, une compagnie locale, la Compagnie de l'exploitation de sel de Djibouti, a proposé de relancer l'industrie. Provisoirement, elle a été autorisée à équiper 11 hectares de marais salants au sud de la Zone industrielle de Boulaos. Les promoteurs se proposaient de produire 2 000 tonnes de sel à vendre à Djibouti et à exporter en Ethiopie, en Ouganda, au Burundi et au Rwanda. La décision finale a été

reportée dans l'attente d'une étude de faisabilité. Mais cette étude n'a pas encore été établie.

Cimenterie

L'implantation d'une cimenterie à Ali Sabieh, à proximité d'importants gisements de calcaire, a été proposée à la Conférence des donateurs de 1983. La production prévue, destinée au marché intérieur et à l'exportation en Arabie saoudite, était de 66 000 tonnes par an, soit nettement plus du double des importations annuelles de ciment. Une société française, Polysius, a effectué en 1984 une étude de faisabilité selon laquelle une cimenterie modulaire coûterait 25 millions de dollars, soit un coût par unité de production sensiblement égal à celui des cimenteries européennes d'une capacité de 300 000 tonnes par an et plus. Toutefois la nécessité de construire une centrale électrique sur place accroîtrait considérablement le coût en capital.

Le projet a été virtuellement abandonné lorsqu'une étude de marché, commandée par le Gouvernement autrichien - qui avait promis de fournir les capitaux - a indiqué que le marché local ne dépassait pas 40 000 tonnes par an et risquait de se contracter encore car l'activité du secteur du bâtiment ralentissait. En 1985, Djibouti n'a importé que 29 000 tonnes de ciment. L'achèvement en 1986 de la cimenterie de Berbera (Somalie), d'une capacité de 200 000 tonnes et située de l'autre côté de la frontière condamne tout nouveau projet, Djibouti se trouvant tout à fait dans le rayon de vente de cette unité.

Briqueterie

Un projet de briqueterie d'une capacité de production annuelle de 10 700 tonnes (de quoi construire 250 villas) a également été proposé à la Conférence des donateurs de 1983. Il devait s'agir d'une usine entièrement mécanisée, située à Petit Bara (60 km de la capitale) et équipée d'un générateur de 250 kVA; l'investissement était estimé à 275 millions de FD. La Banque mondiale a jugé que le projet n'était pas rentable : la production prévue représentait au moins deux fois la demande de l'époque, et, étant donné le ralentissement des activités dans le secteur du bâtiment, environ quatre fois la demande actuelle. Aucune offre de financement n'a été faite. Une petite briqueterie artisanale, créée en 1986, a très bien réussi.

Matériaux de construction et diatomite

Les possibilités de développer la production de diatomite et de matériaux de construction sont examinées à la section 5.2. Un récent projet de raffinerie de pétrole, qui en est actuellement au stade de l'étude de faisabilité, permet d'espérer que ces matériaux seront exploités.

Pierres à lécher

Une étude de faisabilité d'une fabrique de pierres à lécher pour le bétail a été réalisée; le projet a été approuvé par la Commission du Code des investissements de 1984, mais le Gouvernement n'a pu trouver d'investisseur privé.

Engrais et pesticides

Le Gouvernement a demandé en 1982 le financement d'une étude de faisabilité. Il souhaitait en effet créer une petite fabrique d'engrais et de pesticides afin d'établir des liaisons entre les secteurs agricole et industriel. Mais Djibouti ne dispose ni des compétences techniques ni des matières premières nécessaires. De plus, étant donné l'étroitesse du marché national, l'usine

devrait trouver des débouchés ailleurs dans la région afin de réaliser les économies d'échelle qui lui permettraient d'être compétitive sur le marché mondial. Aucune étude de faisabilité n'a encore été entreprise.

Production de compost à partir des ordures urbaines

Ce projet, proposé en 1982 par une mission de l'ONUDI, vise à pallier un problème dont souffre le secteur agricole de Djibouti et qui a été identifié par la loi d'orientation économique et sociale de 1983 (article 47) : le manque de compost organique. Le projet n'a pas encore trouvé de financement.

Fabrication de matériel ferroviaire

En 1986, une mission de l'ONUDI a suggéré que le matériel roulant du chemin de fer djibouto-éthiopien (CDF) pourrait être fabriqué à Djibouti et que la capacité excédentaire pourrait être utilisée pour équiper d'autres chemins de fer d'Afrique orientale, par exemple, la future ligne Addis-Ababa-Assab. Actuellement les ateliers de CDF sont basés à Dire Dawa en Ethiopie; la direction espère les transférer à Djibouti, s'il est possible de réaliser un accord avec l'Ethiopie, mais elle ne prévoit pas de produire elle-même le matériel roulant. La capacité de production actuelle est jugée suffisante pour l'avenir prévisible et plusieurs nouvelles locomotives ont récemment été mises en service dans le cadre d'un accord avec la CEE et l'Italie.

4. STRATEGIES, PLANS ET INSTITUTIONS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

4.1 Politique

La stratégie de développement

La loi de développement économique et social de 1982 (N° 251/AN/82) a été le premier exposé explicite, postérieur à l'indépendance, des stratégies de développement de Djibouti pour la période 1983-1989; les priorités fixées étaient les suivantes :

- développer le rôle de Djibouti en tant que centre maritime international de premier plan;
- lutter contre la pauvreté dans les villes et les campagnes;
- rendre Djibouti moins tributaire des importations alimentaires;
- industrialiser;
- rendre Djibouti moins tributaire des importations d'énergie.

La stratégie fait une place de choix au développement des infrastructures portuaires et des moyens de communication, qui constituaient l'épine dorsale de l'économie avant l'indépendance, leur modernisation devant leur permettre de continuer à jouer ce rôle moteur. D'un autre côté, le Gouvernement est soucieux de diversification économique, à la fois pour créer des emplois et pour tirer parti des ressources humaines et naturelles du pays. Dans tous les secteurs, l'un des objectifs prioritaires des stratégies de développement est de rendre le pays moins tributaire des importations : en effet, le Gouvernement est résolu à compléter l'indépendance politique par l'indépendance économique. Toutefois, il définit sans équivoque comme principe directeur du développement le bien-être social (article 20) : satisfaction des besoins fondamentaux de la population et correction des déséquilibres entre régions et entre secteurs.

Comme avant l'indépendance, le secteur privé reste l'outil du développement. Le Gouvernement a conservé les orientations libérales de son prédécesseur en matière de commerce, de fiscalité et d'investissement, le rôle de l'Etat se limitant à la sauvegarde de l'intérêt public (article 5). Les investissements privés sont encouragés par la possibilité de rapatrier librement les bénéfices - le franc de Djibouti est convertible sans restrictions - et, depuis 1984, par les généreux abattements fiscaux prévus dans le Code des investissements. Mais l'Etat intervient lorsqu'il juge l'intérêt public menacé (article 9). Le Code du travail fixe un salaire minimum, appliqué rigoureusement, et prescrit des normes concernant les conditions de travail. Il intervient également pour protéger l'environnement. En outre, tout en adhérant au principe du libre-échange, le gouvernement intervient pour réglementer le prix des denrées alimentaires de base et, en cas de besoin, pour protéger les industries naissantes au moyen de surtaxes sur les importations concurrentes.

En l'absence de promoteurs privés, l'Etat exécute et gère des projets de développement des infrastructures mais aussi du commerce. Pour optimiser et rentabiliser l'utilisation des ressources, il encourage l'association du capital public et du capital privé (entreprises mixtes, gestion conjointe, concessions commerciales) (article 8). Les relations entre le secteur public et le secteur privé dans ces entreprises sont précisées par contrat.

Pendant les quatre années qui ont suivi l'indépendance, le Gouvernement a axé son programme d'investissement sur les infrastructures, le développement commercial restant entre les mains du secteur privé : un seul projet industriel, la mise en bouteilles d'eau minérale, a bénéficié d'un financement public. Le document soumis à la Conférence des donateurs de novembre 1983 décrivait en

détail le programme d'investissements pour 1984-1989 : le domaine des investissements publics était élargi, mais la priorité restait au développement des infrastructures (tableau 4.1). Le document proposait un ambitieux programme d'investissements de 482 millions de dollars, dont 20 millions à financer sur le budget national, pour une liste de plus de 100 projets. Lors de la Conférence, 171 millions de dollars de financements ou promesses de financements avaient déjà été obtenus et 311 millions de dollars d'assistance extérieure étaient encore demandés.

Tableau 4.1 : Ventilation par secteur des projets d'investissement présentés à la Conférence des donateurs de 1983
(en millions de dollars, prix de 1983)

	Nouveaux projets	Investissements totaux	Pourcentage du total
Eau	7,8	8,1	1,7
Agriculture et forêts	5,8	7,3	1,5
Elevage et pêche	21,1	23,4	4,9
Energie et recherche	32,8	71,4	14,9
Industries manufacturières et autres	51,1	53,2	11,0
Tourisme	3,2	6,0	1,2
Transports	63,5	145,0	30,0
Télécommunications	16,9	26,0	5,4
Urbanisme	34,8	66,5	13,8
Education, jeunesse et sports	63,8	64,2	13,3
Santé	9,9	9,9	2,2
Total	310,7	481,8	100,0

Source : Conférence des donateurs, Volume II, Programme d'investissements et Recueil de projets, p. 33 à 39.

Peu après la Conférence, une mission de la Banque mondiale a examiné le programme de développement et recommandé que le montant des investissements soit ramené à 390 millions de dollars, afin de ne pas compromettre la stabilité financière du pays. Pour aider à financer ce nouveau montant, 16 millions de dollars de prêts à moyen et long termes et 194 millions de dollars de dons étaient prévus. La mission a identifié neuf projets, d'un coût estimé à 179 millions de dollars, sur lesquels des économies pourraient être réalisées pour obtenir cette réduction du coût total. Deux de ces projets intéressaient l'industrie : la briqueterie et la cimenterie. La façon précise dont seraient réalisées les économies devait être déterminée d'après les résultats d'un pré-examen détaillé de la faisabilité économique et technique de ces projets et des estimations de leurs coûts. En pratique, l'ampleur du programme d'investissement a dû être revue en raison de la réaction décevante obtenue à la Conférence. Le gouvernement a réalisé les investissements au coup par coup, à mesure que des financements extérieurs parvenaient pour tel ou tel projet.

Une nouvelle loi d'orientation économique et sociale fixant les priorités pour la période 1989-1994 est en préparation, avec une nouvelle liste de projets

à financer. Ces documents, qui prendront comme point de départ les résultats du premier programme d'investissements, n'entraîneront probablement pas de modifications importantes de la stratégie de développement. Toutefois, étant donné le peu de succès de la liste de projets de 1983 dans le domaine industriel, il faut espérer que l'industrie tiendra une place plus importante dans le programme 1989-1994.

Stratégie de développement industriel

La loi d'orientation économique et sociale définit les quatre objectifs de l'industrialisation comme suit (article 53) :

- a) former du personnel national aux techniques nécessaires au développement industriel;
- b) rendre le pays moins tributaire des importations d'articles manufacturés en valorisant sur place les importations;
- c) mettre en valeur les ressources naturelles;
- d) développer un marché international pour les produits locaux.

L'article 54 précise que, pour atteindre ces objectifs, le gouvernement compte privilégier les petits projets capables de produire une forte valeur ajoutée, de s'intégrer avec les industries existantes et les autres secteurs de l'économie, d'utiliser des techniques pour lesquelles il existe à Djibouti du personnel qualifié et de stimuler la création de liaisons en amont et en aval et la mise en valeur de compétences, dans un environnement compétitif, l'accent étant mis sur les secteurs pour lesquels Djibouti peut avoir un avantage comparatif afin que le pays puisse occuper durablement une place intéressante dans la division internationale du travail (article 59).

Le moteur de l'industrialisation doit être le secteur privé, stimulé par le Code des investissements et aidé par les études de faisabilité du Ministère de l'industrie qui sont à la disposition des promoteurs. Cette primauté de l'entreprise privée est soulignée dans le document présenté à la Conférence des donateurs de 1983 qui proposait six nouveaux projets industriels (trois sociétés par actions à capitaux privés et trois entreprises d'économie mixte). L'éventualité d'une entreprise entièrement publique n'est envisagée que dans le cas de la cimenterie, le plus vaste et le plus ambitieux des projets.

Les projets présentés à la Conférence des donateurs par le Ministère de l'industrie (tableau 4.2) avaient tous pour objet de satisfaire la demande locale en remplaçant les importations et, dans le cas de la briqueterie et de la cimenterie, de mettre en valeur les ressources locales. Aucun n'était orienté principalement vers le marché d'exportation.

Un montant supplémentaire de 100 millions de FD a été demandé pour financer des études en vue de la création d'une zone industrielle. Deux projets, destinés à assurer des liaisons en amont et en aval avec le secteur agricole - la fabrique d'aliments pour animaux (460 millions de FD) et la tannerie (700 millions de FD) - devaient être gérés par le Ministère de l'agriculture en liaison avec le Ministère de l'industrie.

Tableau 4.2 : Projets industriels présentés à la Conférence des donateurs de 1983 (en millions de FD)

	Nouveaux projets		Investissement total
	Financement extérieur	Investissement total	
Laiterie			900
Imprimerie			360
Transformation du bois a/	195	195	195
Transformation du papier a/	235	290	290
Fabrique de pâtes et de biscuits a/	200	200	200
Savonnerie a/	595	625	625
Briqueterie a/	275	350	350
Cimenterie a/	7 056	7 430	7 430
Total	8 556	9 090	10 350

Source : Conférence des donateurs, Volume II, Programme d'investissements et Recueil de projets, p. 149 à 173.

a/ Nouveaux projets.

La part de l'industrie dans le programme de développement était très faible : 11,9 pour cent seulement des investissements envisagés; en effet, le gouvernement donnait la priorité au développement des infrastructures et à la promotion de Djibouti en tant que centre commercial international. Malgré l'absence de statistiques complètes, il est évident que la part des fonds effectivement décaissés qui est allée à l'industrie a été encore plus faible. Un projet seulement, la laiterie, a bénéficié d'un financement, qui avait d'ailleurs été obtenu avant la Conférence. L'usine de transformation du papier a bénéficié d'une assistance technique du FAC, mais le capital a été fourni par des actionnaires privés. Les Gouvernements autrichien et iraquien se sont intéressés à la cimenterie, mais le projet a été abandonné au vu des conclusions décourageantes de l'étude du marché. Aucun des autres projets n'a été exécuté. Le manque de succès du programme d'investissement peut être mesuré par le nombre d'emplois créés : moins du sixième des 630 postes de travail prévus.

Cet échec n'est pas limité au seul secteur industriel : les financements obtenus ont été inférieurs aux prévisions pour l'ensemble du programme. Mais il est vrai que les donateurs ont été rebutés par la préparation insuffisante des avant-projets industriels : une sérieuse étude de marché et de faisabilité n'avait été réalisée que pour un seul d'entre eux. La Banque mondiale, dans son examen du programme d'investissement, avait jugé que la cimenterie et la briqueterie étaient tous deux des projets risqués et, tout en reconnaissant n'être pas compétente pour faire une étude détaillée, elle avait conseillé l'abandon de ces deux projets. Les résultats décevants de la Conférence de 1983 montrent bien l'importance d'études de pré-faisabilité bien préparées et réalistes. Leur réalisation doit être un objectif prioritaire du Ministère de l'industrie avant la prochaine Conférence des donateurs.

La liste des projets industriels présentée à la Conférence des donateurs était caractérisée par le montant élevé des investissements prévus : au total,

10 milliards 350 millions de FD, soit en moyenne 1 milliard 294 millions par entreprise et 16 429 par emploi créé; ces chiffres se ramèneraient respectivement à 417 millions et 10 milliards 69 millions de FD, si l'on exclut la cimenterie. En outre, ces projets exigeaient des apports extérieurs considérables, qu'il s'agisse de la technologie, de l'expertise ou des financements, à telle enseigne que, dans un rapport récent, le Ministère de l'industrie se plaignait de la politique de développement qui, selon lui, consistait à remplacer une forme de dépendance par une autre.^{1/} Ce même rapport propose une politique d'auto-développement : industrialisation réalisée par le secteur privé, promotion de la petite entreprise. Cette dernière, selon le rapport, est mieux adaptée aux besoins du marché local, permet de développer les compétences administratives et techniques nationales et crée plus d'emplois par unité de capital investi. Le rapport confirme le bien-fondé des grandes orientations du développement - remplacement des importations et développement d'un marché régional - mais recommande de mettre en place des infrastructures matérielles et institutionnelles pour aider les petits entrepreneurs locaux à atteindre ces objectifs aux côtés des grandes entreprises bénéficiant de financements extérieurs, que ceux-ci soient fournis par des donateurs ou par le secteur privé. Malheureusement, les institutions existantes sont mal préparées pour remplir ce rôle.

4.2 Cadre institutionnel du développement industriel

Planification centrale et coordination interministérielle

Jusqu'en 1987, la Direction de la planification était rattachée au Cabinet du Président. Elle avait les fonctions suivantes :

1. Coordonner les activités et les investissements des entreprises du secteur privé et du secteur public.
2. Préparer l'étude, sur le plan économique, des projets proposés par les ministères techniques et par le secteur privé dans le cadre du Code des investissements.
3. Favoriser l'intégration économique et sociale au niveau national en freinant la croissance de la ville de Djibouti et en limitant ses conséquences.
4. Promouvoir l'accroissement de la production nationale en rééquilibrant les ressources dont disposent les différents secteurs de l'économie et les prélèvements effectués sur ces mêmes secteurs.

En pratique, la Direction n'a guère eu d'influence sur la conception, la coordination et l'exécution de la stratégie du gouvernement, qui ont, en fait, été assurées par le Conseil des ministres. Pour préparer les documents à soumettre à la Conférence des donateurs de 1983, le Président avait constitué un groupe de travail comprenant quatre fonctionnaires djiboutiens et deux experts expatriés et dans lequel la Direction de la planification n'était même pas représentée. Celle-ci n'a donc joué aucun rôle dans l'élaboration du programme de développement du gouvernement pour la période 1983-1989. Cela a compromis la coordination des stratégies de développement des ministères, tâche d'autant plus difficile qu'il n'existait pas de liaison institutionnelle ni de flux d'informations entre les divers services et que l'attribution des responsabilités était imprécise et parfois contradictoire. Par exemple, pour la construction de la fabrique d'aliments pour animaux, le Ministère de l'industrie n'a guère eu son mot à dire et c'est le Ministère de l'agriculture qui a supervisé les activités.

^{1/} Ministère de l'industrie, Service du développement industriel, Ali Ahmed Ali, Bilan de la décennie, 1977-1987, 31 décembre 1986, p. 10 à 17.

Les fonctions de planification et de coordination des stratégies de développement sectoriel ont été transférées, en 1987, au Cabinet du Premier Ministre. Il est trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité de la nouvelle formule. Quoi qu'il en soit, à la suite d'entretiens avec des fonctionnaires nationaux et avec les organismes donateurs, il apparaît que l'opinion est en général favorable au renforcement de la fonction de planification et à la création d'un organisme de coordination efficace pour l'assumer.

Service du développement industriel

Le Service du développement industriel a été créé au sein du Ministère de l'industrie, en conformité avec la loi N° 37/AN/83, en vue de promouvoir les investissements dans le secteur industriel par les moyens suivants :

- a) identifier des projets industriels et réaliser des études de faisabilité;
- b) informer les investisseurs privés;
- c) évaluer les projets présentés par des investisseurs privés à la Commission du Code des investissements;
- d) recruter des consultants spécialisés et commander les équipements pour les entreprises publiques et les sociétés d'économie mixte dans lesquelles l'Etat est majoritaire; surveiller la mise en place des installations de ces sociétés et liaison avec les actionnaires privés; et
- e) assurer la coordination avec le Ministère de l'agriculture pour le développement des projets agro-industriels et une liaison étroite avec les autres services de l'administration.

Le Service n'a pas assez de personnel formé et expérimenté - il ne dispose que d'un économiste qualifié - pour s'acquitter de ses différentes responsabilités. Les assemblées d'actionnaires et les conseils d'administration des deux entreprises publiques, la participation à la Commission du Code des investissements et l'accueil de promoteurs privés étrangers occupent tout le temps disponible. Le Service n'a encore réalisé aucune étude de faisabilité complète; toutefois, huit études ont été demandées à des consultants. La coordination avec les autres services de l'administration est sacrifiée.

Afin d'aider le Service à promouvoir l'entreprise privée, l'ONUDI a accepté de fournir une assistance technique pour deux ans (DJI/26/014). Un expert et deux volontaires des Nations Unies élaboreront une procédure d'évaluation des projets industriels, participeront au recrutement du personnel, entreprendront des études de marchés, et examineront les ressources nationales en vue d'identifier les potentiels prometteurs de développement industriel. Les assistants techniques formeront des fonctionnaires du Ministère aux méthodes d'évaluation et de réalisation des projets.

Chambre de commerce et d'industrie de Djibouti

La Chambre de commerce est une organisation publique qui, conformément aux dispositions de la loi N° 27/28 de 1978, comprend une assemblée générale de 36 membres (24 membres titulaires élus tous les trois ans par les membres inscrits à la Chambre, huit membres désignés par le Conseil exécutif de la Chambre et quatre par le gouvernement) et un Conseil d'administration composé d'un président, de trois vice-présidents, d'un trésorier et de deux secrétaires élus par l'assemblée. Le conseil d'administration prépare le budget qui est voté par l'assemblée, puis présenté pour approbation aux ministères techniques et au Conseil des ministres.

La Chambre de commerce sert d'intermédiaire entre le gouvernement et le monde des affaires. Elle est représentée dans dix conseils d'administration, notamment ceux des entreprises publiques et du port, et dans dix commissions nationales, notamment celle du Code des investissements. Elle recommande les modifications et précisions qu'il faut apporter à la législation pour aider les entreprises. Elle joue un rôle de médiateur entre les entreprises, le Gouvernement et les employés et donne aux hommes d'affaires des conseils sur leurs obligations statutaires et sur leurs relations avec les administrations publiques.

Le service d'information de la Chambre fournit des renseignements détaillés sur les fournisseurs, les marchés étrangers et les entreprises, et publie un bulletin bimestriel exposant en détail les nouvelles lois et donnant des renseignements à jour sur les contrats et les possibilités d'investissements. La Chambre peut aussi donner des avis sur l'administration et le monde des affaires de Djibouti et organiser occasionnellement des séminaires de formation. Par ailleurs, elle s'emploie à promouvoir Djibouti à l'étranger par ses liaisons avec les Chambres de commerce des autres pays et par la publicité.

Tous ces services sont bien gérés et la Chambre s'emploie actuellement, de sa propre initiative, à les développer dans le domaine de l'information et de la formation. Malheureusement, les hommes d'affaires sont mal informés et n'utilisent guère les services de la Chambre, qui sont sous-utilisés.

Le Code des investissements

Le Code des investissements, promulgué en 1984 (loi N° 88) est le principal instrument de promotion de l'investissement privé. Il s'applique aux initiatives susceptibles de promouvoir l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, du tourisme et de l'artisanat, de l'industrie, de l'énergie et des mines, du transport et des services financiers. Il prévoit pour les nouveaux investissements dépassant 15 millions de FD dans l'agriculture, l'élevage, les pêches et l'artisanat, ou 30 millions dans les autres secteurs, les exonérations fiscales ci-après :

- a) exonération de la patente pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans;
- b) dérogations aux restrictions des licences d'importation et exonération de la taxe interne sur la consommation pour les importations nécessaires à la réalisation de l'investissement; et
- c) exonération de la taxe interne sur la consommation pour les matières premières importées pendant les trois premières années.

Les gros investissements (plus de 100 millions de FD ou plus de 50 emplois permanents créés), peuvent bénéficier des avantages supplémentaires prévus au Régime B, à savoir :

- a) exonération de la patente pour une période pouvant aller jusqu'à huit ans;
- b) exonération des taxes foncières sur les terrains bâtis pour une période pouvant aller jusqu'à dix ans;
- c) exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux des particuliers et des impôts sur les bénéfices des sociétés pour un maximum de huit ans; et
- d) exonération des droits de registre, droits de succession et taxes sur les permis de construire.

Ces incitations sont généreuses. Malheureusement, il est impossible d'évaluer l'effet car il n'existe ni statistiques des investissements couvrant les périodes antérieures à l'introduction du Code, ni même une liste complète des sociétés qui ont bénéficié des avantages fiscaux qu'il prévoit. En tout état de cause, comme les charges fiscales ne représentent qu'une faible proportion des dépenses totales des entreprises, ces avantages ne sont sans doute pas déterminants pour attirer des investisseurs étrangers ou stimuler l'investissement national. Toutefois, du moins pour les petites entreprises, les avantages fiscaux peuvent aider à surmonter les difficultés de démarrage des premières années pendant lesquelles les ressources ne sont pas utilisées de façon efficace, principalement en réduisant les pertes de capitaux d'exploitation.

Dans sa structure actuelle, le Code des investissements présente deux faiblesses. Premièrement, il privilégie excessivement les grosses entreprises industrielles du fait des avantages supplémentaires fournis par le Régime B. De fait, l'investissement minimum nécessaire pour pouvoir bénéficier du Code - 15 millions de FD (85 000 dollars) dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et de l'artisanat et 30 millions de FD (170 000 dollars) pour les autres activités - est si élevé que les petites entreprises sont en fait exclues. Cela est d'autant plus regrettable qu'elles peuvent être une importante source d'emplois et constituer pour les entrepreneurs un terrain de formation tout en étant souvent mieux adaptées au marché local que les grandes industries. Le gouvernement pourrait réduire ou éliminer le seuil minimum de façon à faire bénéficier les petites entreprises des incitations et de l'assistance fournies au titre du Code des investissements. Toutefois, étant donné que ce secteur est potentiellement beaucoup plus vaste que celui des moyennes et grandes entreprises qui bénéficient du Code actuel, et qu'il présente des caractéristiques particulières sur les plans juridique, économique et technique, un code distinct, administré par un comité de spécialistes, serait probablement le moyen le plus efficace de répondre à ses besoins.

Deuxièmement, des promoteurs ont reproché au Code de constituer un obstacle bureaucratique à l'investissement. La procédure prescrite par le Code est la suivante : les promoteurs doivent d'abord présenter au secrétariat de la Commission une demande donnant des informations détaillées sur le statut de l'entreprise, son but et ses activités, le montant et la nature de l'investissement, les études de marché et de faisabilité, et enfin les avantages demandés. Les documents sont ensuite évalués par la Commission dont les recommandations sont transmises au Conseil des ministres, qui statue par décret. Les procès-verbaux de la Commission et des entretiens avec les promoteurs ont révélé qu'en pratique la procédure est plus lourde que celle prescrite par le Code.

Beaucoup de demandes sont examinées par le ministère technique compétent avant d'être transmises à la Commission, ce qui est souvent une cause de retard. Après le passage devant la Commission, les demandes sont examinées par la Direction de la planification et par les Ministères des finances et du commerce, chacune de ces instances ayant un droit de veto. Les demandes sont ensuite transmises au Conseil des ministres. Le Code ne fixe pas de date limite pour la transmission des documents et l'examen de chaque demande. De plus, les membres du Secrétariat et ceux de la Commission elle-même, au nombre de onze, ont beaucoup d'autres fonctions, de sorte que les réunions sont irrégulières et peu fréquentes. L'instruction des demandes peut prendre jusqu'à deux ans et demi. Ces délais qui découragent les investisseurs ont entraîné l'abandon de plusieurs projets. Par ailleurs, étant donné son calendrier chargé, la Commission ne peut pas examiner à fond la faisabilité financière, technique et économique des projets, d'autant plus que les descriptifs présentés par les promoteurs sont souvent insuffisants.

Pour accélérer l'instruction des demandes, il serait bon d'en revenir à l'application pure et simple de la procédure prescrite par le Code, de fixer des délais maximums pour chaque étape de la procédure et d'établir un secrétariat qui n'aurait d'autre fonction que la gestion du Code des investissements.

Caisse du développement de Djibouti (CDD)

La Caisse, créée par la loi N° 242/AN/82, a commencé ses opérations en 1983. Elle est dotée d'un capital de 500 millions de FD, dont 51 pour cent appartenant à l'Etat, 14 pour cent à la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), 14 pour cent à la Banque européenne d'investissement (BEI) et 28 pour cent à des banques commerciales locales. En avril 1985, la Caisse a reçu deux lignes de crédit de 150 millions de FD de la Caisse de prestations sociales (CPS) et du Service médical inter-entreprise (SMI). En 1986, la CCCE a octroyé une autre ligne de crédit de 510 millions de FD. La Caisse est dirigée par un Conseil d'administration composé par cinq représentants du Gouvernement, un de la BEI, un de la CCCE et deux des banques commerciales.

La Caisse peut financer des projets dans tous les secteurs de l'économie, mais sa participation ne doit pas dépasser 15 pour cent de son capital total ou 75 pour cent de l'investissement total dans chaque projet. Elle n'octroie que des prêts à moyen et long termes (durée maximum pour les projets industriels : 12 ans) à un taux d'intérêt de 7 pour cent, contre 18 pour cent pour les prêts des banques commerciales.

Tableau 4.3 : Ventilation par secteur des crédits accordés par la Caisse du développement de Djibouti, 1983-1987
(en millions de FD)

Secteur	1983	1984	1985	1986	1987	Total	Pourcentage
Agriculture	16,4	51,6	11,3	82,9	21,2	183,4	14,8
Commerce	0,0	21,0	47,0	42,6	87,5	198,1	16,0
Industrie	0,0	81,0	16,0	85,0	79,4	261,4	21,1
Tourisme	0,0	0,0	0,0	0,0	84,1	84,1	6,8
Logement	23,9	48,5	191,5	89,0	1,5	355,6	28,7
Services	15,0	27,5	25,0	0,0	90,0	157,5	12,7
Total	55,3	229,6	291,0	299,5	363,8	1240,3	100,0

Source : Caisse du développement de Djibouti.

La Caisse n'a pas actuellement assez de capital pour satisfaire toutes les demandes de prêts, dont le montant est estimé à 650 millions de FD pour 1987. La grande majorité des prêts demandés sont destinés à la construction de logements; ce secteur s'est taillé la part du lion des crédits accordés entre 1983 et 1987: 28,7 pour cent. Les trois-quarts des prêts aux logements ont été octroyés sur les lignes de crédit ouvertes par la CPS et par le SMI. Au début de 1987, ces lignes de crédit étaient presque épuisées et la Caisse a provisoirement cessé d'accorder des prêts au logement. Pendant la même période, les prêts au secteur industriel se sont élevés à 261,4 millions de FD, soit 21,1 pour cent du total, part supérieure à celles de tous les autres secteurs

productifs. Pour ce qui est du montant moyen des prêts, l'industrie, avec 20,1 millions de FD, se classe au deuxième rang après le tourisme, mais pour la proportion des prêts à long terme, avec 47,8 pour cent, elle tombe à l'avant-dernier rang, avant le commerce.

Tableau 4.4 : Ventilation par secteur des prêts accordés par la Caisse du développement de Djibouti, 1983-1987

Secteur	1983	1984	1985	1986	1987	Total	Pourcentage
Agriculture	3	9	2	12	8	34	17,0
Commerce	0	3	4	4	11	24	12,0
Industrie	0	2	3	5	3	13	6,5
Tourisme	0	0	0	0	7	7	3,5
Logement	9	18	63	25	1	116	58,0
Services	1	1	1	0	3	6	3,0
Total	13	33	73	46	35	200	100,0

Source : Caisse du développement de Djibouti.

Les emprunteurs sont concentrés dans la ville de Djibouti. Toutefois, des projets industriels ont aussi été financés ailleurs que dans la capitale : notamment une fabrique de crème glacée à Tadjourah et des boulangeries à Dikhil et Obock. Un prêt à une entreprise de taille et de polissage du marbre sise à Ali Sabieh est à l'étude.

La Caisse ne cherche pas à identifier ni à attirer les investisseurs; elle se contente d'attendre les demandes dont elle évalue la rentabilité à peu près de la même façon qu'une banque commerciale. Rares sont les entrepreneurs du secteur artisanal qui sont informés de ce qu'ils peuvent demander à la Caisse; beaucoup renoncent à s'adresser à elle parce qu'ils ne peuvent pas mobiliser les 25 pour cent d'apport personnel nécessaires pour pouvoir bénéficier de ses financements. En conséquence, la Caisse reçoit peu de demandes de petits entrepreneurs. De plus, les demandes de projets sont rarement accompagnées d'études détaillées de faisabilité économique, financière et technique et beaucoup de promoteurs n'ont pas les compétences nécessaires pour développer leur entreprise. Un grand nombre de demandes doivent être rejetées.

Il a été suggéré de mettre en place une politique de crédit sectoriel donnant la priorité aux petites entreprises et aux investissements dans les secteurs artisanal et industriel afin d'accroître l'investissement dans ces secteurs.^{1/} Mais une telle politique risquerait de paralyser le système bancaire. Il vaudrait beaucoup mieux conserver la viabilité et la rentabilité comme critères de sélection des entreprises à financer, tout en encourageant les promoteurs dans ces secteurs par la publicité et par les institutions de promotion existantes. En même temps, pour résoudre le problème de l'apport personnel, on

^{1/} Source : entretiens avec le personnel du Ministère de l'industrie.

pourrait aider les promoteurs à obtenir des prêts à des taux d'intérêt avantageux dans le système bancaire commercial.

A la fin de 1987, les montants non recouverts s'élevaient à 48,3 millions de FD, soit 6 pour cent des crédits totaux. La direction juge cette proportion excessive et espère la réduire à 2 pour cent. Pour obtenir l'ouverture de nouvelles lignes de crédit d'institutions telles que la CPS et le SMI, la Caisse devra améliorer la sécurité de ses créances. Il est donc essentiel de vérifier rigoureusement la rentabilité financière des projets présentés.

La Zone franche

La Zone franche a été établie en juillet 1971 par le Décret N° 71-952. En 1980, ce décret a été remplacé par l'ordonnance N° 80-807^{1/} qui définit les avantages accordés aux sociétés installées dans la zone franche, à savoir :

- a) franchise douanière et fiscale;
- b) rapatriement libre du revenu des capitaux investis;
- c) distribution des bénéfices en franchise d'impôts;
- d) possibilité d'ouvrir des comptes bancaires à Djibouti ou dans n'importe quel autre pays.

La Zone franche, gérée par les autorités portuaires, s'étend sur 17 hectares situés à proximité du port et elle est divisée en 31 lots de 3 500 mètres carrés. Le loyer est peu élevé : 5 000 FD par mètre carré et par an et peut en outre être négocié avec les autorités portuaires, selon les besoins de chaque entreprise. Le Port assure l'entretien des liaisons routières et ferroviaires et fournit les services d'électricité, d'eau et de téléphone; toutefois le coût du branchement est à la charge des investisseurs. Ces derniers sont autorisés à construire les installations nécessaires à leur entreprise.

La création de la zone franche était destinée avant tout à faciliter le développement de Djibouti en tant que port international et à stimuler le commerce de transit entre Djibouti et les pays voisins. La zone franche devait en outre être utilisée par les entreprises d'avitaillement et de charbonnage desservant les compagnies de navigation internationales. Enfin, les services et exonérations fiscales de la zone franche devaient attirer les industries de transformation et les industries manufacturières.

Le développement de la zone franche s'est effectué conformément à ces objectifs. Une seule entreprise industrielle a été créée - Djibouti Editions Diffusion - et ce, sur recommandation du Ministère de l'industrie; une autre, la SOPINAD, est située en-dehors de la zone franche, mais dans les limites du port. Ces deux entreprises travaillent pour le marché intérieur. Les autres terrains de la zone franche servent à l'entrepôt.

Peu d'efforts ont été faits pour promouvoir la zone franche, chercher des investisseurs potentiels ou assurer sa gestion au jour le jour. Les autorités portuaires sont mal équipées pour s'acquitter de ces fonctions. En conséquence, Djibouti est restée à l'écart de l'essor industriel qu'ont connu les zones franches d'autres pays ACP pendant les années 70 et 80. La République de Djibouti, partie à la Convention Lomé III, a la possibilité de développer des industries

^{1/} L'ordonnance limite à certaines compagnies le droit de s'installer dans la zone franche.

de transformation et d'assemblage orientées vers le marché européen. Située sur l'itinéraire des échanges commerciaux entre l'Europe et l'Extrême-Orient, elle est bien placée pour tirer parti du fait que les pays nouvellement industrialisés d'Extrême-Orient ne bénéficient pas des avantages de Lomé III. Les règles rigoureuses concernant l'origine imposées par cette convention devraient permettre à Djibouti d'attirer des entreprises industrielles d'aval ainsi que des industries d'assemblage et de transformation. Djibouti est aussi bien située sur le plan tant géographique que politique par rapport aux pays du Moyen-Orient et aux pays africains de la ZEP.

Cependant, le développement futur de la zone franche en tant que zone industrielle exigera des engagements de capitaux et des réformes des institutions et des prix. Il n'y a pas de place pour de nouvelles implantations sur le site actuel : il ne reste que quatre hectares. Un projet d'aménagement des lots restants accompagné d'une demande de financement de 650 millions de FD a été présenté à la Conférence des donateurs de 1983. Certains crédits ont été accordés dans le cadre du prêt de 1988 du Fonds du Koweït pour le développement économique destiné à moderniser le port. Malheureusement, la zone franche est entourée de terrains construits et il est impossible de l'agrandir pour établir une zone franche industrielle. Les autorités portuaires ont étudié la possibilité de délimiter et équiper une nouvelle zone dans les faubourgs de Djibouti, mais cette solution serait coûteuse. On pourrait envisager, suivant l'exemple de Maurice, d'autoriser des sociétés à bénéficier du statut de la zone franche sans qu'elles y soient implantées. Il faudrait contrôler que des articles manufacturés ne pénètrent pas en fraude sur le marché local mais cela permettrait d'économiser le coût de la création d'une nouvelle zone franche.

Une structure institutionnelle est essentielle pour gérer et promouvoir la zone franche. Il vaudrait mieux confier cette tâche à une association autonome analogue à celles qui existent dans les Caraïbes pour les zones destinées à recevoir des entreprises pour l'industrie d'exportation plutôt qu'aux autorités portuaires qui ont de nombreuses autres fonctions. On pourrait envisager le principe d'une société chargée de gérer et de promouvoir la zone franche pour le compte de l'Etat et qui serait financée par le loyer des lots.

Mais il ne suffit pas de créer une zone franche industrielle pour attirer des entreprises. L'expérience d'autres zones existant dans les pays ACP montre que le succès dépend du coût des facteurs, et en particulier de celui de la main-d'oeuvre et de l'électricité, au moins autant que de la qualité de l'infrastructure. A cet égard, la République de Djibouti est désavantagée. Une solution possible serait de consentir des dérogations au Code du travail et des tarifs préférentiels pour l'électricité aux sociétés implantées dans la zone franche dont les produits sont destinés aux marchés d'exportation.

Zone industrielle de Boulaos

La zone industrielle de Boulaos est située entre l'aéroport et la ville de Djibouti. D'une superficie d'environ 100 hectares, elle est divisée en 216 lots. Les titres, qui appartenaient à l'origine à la Compagnie des Salines du Midi ont, depuis la fin des années soixante, été vendus à 144 particuliers. Seuls 50 pour cent de ces lots sont construits; 25 pour cent sont seulement défrichés et les autres sont encore en friche.

Il n'y a actuellement que treize implantations industrielles et entreprises de construction et de travaux publics dans la zone : deux fabriques d'éléments préfabriqués en aluminium, deux entreprises d'entretien des bâtiments, quatre ateliers de réparation automobile, quatre entreprises de travaux publics et la

centrale électrique de Boulaos. Ces entreprises emploient un millier de personnes mais n'occupent qu'environ dix pour cent des lots. Les autres lots construits sont occupés par des entrepôts et des logements.

La zone est mal entretenue. Les propriétaires entretiennent rarement leurs tronçons de routes comme le prescrit le contrat d'achat des lots et le Ministère des travaux publics a négligé les routes publiques. De plus, il est très difficile d'obtenir un lot. La plupart ont été achetés par des spéculateurs qui n'ont pas les moyens de les équiper eux-mêmes et qui comptent les vendre ou les louer, mais à des prix souvent trop élevés pour les investisseurs potentiels. Les conditions stipulées pour empêcher la spéculation sur les lots ont rarement été respectées. Les investisseurs n'ont d'autres choix que d'équiper à grands frais une parcelle située hors de la zone industrielle, en payant eux-mêmes la liaison routière et le branchement aux réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone. Dans ces conditions, plusieurs promoteurs ont dû renoncer à leurs projets.

Pour résoudre ce problème, le Ministère de l'industrie a proposé en 1986 d'étendre la zone industrielle ou de construire une nouvelle zone sur la route Djibouti-Arta, à 12 ou 20 km de la capitale. La construction d'une nouvelle zone industrielle au nord de la ville coûterait très cher, alors que l'extension de la zone existante serait techniquement possible et probablement moins coûteuse. Il existe un terrain de 45 hectares à proximité de la mer, à moins d'un kilomètre de la centrale électrique de Boulaos et à 1,5 kilomètre de la voie ferrée Djibouti-Addis-Abeba. Ce terrain est divisé en 121 lots qui appartiennent à l'Etat. Leur affectation est du ressort de la Commission des domaines, composée de huit représentants des divers services de l'administration, mais qui ne comprend aucun représentant du Ministère de l'industrie. Cette Commission refuse de céder la plupart des parcelles, craignant que l'implantation d'industries sur le site ne perturbe le système de télécommunications de l'aéroport.

Les projets de développement de la zone industrielle ont maintenant été abandonnés. En 1986, le Ministère de l'industrie a reçu de la Banque islamique de développement un financement de 450 000 dollars (dont 150 000 sous forme de don) pour financer une étude de faisabilité. Mais une mission de l'ONUDI^{1/} a estimé qu'il serait risqué de faire cet investissement avant d'avoir identifié des industriels intéressés; le Ministère de l'industrie a donc décidé d'utiliser les crédits pour financer des études de faisabilité concernant des entreprises industrielles spécifiques. L'extension de la zone industrielle reste donc pour l'instant un objectif lointain.

4.3 Institutions proposées pour appuyer le développement industriel

A la suite d'un examen des procédures actuelles de promotion industrielle, une mission de l'ONUDI^{2/} a proposé trois nouvelles institutions destinées à compléter le service du développement industriel du Ministère de l'industrie. Le Gouvernement étudie actuellement ces propositions.

1/ ONUDI, Sangaré, L. et Al-Hafedh, M., Report on the Programming Mission to Djibouti, 20 juillet 1986, p. 22 et 23.

2/ ONUDI, Lofti Chakroun, Propositions relatives à la promotion industrielle, mai 1988, p. 23 à 27.

Agence de promotion des investissements industriels

L'Agence de promotion des investissements industriels se chargerait de recevoir les investisseurs privés et de les adresser aux organismes publics existants. Elle les aiderait en outre à résoudre les problèmes techniques, économiques et juridiques, en assurant les services suivants :

- a) informations détaillées sur l'environnement économique et industriel pour faciliter les études de marché. La collection des statistiques existantes, un inventaire et un guide des entreprises industrielles et une liste des études de faisabilité sont des outils essentiels;
- b) assistance aux promoteurs pour les formalités administratives;
- c) promotion à l'étranger de la République de Djibouti pour y attirer des investissements industriels; et
- d) gestion de la zone industrielle et de la zone franche.

Cette Agence, rattachée au Ministère de l'industrie, travaillerait en liaison étroite avec le Service du développement industriel. Elle comprendrait des représentants d'autres ministères et de la Chambre de commerce et serait gérée par une petite équipe multidisciplinaire.

Centre de formalités administratives

La structure administrative actuelle, caractérisée par la multiplicité des services et agences autonomes, entrave le développement industriel. Il conviendrait de centraliser l'administration du développement industriel pour que toutes les formalités administratives puissent être effectuées au même guichet. Le Centre de formalités administratives pourrait s'occuper d'obtenir l'autorisation des ministères techniques, de suivre les demandes d'exonération au titre du Code des investissements et même se charger de démarches administratives banales mais longues, telles que les demandes de permis de séjour. Il faut commencer par identifier les problèmes bureaucratiques auxquels se heurtent les promoteurs, puis mettre en place la procédure permettant d'accomplir au plus vite les formalités administratives. A cet effet, le Centre devrait comprendre des représentants des ministères et services pertinents.

Groupe consultatif

Pour assurer la coordination entre le programme de développement industriel et la stratégie globale de développement du Gouvernement, et pour aider les institutions de promotion à s'adapter à l'évolution des besoins des entrepreneurs, on pourrait constituer un groupe consultatif réunissant des représentants des administrations compétentes, des services de promotion et des promoteurs eux-mêmes. Afin de faciliter la coordination des stratégies nationales de développement industriel et de développement national, il conviendrait que la présidence des réunions du groupe consultatif soit dévolue au Cabinet du Premier Ministre (En vertu du décret N° 87-098, le Premier Ministre est responsable des stratégies de développement sectoriel). Le groupe consultatif devrait également comprendre des représentants d'autres services et ministères, à savoir :

Ministère de l'industrie (Service du développement industriel)
Agence de promotion du développement industriel
Centre de formalités administratives
Chambre de commerce
Caisse du développement de Djibouti
Ministère du commerce, des transports et du tourisme

Ministère des finances et de l'économie nationale
Office des douanes
Ministère du travail
Banque nationale de Djibouti.

Ces réformes institutionnelles faciliteraient la vie des promoteurs privés. Mais la création de nouvelles institutions à cet effet risque de créer des doubles emplois; en outre, cette médiation entre l'administration et le secteur privé risque de perpétuer les carences administratives au lieu d'inciter à les affronter et les résoudre. Si le Gouvernement décide d'établir un seul guichet à l'intention des promoteurs privés, il serait plus efficace de prévoir une institution unique qui s'occuperait à la fois de l'information, de la formation, des formalités administratives et de la promotion que de multiplier encore les services et de disperser le personnel. Un Service consultatif pour les entreprises pourrait s'acquitter de toutes les fonctions des institutions décrites ci-dessus et donner en outre formation et conseils aux promoteurs locaux. Il pourrait être rattaché à la Chambre de commerce, ce qui aurait le double avantage d'élargir les services qu'elle fournit et de tirer parti de l'expérience de cette organisation respectée et efficace. La Chambre de commerce a déjà des liaisons solides avec l'administration et exerce sur celle-ci une influence considérable dans le domaine économique; elle joue le rôle d'intermédiaire entre l'administration et le monde des affaires. Si l'on veut simplifier et accélérer les formalités administratives, il vaut mieux, en dernière analyse, s'en remettre à l'initiative de l'administration elle-même plutôt que de chercher à court-circuiter la bureaucratie par l'extérieur.

5. LES RESSOURCES ET L'INDUSTRIALISATION

5.1 Les ressources humaines

Les pouvoirs publics et les organismes donateurs se fondent, pour leur planification, sur les estimations de la DINAS qui situaient la population totale à 383 000, dont 40 000 réfugiés, en 1983.^{1/} Ce chiffre correspond à l'estimation de la Banque mondiale - 380 000 habitants en 1983 - et à l'estimation du FMI - 372 000 habitants en 1982 - toutes deux fondées sur des chiffres officiels.^{2/} En 1986, la population atteignait 450 000 habitants, et au taux d'accroissement annuel actuel de 3,1 pour cent, on prévoit une population de 513 000 habitants en 1990 et de 690 000 habitants en l'an 2000.

Toutefois, il y a de fortes chances pour que les projections fondées sur le taux d'accroissement naturel sous-estiment l'accroissement démographique de la République de Djibouti. Si l'on tient compte des réfugiés et immigrants venant de l'Ethiopie et de la Somalie voisines, le taux d'accroissement réel est considérablement plus élevé. Selon le FMI, le taux d'accroissement total entre 1977 et 1982 était de 7,9 pour cent par an - soit le double du taux d'accroissement naturel. Les programmes de rapatriement volontaire des réfugiés ont connu un certain succès puisque près de 20 000 réfugiés éthiopiens ont quitté le pays en 1983, mais 14 000 réfugiés y sont restés. On peut en conclure que la présence d'une population immigrée non négligeable restera une donnée économique dont il faudra tenir compte à court terme.^{3/}

Près de 75 pour cent de la population vit dans les zones rurales et environ les deux-tiers dans la capitale, Djibouti. Cette concentration s'est très nettement renforcée ces dernières années. La population de la ville de Djibouti est passée de 115 000 en 1972 à 195 000 en 1982, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,4 pour cent - soit 2,4 points de pourcentage de plus que le taux d'accroissement démographique national - imputable à l'exode rural et à l'immigration en provenance des pays voisins. Les sécheresses de 1983 et 1986 ont accéléré cet exode rural. De 1983 à 1988 la population de Balbala, un bidonville de la banlieue de Djibouti, a presque doublé, passant de 25 000 à 40 000 habitants.

La répartition de la population en groupes d'âge, établie en 1983 par la DINAS, montre que 61,6 pour cent de la population appartient au groupe de la population active ayant quinze ans ou plus. On peut en déduire que la population active était de 236 000 personnes en 1983. Si l'on part de l'hypothèse que la structure par âge n'a pas changé, on aboutit au chiffre de 281 000 personnes pour la population active en 1986. La répartition régionale de la population active est indiquée au tableau 5.1.

La prise en compte des femmes dans la population active est tout à fait justifiée car, dans les zones urbaines du moins, les femmes représentent une

1/ Les résultats du recensement de 1983 n'ont pas encore été rendus publics.

2/ On trouve une analyse des diverses estimations démographiques dans le Projet de plan quinquennal de développement de l'éducation, 1989-1993, Ministère de l'éducation nationale, février 1989.

3/ Les pouvoirs publics ont renforcé les contrôles aux frontières et expulsé les immigrants clandestins, mais l'immigration ne s'est pas ralentie pour autant.

fraction importante de la population active. Les statistiques les plus récentes, établies par le Service de la main-d'oeuvre, montrent que 738 femmes se sont portées demandeuses d'emploi en 1980, pour 2 942 hommes, et que 610 de ces femmes ont trouvé un emploi, la quasi-totalité d'entre elles dans le secteur des services. La proportion de femmes dans la population active reste néanmoins sensiblement inférieure à la proportion d'hommes.

Tableau 5.1 : Répartition régionale de la population active
1983 et 1986
(en milliers de personnes)

	1983	1986
<u>Hommes</u>	<u>121,4</u>	<u>144,6</u>
en milieu urbain	94,8	112,8
en milieu rural	26,7	31,8
<u>Femmes</u>	<u>114,5</u>	<u>136,5</u>
en milieu urbain	86,5	103,5
en milieu rural	27,5	32,7
<u>Hommes et femmes</u>	<u>236,1</u>	<u>281,8</u>
en milieu urbain	177,1	210,8
en milieu rural	59,0	70,3

Source : tiré de l'Annuaire statistique, 1986, de la DINAS, p. 15.

Ces estimations ne tiennent pas compte des personnes scolarisées à plein temps. En 1987-88, toutefois, on ne dénombrait que 4 457 personnes âgées de 15 ans ou plus scolarisées à plein temps, soit moins de 2 pour cent de la population active.

Au taux actuel d'accroissement démographique naturel, on estime que la population active sera de 316 000 personnes en 1990 et de 425 000 en l'an 2000. Si l'on considère que moins de 10 pour cent de la population active a un emploi officiel, on en déduit inévitablement qu'il n'y a pas pénurie de main-d'oeuvre. De fait, l'un des problèmes les plus pressants auxquels doivent faire face les pouvoirs publics est de créer suffisamment d'emplois pour la population active. Dans le même temps, la croissance économique est freinée par la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Soucieux de surmonter cette difficulté, les pouvoirs publics ont fait de la mise en valeur des ressources humaines une priorité de leur stratégie économique.

Formation

Le degré d'instruction des générations nées avant l'indépendance est extrêmement faible. Selon une enquête effectuée par la DINAS, moins de 10 pour cent des personnes âgées de plus de 40 ans ont fréquenté l'école primaire et moins de 20 pour cent sont alphabétisés. Ce manque d'instruction touche tous les secteurs de l'économie et, même dans le secteur bancaire, 40 pour cent des employés ne savent ni lire ni écrire.

La mise en valeur des ressources humaines est considérée comme une priorité par les pouvoirs publics et, depuis l'indépendance, des progrès considérables ont été enregistrés dans le domaine de l'éducation. Toutefois, les moyens dont est doté l'enseignement technique et professionnel sont restreints. A l'heure actuelle, il y a trois établissements publics d'enseignement technique à Djibouti. Le Lycée d'enseignement professionnel (LEP) de Djibouti où la scolarité va jusqu'à 18 ans et qui accueille les élèves des écoles primaires et du premier cycle de l'enseignement secondaire. En 1987-88, il accueillait 323 élèves suivant un enseignement technique d'une durée de 3 ans en génie électrique, en peinture, en mécanique, en métallurgie, en menuiserie, en mécanique automobile, en plomberie et en maçonnerie et préparant le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et onze autres préparant le Brevet d'études professionnelles (BEP). Deux cent douze autres élèves y préparaient le CAP de secrétariat et de comptabilité, et 149 le BEP d'administration, d'informatique, de comptabilité et de secrétariat.

Tableau 5.2 : Enseignement et niveau d'instruction, 1987
(en pourcentage de la population de chaque groupe d'âge)

	Groupe d'âge			Total
	20 à 30	30 à 40	40 et plus	
Analphabètes	57,1	65,7	82,7	66,3
Sachant lire et écrire	3,6	5,3	5,3	4,5
Degré d'instruction				
Primaire	16,1	11,9	6,0	12,3
Secondaire	14,3	9,9	3,7	10,3
Professionnel	5,9	1,9	1,4	3,8
Supérieur	3,0	5,3	0,9	2,8

Source : DINAS, enquête non publiée, 1987.

Le Centre de formation pour adultes (CFPA), qui se trouve dans la ville de Djibouti et qui dispense en outre des cours de plomberie à Tadjourah, est placé sous la tutelle du Ministère du travail. Il assure une formation destinée aux personnes de plus de 16 ans. Une forte proportion des élèves a raté l'examen d'entrée dans l'enseignement secondaire et près de 70 pour cent d'entre eux viennent de familles considérées comme "deshéritées". Contrairement à la formation dispensée au LEP, les enseignements sont presque exclusivement pratiques. Ce centre comptait 164 élèves suivant des programmes d'enseignement technique de deux ou de trois ans en 1987-1988, dont 52 qui étudiaient la comptabilité et le secrétariat et 27 la gestion hôtelière.

Le troisième organisme d'enseignement professionnel est l'Association nationale pour la protection de la jeunesse (ANJ), qui a son siège dans la ville de Djibouti. Créée en 1960 pour promouvoir l'alphabétisation des populations deshéritées, l'ANJ dispense aujourd'hui une formation technique en menuiserie, en soudure, en bâtiment, en génie électrique et en mécanique automobile. Cent cinquante-cinq élèves étaient inscrits en 1987/88, dont la plupart venaient de familles très pauvres ou d'orphelinats. Les élèves doivent généralement faire un an de stage d'apprentissage pendant leur formation.

En dehors des établissements publics, il y a trois écoles professionnelles à Tadjourah, à Djibouti et à Ali-Sabieh. En 1987/88. ces établissements ont accueilli 33 étudiants. Soixante autres étudiants suivaient des enseignements techniques en République fédérale d'Allemagne, au Maroc, en Tunisie et en Algérie en 1987/88. Ils ont bénéficié de bourses de l'Etat djiboutien ou du pays hôte.

Le système d'enseignement technique, sous sa forme actuelle, présente quatre grandes faiblesses. Premièrement, la demande est de loin supérieure aux capacités d'accueil du LEP et du CFPA. En 1987, le LEP n'a pris que 236 élèves sur les 2 512 candidats qui s'étaient présentés. Le nombre des élèves suivant une formation technique est, en outre, insuffisant pour satisfaire la demande. Le Ministère de l'éducation estime que le secteur privé a besoin de 600 techniciens et cadres par an, le secteur public 106 et le secteur para-public 193, si l'on veut pouvoir s'affranchir progressivement de la dépendance vis-à-vis des expatriés. Sur la base de ces estimations, on a proposé la création d'un lycée industriel et commercial et de centres de formation préprofessionnelle (CFPP) qui seraient rattachés à des écoles primaires sélectionnées.^{1/} On a en outre proposé la création d'une école technique de l'artisanat qui aurait pour vocation de former des petits entrepreneurs.^{2/} Les pouvoirs publics souhaitent que s'accroisse la proportion des élèves qui, à l'issue de l'enseignement primaire, suivent une formation technique dans les établissements secondaires, proportion qui se situe actuellement à 45 pour cent.

Deuxième faiblesse, les établissements d'enseignement technique sont concentrés dans la ville de Djibouti, ce qui prive les habitants des zones rurales de la possibilité de suivre un enseignement et qui a pour effet corollaire d'attirer les jeunes vers les villes. Le projet qu'ont les pouvoirs publics de créer des CFPP rattachés à des écoles primaires régionales et aux centres régionaux de formation de l'ANJ aboutira à une répartition plus équilibrée des établissements d'enseignement technique du premier degré. A long terme, il faut envisager l'implantation d'établissements d'enseignement technique plus poussés dans les centres régionaux.

Troisième faiblesse, le système d'enseignement actuel ne produit pas des élèves suffisamment qualifiés pour l'industrie et le commerce. La plupart des entreprises préfèrent employer des techniciens expatriés - malgré des coûts salariaux estimés à 20 fois les coûts salariaux du personnel local - les Djiboutiens étant cantonnés dans des emplois subalternes. En outre, les élèves du LEP et du CFPA ont des difficultés à trouver un emploi en dépit de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Les employeurs du secteur privé préfèrent former eux-mêmes des techniciens à des tâches précises. Sur les 546 élèves formés par le LEP, dont 249 avaient obtenu un diplôme entre 1983 et 1985, 48 pour cent seulement avaient trouvé un emploi en 1986. Pour ceux qui sortent du CFPA avec des qualifications techniques, la proportion est encore un peu plus élevée puisqu'elle se situe à 60 pour cent. On peut dans une certaine mesure, régler ce

1/ Ministère de l'éducation nationale, Etudes pour la réalisation du programme pédagogique et architectural et des études techniques en vue de la création du nouveau lycée d'enseignement professionnel à Djibouti, février 1988, p. 60 à 379.

2/ Agence de coopération culturelle et technique, Ababacar Dia, L'artisanat en République de Djibouti pour un plan de développement économique et social, novembre 1987, p. 68.

problème en mettant en place des programmes d'enseignement correspondant aux besoins de l'industrie. L'ANJ a enregistré des succès intéressants dans ce domaine en faisant faire des stages à ses élèves pendant leur formation. Ces élèves ont eu très peu de difficultés à trouver un emploi. Toutefois, l'industrie et le commerce ne se contentent pas de techniciens. Les employeurs se plaignent du degré d'instruction scientifique et générale très bas et du manque de capacité d'adaptation du personnel technique. Pour pouvoir encadrer les techniciens et mettre au point et utiliser de nouvelles technologies, les industriels ont besoin d'ingénieurs dotés d'une formation très solide, de niveau universitaire ou comparable. A l'heure actuelle, les Djiboutiens remplissant ces conditions sont peu nombreux. En 1987/88, on ne dénombreait que 29 étudiants suivant des cours scientifiques et techniques à l'étranger (tableau 5.3). Ce nombre doit être accru si l'on veut que les Djiboutiens soient en mesure de remplacer les techniciens expatriés qui occupent la plupart des postes de responsabilité des secteurs privé et public.

Enfin, dernière faiblesse, les centres de formation théorique et pratique à la gestion sont très peu nombreux. Les procès-verbaux de la Commission du Code des investissements montrent que peu d'entrepreneurs sont en mesure d'effectuer des études de marché détaillées et des prévisions de trésorerie, voire d'en comprendre l'intérêt. En outre, la plupart des échecs dans le domaine industriel et commercial sont imputables à une mauvaise gestion et à une préparation insuffisante.

La Chambre de commerce organise de temps à autre des programmes de formation à l'intention des industriels et commerçants, mais ces programmes attirent peu de monde. En outre, il n'existe pas à Djibouti d'établissement officiel d'enseignement de la gestion et les étudiants de cette discipline doivent s'expatrier. En 1987/88, on dénombreait 117 étudiants suivant des enseignements se rattachant à la gestion et bénéficiant de bourses de l'Etat djiboutien et des pays d'accueil, dont neuf seulement étudiant la gestion proprement dite. L'une des solutions envisageables consisterait à augmenter le nombre des bourses. On pourrait aussi mettre en place un enseignement théorique et pratique à Djibouti en proposant toute une gamme de cours pour les étudiants à plein temps et les étudiants occasionnels.

Le mieux serait que la formation à la gestion fasse partie intégrante de la procédure de candidature prévue par le Code des investissements, les entrepreneurs étant aiguillés vers un service d'orientation industrielle et commerciale lorsqu'ils déposent leur demande d'assistance et de formation préparatoire. Ce même service pourrait dispenser des conseils en gestion pendant la période de démarrage et offrir toute une série de cours à plein temps pour les gestionnaires et les hommes d'affaires. Un organisme à but non lucratif, l'Association nationale pour le développement économique et social (ANDES) envisage de mettre en place des moyens de formation pour les entrepreneurs dans l'industrie et dans l'artisanat. Toutefois, pour pouvoir dispenser cours et conseils en matière de promotion commerciale et industrielle, l'ANDES devra, d'une part, mobiliser des fonds importants et, d'autre part, s'intégrer aux organismes nationaux de promotion de l'industrie et du commerce.

Tableau 5.3 : Etudiants inscrits dans des universités et des instituts de technologie à l'étranger, 1987/88
(Année scolaire)

Sujet	Etudiants	Pourcentage
<u>Etudes scientifiques</u>	<u>67</u>	<u>24,6</u>
Médecine	14	5,1
Sciences vétérinaires	2	0,7
Mathématiques	33	12,1
<u>Sciences techniques</u>	<u>29</u>	<u>10,7</u>
Sciences naturelles	18	6,6
Architecture	4	1,5
Ingénierie	7	2,6
Informatique	1	0,4
<u>Etudes littéraires</u>	<u>69</u>	<u>25,4</u>
Langues	53	19,5
Philosophie	2	0,7
Sociologie	1	0,4
Histoire	12	4,4
Géographie	11	4,0
<u>Sciences sociales</u>	<u>117</u>	<u>43,0</u>
Droit	49	18,0
Sciences économiques	15	5,5
Comptabilité	12	4,4
Gestion	9	3,3
Administration	20	7,4
Divers	9	3,3
<u>Total</u>	<u>272</u>	<u>100,0</u>

Source : Ministère de l'éducation nationale, Annuaire statistique des boursiers djiboutiens de l'enseignement supérieur et secondaire, Année scolaire 1987/88.

5.2 Les ressources agricoles

La production agricole a régulièrement augmenté puisqu'elle est passée de 50 tonnes pendant la campagne 1978/79 à 1 815 tonnes en 1986/87 et que les surfaces cultivées sont passées de 50 hectares en 1976, à la veille de l'indépendance, à 383 hectares en 1987. C'est là un succès remarquable étant donné les contraintes qui pèsent sur le développement agricole; on citera les suivantes :

- a) Les précipitations annuelles, mesurées dans la ville de Djibouti, se sont établies en moyenne à 187,2 mm par an entre 1970 et 1986;
- b) Pendant les années de sécheresse, les précipitations sont parfois inférieures à la moitié de la moyenne annuelle;
- c) Il y a pénurie d'eau pour l'irrigation, et la prospection et l'exploitation des eaux sont très coûteuses;

- d) Les sols sont en couche très mince et ont une faible teneur en matières organiques;
- e) Bergers de tradition, rares sont les Djiboutiens qui possèdent une expérience agricole, voire qui s'intéressent à l'agriculture;
- f) Les agronomes sont très rares.

Toutefois, les progrès évoqués plus haut n'ont pas suffi à réduire la dépendance de Djibouti vis-à-vis de l'importation de denrées alimentaires. Les tomates représentent les deux-tiers de la production, le reste étant constitué de légumes frais divers; Djibouti doit néanmoins importer plus de 8 000 tonnes de légumes par an. En tout état de cause, on ne peut pas escompter un développement considérable du secteur agricole djiboutien. Les surfaces cultivables sont estimées à 6 000 hectares, mais pour pouvoir cultiver la terre, il faut disposer d'eau en quantité suffisante pour l'irrigation.

Dans ces conditions, Djibouti ne pourra mettre en place une industrie alimentaire qu'en transformant des matières premières importées. Les principales importations alimentaires, leur coût et les principaux pays d'origine sont indiqués au tableau A-6, en annexe.

La seule culture industrielle est celle du jojoba, lancée au début des années 80, mais la production a stagné avant d'atteindre l'échelle commerciale. Avant de poursuivre le développement de cette culture, il serait souhaitable d'en examiner la viabilité en raison de l'augmentation constante de la production dans d'autres Etats arabes.

Elevage

L'élevage souffre des mêmes contraintes environnementales que l'agriculture. Toutefois, la pratique traditionnelle de l'élevage nomade - auquel se livrent près de 65 000 personnes - permet au pays de faire vivre un cheptel de 500 000 chèvres, 350 000 moutons, 50 000 chameaux, 40 000 bovins et 65 000 ânes, selon des estimations de 1983. Ces troupeaux vivent sous la menace constante de la sécheresse et des épizooties. Des mesures ont été prises pour en atténuer les conséquences : fourniture de granulés en cas d'urgence par l'usine d'aliments pour animaux, mise en place de points d'eau et campagnes de vaccinations entreprises par le Ministère de l'agriculture en coordination avec l'Ethiopie et la Somalie. Les sécheresses et les épizooties, comme celles de 1986, continuent néanmoins de décimer périodiquement le cheptel.

Il y a peu d'effets d'entraînement entre l'agriculture pastorale de subsistance et le secteur économique moderne. Une trentaine de fermes possèdent des troupeaux de moutons, de chèvres et de bovins et la ferme laitière pilote d'Ambouli produit la majeure partie des produits animaux écoulés localement. Il faut encourager la commercialisation des produits animaux en vue d'améliorer le niveau de vie des nomades et d'exploiter cette ressource potentielle. La quasi-totalité des 161 871 moutons et chèvres et des 16 945 bovins abattus dans la ville de Djibouti en 1986 était importée d'Ethiopie et de Somalie. De même, la plupart des 59 228 bovins, des 9 039 moutons et chèvres et des 482 tonnes de peaux exportés en 1987 étaient en fait des réexportations de produits venant de pays voisins. Les éleveurs éthiopiens et somaliens sont attirés par la monnaie convertible de Djibouti et par la facilité d'accès aux marchés moyen-orientaux. Le volume des échanges a très nettement progressé à la suite de la décision prise par l'Arabie saoudite en 1983 d'interdire l'importation des produits d'origine somalienne.

Le nouvel abattoir d'une capacité de 10 000 tonnes de viande par an, dont la construction est en voie d'achèvement, constitue une étape décisive dans

l'exploitation de ces ressources. Une usine de conditionnement de la viande pourrait venir compléter l'abattoir et le projet de tannerie wet-blue, présenté lors de la Conférence de donateurs de 1983, mériterait d'être immédiatement mis à exécution. A l'heure actuelle, le pays n'exporte que des peaux non traitées.

Pêches

Les eaux territoriales de Djibouti sont très poissonneuses. Les captures potentielles de mulets, de thons blancs, de mérus, de barracudas, de dorades et de crustacés, en particulier de homards, se situeraient entre 7 000 et 9 000 tonnes. En 1985, la flottille de pêche comptait 140 unités - principalement des barques de 8 à 10 mètres appartenant à des artisans-pêcheurs. La plupart de ces pêcheurs sont membres de la coopérative de pêche maritime qui met à leur disposition des installations côtières et écoule le poisson. Les pouvoirs publics répugnent à autoriser la pêche industrielle dans la crainte d'une surexploitation des ressources. A l'heure actuelle, toutefois, les prises ne représentent qu'une petite fraction du potentiel - 425 tonnes en 1987.

La production a augmenté régulièrement depuis l'indépendance et, au rythme actuel, elle devrait atteindre 900 tonnes en 1990. La consommation n'a pas suivi, en partie parce que les Djiboutiens ne sont pas traditionnellement consommateurs de poissons et en partie parce que les réseaux de stockage et de distribution ne sont pas suffisamment développés. En 1987, la coopérative n'a écoulé que 328 tonnes de poisson sur le marché local et en a exporté 27, d'où un excédent de production de 71 tonnes. Si l'on se fonde sur les tendances actuelles, cet excédent atteindra 136 tonnes en 1990 et 2 995 tonnes en l'an 2000. De toute évidence, si l'on veut que le secteur de la pêche exploite pleinement son potentiel, il faudra mettre en place des installations de transformation, de surgélation et de conditionnement. Une étude détaillée a montré qu'une usine de surgélation serait économiquement viable (voir la section 3.3), mais on attend toujours qu'un promoteur se saisisse de ce projet.

Par ailleurs, un promoteur américain est arrivé à la conclusion qu'il existait un marché d'exportation potentiel pour les poissons exotiques très colorés qui vivent sur les formations coralliennes de Djibouti. Toutefois, aucune suite n'a été donnée à la demande adressée par ce promoteur à la Commission du Code des investissements en 1985, dans l'attente de l'évaluation par le Ministère de l'agriculture et de la pêche de l'impact qu'aurait ce projet sur l'environnement. A l'heure actuelle, il semble que ce projet ait été abandonné.

Exploitation forestière

La couverture végétale du pays est très clairsemée et composée d'arbres et d'arbustes. Ces ressources sont exploitées comme combustible, dont une partie est transformée en charbon de bois, pour des utilisations domestiques. Selon une enquête de l'Institut supérieur d'études et de recherches scientifiques et techniques (ISERST), le bois de chauffe et le charbon de bois représentent 7,9 pour cent de la consommation énergétique totale et la moitié de l'énergie consommée par les ménages.

Aujourd'hui, il ne reste plus que 6 000 hectares sur les quelques 60 000 hectares de forêt dense qui couvrait autrefois la plus grande partie du nord du pays. Cette forêt est elle aussi progressivement abattue pour la production de bois de chauffe, en dépit des mesures de protection prises par les pouvoirs publics. L'introduction de sources énergétiques de remplacement pour les populations nomades et de réchauds portables efficaces pourrait contribuer à protéger ces réserves précieuses tout en offrant un créneau à des artisans locaux.

Les besoins de la menuiserie et de la charpenterie sont satisfaits par les importations - 1 042 tonnes de planches et de 2 190 tonnes de bois fini et semi-fini en 1985.

5.3 Ressources minérales

Créé en 1982, l'ISERST est chargé d'effectuer des recherches sur les ressources minérales et énergétiques de Djibouti. A l'heure actuelle, toutefois, aucun relevé systématique des ressources géologiques du pays n'a été entrepris. Un certain nombre de ressources minérales susceptibles d'être exploitées commercialement ont néanmoins été découvertes. A l'heure actuelle, aucune de ces ressources n'est exploitée industriellement.

On trouvera ci-après, présentées en ordre alphabétique, les ressources minérales connues de Djibouti :

Argiles. On trouve d'importants gisements d'argiles formés par la décomposition de rhyolites et de basaltes dans la région d'Ali-Sabieh. Leur qualité en autorise l'utilisation dans la production de briques et de tuiles. Un projet de construction d'une briqueterie industrielle a été présentée à la Conférence de donateurs de 1983, mais, faute d'une proposition de financement, il a été abandonné depuis. Le marché est pour l'instant approvisionné par une briqueterie artisanale construite en 1986.

Calcaire. Des gisements de calcaire susceptibles d'être exploités pour la fabrication de ciment ont été trouvés à Boholaley, près d'Ali-Sabieh. On estime que ces réserves sont suffisantes pour alimenter une cimenterie produisant 300 tonnes de ciment par an pendant 80 ans. Bien que plusieurs donateurs aient manifesté un certain intérêt pour le projet de cimenterie présenté à la Conférence de 1983, ce projet a été abandonné entre temps au vu des conclusions peu encourageantes des études de marché et des études techniques.

Diatomites. Les diatomites sont formées des parois siliceuses d'algues unicellulaires du phylum Bacilariophyta. Ce sont des roches inertes, légères, poreuses et de couleur claire; ces caractéristiques en font des filtres parfaits, soit à l'état naturel, soit après traitement thermique à très haute température visant à éliminer les impuretés. Elles sont en outre utilisées pour la fabrication de pesticides, d'explosifs, de matières plastiques et de vernis, et comme matériau d'isolation. Pour la plupart des utilisations industrielles, les diatomites doivent être pures, ou du moins être faiblement contaminées par des éléments réactifs.

Trois gisements de diatomites ont été repérés dans la région du lac Assal. Il y a en outre deux gisements stratifiés à Karkerou, dont l'un de cinq mètres d'épaisseur, séparés par une couche d'argile et de tuf. Malheureusement, les couches sont contaminées par des argiles et fissurées. Non loin de là, à Tikible, les gisements repérés sont moins contaminés tandis qu'à Dybye, on estime que les couches découvertes sont pures et uniformes. Un autre gisement de diatomite a été trouvé près de Hanlé.

Aucune étude détaillée de laboratoire ou géologique n'a été entreprise pour déterminer la quantité et la qualité de ces réserves. Toutefois, deux sociétés saoudiennes - la Rahbani Enterprises et la International Resource Development Company - ont manifesté un intérêt pour l'exploitation des gisements situés autour du lac Assal en vue d'une utilisation dans la raffinerie de pétrole en projet. Ces compagnies négocient les conditions d'un accord avec l'Etat au terme duquel elles pourraient bénéficier de droits d'exclusivité.

Eau

Selon une estimation de l'Office national des eaux de Djibouti (ONED), le débit maximum potentiel des nappes phréatiques du pays, seules sources sûres d'eau, serait de 50 000 m³ par jour. Toutefois, les caractéristiques de ces nappes phréatiques - perméabilité, piézométrie, réserves et rythme de reconstitution - sont mal connues.

A l'heure actuelle, la ville de Djibouti est alimentée par 29 puits situés entre la ville et la frontière somalienne et dont le débit est voisin de 29 000 m³ par jour et atteint 30 000 m³ après les pluies. En 1986, la consommation était en moyenne de 22 300 m³ par jour. Elle devrait atteindre 40 000 m³ en 1990, au taux actuel de croissance de la demande. On a émis des doutes quant à la capacité des nappes phréatiques à satisfaire une telle demande. L'un des avantages cités à propos de l'implantation d'une nouvelle zone industrielle au nord de la ville est qu'à long terme elle entraînerait une moindre ponction sur les puits situés au sud de la ville.

En dehors de la ville de Djibouti, les villes d'Arta, de Oueah, d'Ali-Sabieh, d'Obock, de Dikhil et de Tadjourah sont alimentées par des puits locaux et ont des réseaux d'adduction d'eau. En 1986, la production pour ces villes atteignait 3 060 m³ par jour et la consommation 2 550 m³ par jour. La consommation a baissé de 18 pour cent depuis 1983, mais cette tendance semble s'être stabilisée. Dans les zones rurales, l'eau a toujours été tirée de puits peu profonds qui donnent une eau généralement de mauvaise qualité et peu sûre. Depuis l'indépendance, 64 nouveaux puits ont été creusés en zone rurale et d'autres sont en projet. On considère que des ressources en eau sûre sont indispensables à la santé de la population rurale et à la sécurité des troupeaux des nomades.

Le secteur industriel consomme une petite fraction de la production totale, même si l'usine d'embouteillage d'eau et la laiterie comptent parmi les plus gros consommateurs individuels. La structure des prix - qui vont de 62 francs djiboutiens le mètre cube, pour ceux qui consomment de 0 à 60 m³ par jour, à 124 francs djiboutiens le mètre cube, pour ceux qui consomment plus de 120 m³ par jour - est conçue pour prévenir le gaspillage. Il s'agit toutefois d'un système peu nuancé qui pénalise les gros consommateurs du secteur industriel. En outre, la répartition et la qualité des ressources en eau ne sont pas pleinement adaptées aux besoins du développement industriel. L'absence d'une nappe phréatique de taille suffisante dans la région d'Ali-Sabieh, à proximité des gisements de calcaire, par exemple, est un obstacle de taille à la création d'une cimenterie. De la même manière, la salinité de la plupart des nappes phréatiques, dont la teneur en sel peut aller jusqu'à 600 mg par litre, est trop élevée pour l'industrie alimentaire. Tant la laiterie que l'usine d'embouteillage de boissons non alcoolisées doivent faire appel à des équipements coûteux de désalinisation.

L'insuffisance des données sur la qualité de l'eau et les réserves en eau empêche la mise en place d'une stratégie globale d'utilisation de l'eau, applicable aux ménages, aux entreprises et aux agriculteurs. Etant donné la pénurie des ressources hydriques, une telle stratégie pourrait être considérée comme prioritaire.

Gypse. Un gisement de gypse et d'anhydrite gypseux d'une épaisseur de 20 à 30 mètres a été découvert en bordure du lac Assal. Des gisements plus petits ont été découverts dans la région d'Ali-Sabieh et dans la plaine de Gobaad mais, selon toute vraisemblance, ils ne sont pas exploitables.

Le gypse est transformé en plâtre par traitement thermique qui élimine l'eau de cristallisation. Le plâtre est un matériau important dans l'industrie du bâtiment et pour la production de moules pour céramiques, pour la sidérurgie et pour la traumatologie. Le gypse est aussi utilisé dans la fabrication du ciment Portland, où il représente environ 4 pour cent du poids du produit fini; il est aussi utilisé comme engrais sur les sols salins.

Les techniques d'extraction sont maîtrisées. Aussi la viabilité de l'exploitation dépendra-t-elle des données géologiques, de la taille des réserves prouvées et de l'existence de marchés pour les produits finis. Le projet d'implantation d'une cimenterie présenté lors de la Conférence de donateurs de 1983 a déjà été abandonné. Les coûts élevés de l'énergie compromettraient la viabilité économique d'une grande installation industrielle. La création d'une petite installation de production de plâtre mériterait toutefois d'être envisagée.

Perlite. La perlite est un minéral vitreux formé par le refroidissement rapide de lave visqueuse; on la trouve dans le massif volcanique d'Egerleta, près de Goubeto. On peut l'exploiter commercialement en la broyant et en la chauffant rapidement afin d'en extraire l'eau, ce qui provoque une expansion de la roche, qui peut alors atteindre 20 fois son volume original. Dans cet état, la roche est poreuse et légère et peut être utilisée comme produit de remplacement du sable ou comme matériau d'isolation ou de filtration.

La perlite a suscité un certain intérêt en tant que matériau de construction potentiel en raison de ses propriétés isolantes. Grâce à l'assistance des donateurs de 1983 financée par la France, les pouvoirs publics ont pensé que la perlite pourrait être exportée vers le Moyen-Orient et utilisée pour des projets locaux de construction. La Rahbani Enterprises et la International Resource Development Company et les pouvoirs publics négocient les droits d'exploitation dans le but d'utiliser la perlite dans la raffinerie de pétrole en projet. Toutefois, étant donné la forte consommation d'énergie qu'exige la transformation industrielle de la perlite, on craint que les coûts de l'énergie à Djibouti ne soient prohibitifs.

Pierre ponce. La pierre ponce, qui est elle aussi une roche pyroclastique, est formée par le refroidissement rapide de la lave en fusion. C'est une roche légère et néanmoins résistante qui peut être utilisée comme matériau abrasif et comme matériau de construction. On trouve des gisements de pierre ponce près d'Ali-Sabieh et dans le nord du pays. La faisabilité de l'exploitation de ces gisements pour la production de matériaux de construction est actuellement étudiée par l'ISERST.

Sel. On extrait le sel du lac Assal depuis des millénaires pour la consommation domestique, mais aucune exploitation industrielle n'a jamais été tentée. La société japonaise Mitsubishi avait proposé la création d'une mine de sel à la fin des années 60, mais elle a renoncé à son projet au profit d'un site australien (voir la section 3.3). Les gisements de sel situés autour et sous le lac auraient jusqu'à 60 mètres d'épaisseur et couvriraient une superficie de 64 km²; les eaux du lac, couvrant 52 km² et d'une profondeur maximum de 40 mètres, ont une concentration de sel qui va de 340 g à 390 g par litre. Ces réserves sont reconstituées à un rythme que l'on estime à 6 millions de tonnes de sel par an apportées par l'Awash.

On trouve au tableau 5.4 le détail de la composition du sel des eaux du lac. Quatre des composants ont un potentiel commercial : le chlorure de sodium, communément utilisé pour la consommation et pour la production industrielle des organochlorés; le chlorure de potassium utilisé pour la fabrication d'engrais;

le chlorure de magnésium pour la production de magnésium et le bromure de sodium pour la production de brome. La concentration de chlorure de magnésium est plus forte que dans les lacs salés américains où l'on exploite le sel commercialement.

Tableau 5.4 : Composition du sel des eaux du lac Assal, 1985
(en grammes par litre)

Sel	Poids
Chlorure de sodium (NaCl)	251
Chlorure de potasse (KCl)	10
Bromure de sodium (NaBr)	30
Chlorure de magnésium (MgCl)	48
Sulfate de calcium (CaSO4)	4
Oxyde de silicium (SiO4)	traces
Teneur totale en sel	343

Source : Walid Sharif, UNIDO Technical Report, (RP/DJI/85/001/11-01).

Ces ressources peuvent être exploitées par extraction minière, ce qui se fait depuis très longtemps au niveau artisanal, ou par évaporation de la saumure extraite du lac. Ces deux méthodes justifient la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique. La méthode de l'évaporation a déjà été utilisée à Djibouti pour la production de sel de mer. Une entreprise française a exploité quelques centaines d'hectares de bassins d'évaporation et sa production a culminé à 70 000 tonnes par an. Cette entreprise a fermé ses portes en 1953 à la suite d'une chute brutale du prix du sel.

5.4 Ressources énergétiques

Pétrole

Les produits pétroliers importés sont la source de la quasi-totalité de l'énergie produite à Djibouti et représentaient près de 10 pour cent des importations totales en 1985 (voir le tableau A-7 en annexe). Dans le passé, Djibouti a acheté certains de ses produits pétroliers sur la base de tarifs de faveur. Un tel mécanisme a pour effet d'atténuer les incidences des fluctuations des prix pétroliers. Toutefois, si la valeur des importations pétrolières en pourcentage des importations totales a généralement augmenté ces dernières années, les importations totales ayant chuté, le coût des importations pétrolières a légèrement baissé depuis 1982, année où il avait atteint son niveau le plus élevé.

Le secteur des transports est le principal consommateur de pétrole, l'industrie ne représentant que 1,9 pour cent de la consommation totale de pétrole (tableau 5.5). En consommation énergétique totale par utilisation finale, la part de l'industrie s'élève à 2,2 pour cent. Là aussi, le secteur des transports est le secteur qui consomme le plus de pétrole.

En 1988, deux sociétés saoudiennes, la Rahbani Enterprises et la International Resources Development Company, ont signé un accord avec l'Etat djiboutien

créant une société à responsabilité limitée, la Société arabe et internationale de la raffinerie de Djibouti (SAIRD), chargée de construire et d'exploiter une raffinerie de pétrole à Djibouti. Cette raffinerie a une capacité projetée de 100 000 barils par jour, c'est-à-dire 20 fois la consommation quotidienne de Djibouti. Les promoteurs de cette raffinerie, qui sont spécialisés dans le commerce des produits pétroliers, ont clairement misé sur des débouchés internationaux. Ce projet, dont le coût est estimé à 40 millions de dollars, est actuellement à l'examen; cet examen ayant en particulier pour objet de déterminer l'effet qu'aura le projet sur la balance des paiements de Djibouti.

**Tableau 5.5 : Consommation énergétique et ventilation
par secteur, 1986**
(en milliers de tonnes équivalent pétrole)

Secteur	Produits pétroliers	Electricité	Produits du bois	Total
Transformation	<u>259,0</u>	<u>19,0</u>	<u>51,0</u>	<u>329,0</u>
Réchauds à charbon de bois	-	-	51,0	51,0
Electricité	259,0	19,0	-	278,0
Utilisation	<u>511,0</u>	<u>81,0</u>	<u>79,0</u>	<u>671,0</u>
Particuliers	51,0	28,0	79,0	158,0
Commerce et administration	2,5	32,0	-	34,5
Industrie	10,0	5,0	-	15,0
Transports routiers	138,0	-	-	138,0
Transports ferroviaires	6,5	-	-	6,5
Transports maritimes	138,5	-	-	138,5
Transports aériens	131,0	-	-	131,0
Pompage de l'eau	1,0	3,0	-	4,0
Militaire	26,5	12,0	-	38,5
Divers	6,0	1,0	-	7,0
Total	<u>770,0</u>	<u>100,0</u>	<u>130,0</u>	<u>1 000,0</u>

Source : DINAS, Annuaire statistique, 1986.

La SAIRD doit en outre se lancer dans la prospection pétrolière. Aucun gisement de pétrole n'a encore été trouvé, mais la découverte de petits gisements dans l'Ogaden et de grands champs pétrolifères de l'autre côté de la mer Rouge en République arabe du Yémen ont suscité certains espoirs. Le projet de raffinerie de pétrole, toutefois, semble miser sur la construction d'un oléoduc à partir de la République arabe du Yémen et sur la transformation de Djibouti en terminal pétrolier qui desservirait les pays voisins.

Electricité

L'électricité ne représente que 12 pour cent de la consommation énergétique finale selon l'étude réalisée en 1983 par l'ISERST; elle se situait à 16,7 pour cent en 1987 selon une estimation des pouvoirs publics. Le principal producteur est l'Electricité de Djibouti (EDJ), mais la plupart des entreprises industrielles ont des groupes électrogènes de secours et certaines entreprises ne sont pas encore raccordées au réseau.

La ville de Djibouti est alimentée par deux centrales situées au même endroit : Boulaos I dotée de huit générateurs à pétrole et Boulaos II dotée de quatre générateurs, dont deux installés en 1988. En 1987, la capacité nominale était de 74,5 MW et la capacité effective de 62,9 MW. La capacité devait être portée à 85,5 MW à la fin de 1988. Les villes de Tadjourah, Dikhil, Obock et Ali-Sabieh sont équipées de centrales plus petites d'une capacité totale de 3,21 MW. La production totale d'électricité a atteint 173 millions de kWh en 1987, avec une puissance de crête de 33,4 MW en septembre, pendant la saison chaude.

La consommation d'électricité de la ville de Djibouti a atteint 143 millions de kWh en 1987, dont la moitié a été fournie à basse tension (220 - 380 V) et l'autre moitié à moyenne et haute tension (20 kV). Le pays compte 19 761 utilisateurs, 18 182 dans la ville de Djibouti, dont seulement 436 qui utilisent de l'électricité à moyenne ou haute tension. Les estimations relatives à la répartition sectorielle de la consommation électrique varient considérablement, mais elles indiquent toutes que l'industrie absorbe moins de 10 pour cent de la consommation électrique totale. Selon l'ISERST, l'industrie et l'agriculture ne représentaient que 4,4 pour cent de l'électricité fournie par l'EDD en 1985, le secteur des services 48,8 pour cent et les particuliers 46,8 pour cent.^{1/}

L'ISERST a élaboré deux scénarios de croissance de la demande,^{2/} prévoyant tous deux que c'est dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture que la demande progressera le plus rapidement. Le scénario bas prévoit une demande de 195 millions de kWh en 1995 et de 235,6 millions de kWh en l'an 2000, l'industrie et l'agriculture représentant 5,5 pour cent de la consommation totale à cette date. Le scénario de "croissance" prévoit une demande de 225 millions de kWh en 1995 et de 309,4 millions de kWh en l'an 2000, l'industrie et l'agriculture représentant 8,5 pour cent de la consommation totale à la fin du siècle.

Si l'on s'en tient à ces prévisions et étant donné que la centrale existante doit cesser son activité, de nouvelles installations devront être construites en 1992 ou 1993. Pour pouvoir faire face à cette demande, on a proposé quatre solutions. Premièrement, l'exploitation des ressources géothermiques du lac Assal où pourrait être installée une centrale de 20 ou 10 MW. La prospection a commencé mais, pour l'instant, aucun puits sûr produisant suffisamment de chaleur et de contrepression de vapeur n'a encore été trouvé. Selon une étude de préfaisabilité, achevée en novembre 1987, les coûts de production d'énergie seraient inférieurs à ceux d'une centrale thermique équivalente fonctionnant au pétrole.^{3/} Deuxièmement, les pouvoirs publics envisagent, en complément à la mise en valeur des ressources géothermiques, de se raccorder au réseau éthiopien afin de distribuer de l'électricité produite par des centrales hydro-électriques pendant les mois d'été - à la fois période de pointe de la consommation à Djibouti et période pendant laquelle la capacité hydro-électrique de l'Ethiopie culmine.^{4/} La viabilité de cette proposition dépend en dernière analyse de la

1/ ISERST, Plan énergétique national, 1986, p. 42 à 46.

2/ Ibid.

3/ EDD, Analyse économique du projet d'énergie géothermique de Djibouti, décembre 1987, p. 13 et annexes.

4/ Canadian International Development Agency and Ministère français de la Coopération, Ethiopia-Djibouti Interconnector Study, Reconnaissance Report, juin 1988.

compétitivité des tarifs éthiopiens par rapport aux coûts de production djiboutiens car, pour des raisons de sécurité, Djibouti devra installer une capacité de production suffisante pour faire face à la pointe de consommation estivale. Troisièmement, étant donné l'ampleur limitée de l'exploitation géothermique envisagée, l'EDD devra mettre en place une capacité de production d'électricité à partir du pétrole de l'ordre de 60 MW. Enfin, les pouvoirs publics ont entrepris des recherches sur l'énergie solaire et sur la maîtrise de l'énergie.

Du point de vue de l'industrie, la seule contrainte qu'exercera l'énergie électrique sur le développement sera liée au prix auquel elle sera facturée. Les études de préfaisabilité relatives à l'exploitation géothermique et au raccordement au réseau éthiopien prévoient une petite réduction du prix de l'électricité. Toutefois, aucun de ces projets n'a été entièrement chiffré et, dans un avenir proche du moins, aucune réduction sensible du prix de l'électricité n'est à attendre car elle continuera à être produite dans des centrales utilisant le pétrole.

5.5 Transports et télécommunications

Les pouvoirs publics ont privilégié le développement des infrastructures. Les transports et les communications ont bénéficié d'un financement de 220 millions de dollars, soit près de la moitié du programme d'investissement, pendant les dix premières années qui ont suivi l'indépendance.

Réseau routier

A la mi-1986, le réseau routier se composait de 281 km de routes goudronnées, dont la plupart partaient de la capitale, et de 2 624 km de routes non goudronnées. Le nord du pays était isolé, la circulation se faisant par ferry de Djibouti à Tadjourah et Obock. Depuis qu'a été achevée la route de l'Unité entre Tadjourah et la ville de Djibouti, en juin 1988, les communications se sont sensiblement améliorées. Les liaisons routières avec l'Ethiopie et la Somalie restent médiocres, mais une route goudronnée menant à Loyada, à la frontière somalienne, et pouvant ultérieurement être prolongée jusqu'à Berbera et Hargeisa, est en construction.

Réseau ferré

La voie de chemin de fer reliant le port de Djibouti à Addis-Abeba, achevée en 1917, est en mauvais état comme en témoignent les déraillements de 1985 et 1987. La lenteur de la circulation sur cette ligne explique, partiellement, qu'on lui préfère de plus en plus la liaison routière Addis-Abeba-Assab. L'amélioration d'un court tronçon situé à l'ouest de Dire Dawa et l'achat de nouveau matériel roulant sont en cours, grâce à un financement de la Communauté européenne, mais cette liaison ferroviaire a en fait besoin d'être entièrement remise en état. Le Chemin de fer djibouto-éthiopien (CDF) - société qui appartient à l'Etat éthiopien et à l'Etat djiboutien - a sollicité un financement de 250 millions de dollars pour couvrir le coût de la remise en état. La Communauté européenne, la France, l'Italie, et le Royaume-Uni ont manifesté un certain intérêt pour ce projet.

Port

La République de Djibouti, qui jouit d'un emplacement stratégique à l'entrée de la mer Rouge, est un important centre d'avitaillement et de soutage pour la navigation militaire et commerciale, et sert d'entrepôt à l'Ethiopie. Les installations portuaires se composent d'un terminal routier, d'un terminal à conteneurs dont la construction s'est achevée en 1985 et d'une capacité de

25 conteneurs à l'heure; le port compte 2 500 mètres de quais et est doté d'une capacité totale d'entreposage de 37 600 m². En 1988, le Fonds de développement économique koweïtien a accordé un prêt de 9,6 millions de dollars pour l'agrandissement du terminal à conteneurs et des installations de réparation navale. Le port fonctionne bien et la durée moyenne de rotation est courte.

Transports aériens

La République de Djibouti est desservie par l'aéroport international d'Ambouli; il y a en outre des pistes d'atterrissage à Obock et Tadjourah. En 1986, le nombre des vols civils était de 5 911, soit 298 416 passagers (dont 60 pour cent en transit) et 8 589 tonnes de fret et de courrier. Depuis l'indépendance, le trafic de transit n'a pas cessé de progresser, ce qui introduit un certain élément d'insécurité dans le développement de l'aéroport. Les tarifs élevés qui y sont pratiqués ont poussé certaines compagnies aériennes à faire escale dans d'autres pays d'Afrique de l'Est et la mise en service d'une nouvelle génération d'avions long courrier devrait supprimer l'escale pour une fraction importante des vols Paris-La Réunion. Les pouvoirs publics ont néanmoins présenté des projets ambitieux de modernisation à des donateurs potentiels. Ces projets prévoient la rénovation de l'aérogare, le renforcement de la piste et des aires de stationnement et la modernisation du matériel de navigation. Au début de 1988, le projet a été ramené à 14 millions de dollars alors qu'il était initialement de 21,5 millions de dollars. Le Saudi Fund for Development, le Abu Dhabi Fund for Economic Development et le Kuwait Fund for Economic Development doivent financer ce projet.

Télécommunications

Un nouveau central téléphonique international et une liaison radio téléphonique avec l'Arabie saoudite et la République arabe du Yémen ont été installés en 1985. Djibouti dispose désormais de moyens de télécommunications internationales efficaces (téléphone, télex et télécopie). Les liaisons avec l'Europe sont assurées par un câble sous-marin. En 1987, on a dénombré 3 millions d'appels internationaux.

En 1987, il y avait 4 452 abonnés au téléphone; en 1986, 23 pour cent de plus qu'en 1983. Le nombre des appels locaux a augmenté de 450 pour cent au cours de cette même période pour atteindre 22,5 millions en 1987. Un nouveau central numérique, d'une capacité de 7 500 lignes, sera installé à la fin de 1989 pour faire face à la croissance de la demande. Le financement est assuré par la CCCE.

5.6 Le rôle de la coopération technique dans l'industrialisation

Djibouti est fortement tributaire de l'aide extérieure. Les principaux bénéficiaires de cette aide ont été les infrastructures, en particulier les infrastructures de transport et de communication. Jusqu'à la mi-1987, Djibouti a reçu près de 570 millions de dollars d'aide extérieure, dont 220 millions ont été consacrés au développement des transports et des communications, 60 millions au réseau électrique et 50 millions au secteur primaire. La part de l'assistance technique qui est revenue à l'industrie était relativement faible. En 1985, elle ne représentait que 0,1 pour cent du budget total de l'assistance technique. L'assistance technique au secteur industriel s'est souvent présentée sous la forme de contrats à court terme, pour des missions visant à régler certains problèmes d'encadrement et certains problèmes techniques touchant les entreprises publiques et les méthodes de planification. Ces missions n'ont eu qu'un impact minime sur la formation de cadres et de techniciens.

Jusqu'à présent, l'assistance technique à l'industrie s'est résumée au détachement d'un conseiller technique français au Ministère de l'industrie, de trois techniciens à l'OWED et de dix techniciens à l'EDD. On trouvera à l'annexe D la liste des projets de coopération technique de l'ONUDI.

On s'oriente vers une coopération à long terme comme l'attestent les quatre projets d'assistance technique définis en 1988 :

1. Assistance technique pendant la phase de démarrage de la fabrique d'aliments pour animaux (Danemark).
2. Assistance en matière de gestion à la société Djibouti Editions Diffusion, visant à essayer de régler les problèmes financiers de cette société (FAC).
3. Assistance technique à la Laiterie de Djibouti pour la maintenance et la réparation des installations (FAC).
4. Assistance technique au Ministère de l'industrie pour la création d'un service de promotion industrielle (ONUDI).

Chacun de ces projets a pour objet la formation du personnel des sociétés ou des agents des ministères qui, à long terme, seront amenés à remplacer le personnel technique d'assistance. Les pouvoirs publics souhaitent vivement que les organismes donateurs continuent d'apporter une aide sous cette forme car elle permet de transférer les compétences du personnel expatrié au personnel local (Article 39, Loi N° 251/AN/82), en particulier lors du lancement de nouvelles entreprises industrielles.

La nécessité de favoriser l'industrialisation est d'autant plus impérieuse que la population active s'accroît rapidement. La diversification économique par l'industrialisation s'impose si l'on veut réduire la dépendance de Djibouti vis-à-vis du secteur des services afin de stimuler la croissance et de développer l'emploi.

La position stratégique qu'occupe Djibouti sur la mer Rouge et l'étroitesse des liens culturels et politiques avec les pays arabes laissent entrevoir un marché d'exportation potentiel. Ces pays sont fortement tributaires de l'importation de produits manufacturés. On pourrait conclure des accords commerciaux avec l'OADI en vue de promouvoir l'activité manufacturière à Djibouti.

A N N E X E A
TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau A-1 : Budget de l'Etat, 1978-1988
(années sélectionnées)
(en millions de francs djiboutiens)

	1978	1980	1982	1984	1986	1987	1988 ^{a/}
Compte courant							
Revenus	9 138	15 774	19 746	19 338	19 100	20 714	21 717
dont, en pourcentage :							
Impôts directs	21	20	19	21	23	24	23
Impôts indirects	71	67	65	67	66	65	65
Non fiscaux	8	13	16	12	11	11	12
Changement moyen (en pourcentage) ^{b/}		+28	+8	+3	-8	+8	+4
Dépenses	11 366	14 870	19 804	20 033	21 439	21 363	22 359
dont, en pourcentage :							
Traitements	62	60	55	60	60	61	60
Biens et services	34	34	34	30	31	29	29
Divers	4	4	11	10	9	10	11
Changement annuel (en pourcentage) ^{b/}		+8	+13	+0,5	+2	-0,4	+5
Solde	-2 228	+904	-58	-645	-2 334	-649	-642
Compte de capital							
Revenus	6 562	5 408	3 324	1 844	1 585	1 490	1 550
dont, en pourcentage :							
Forces armées nationales	55	78	0	0	0	0	0
Appui budgétaire	22	4	80	80	98	94	90
Divers	23	18	20	20	2	6	10
Changement annuel (en pourcentage) ^{b/}		+7	-51	-25	-19	-6	+2
Dépenses	2 562	2 478	5 595	2 743	553	841	907
dont, en pourcentage :							
Formation de capital fixe	92	85	94	89	100	100	100
Divers	8	15	6	11	0	0	0
Changement annuel (en pourcentage) ^{b/}		-9	+16	-50	-80	+52	+8
Solde	+4 275	+2 930	-2 277	-899	+1 032	+649	+643

Source : Ministère des finances et de l'économie nationale, Le budget de l'Etat, Exercice 1988 et Exercice 1987.

a/ Projeté.

b/ Croissance annuelle par rapport à l'année précédente

**Tableau A-2 : Projections relatives à la balance
des paiements, 1987-1991
(en millions de francs djiboutiens)**

	1987	1988	1989	1990	1991
Exportations (f.o.b.)	17 656	18 327	19 024	19 747	20 500
Importations (f.o.b.)	-34 804	-35 436	-36 538	-37 470	-38 856
Solde de la balance commerciale	-17 148	-17 109	-17 334	-17 722	-18 356
Services (total net)	3 657	3 794	3 942	4 093	4 239
Intérêts	-592	-674	-705	-711	-687
Fret, assurance	-6 142	-6 253	-6 416	-6 612	-6 847
Autres transports	2 999	3 059	3 120	3 182	3 246
Achats par non résidents	6 120	6 356	6 620	6 885	7 160
Divers	1 272	1 297	1 323	1 350	1 377
Balance des biens et services	-13 490	-13 315	-13 392	-13 629	-14 117
Transferts sans contrepartie	3 135	3 000	2 879	2 770	2 672
dont :					
officiels	3 150	3 015	2 894	2 785	2 687
privés	-15	-15	-15	-15	-15
Balance des paiements courants	-10 355	-10 315	-10 513	-10 859	-11 466
Mouvement de capitaux	7 703	5 851	4 298	3 097	2 615
Balance totale	-2 653	-4 465	-6 216	-7 763	-8 831
Service de la dette	2 149	2 337	2 668	2 879	2 810

Source : Fonds monétaire international cité dans Indian Ocean Newsletter Special Report, "Djibouti Financial Problems Loom", 1986.

Tableau A-3 : Répartition géographique des échanges, 1982-1986
(en millions de dollars)

	1982	1983	1984	1985	1986
Exportations					
Somalie	13,1	13,1	14,4	14,4	15,1
République arabe du Yémen	5,0	10,2	11,2	11,2	11,8
Yémen démocratique	7,8	7,9	8,6	8,6	9,0
Ethiopie	1,3	4,3	1,8	1,8	1,9
Arabie saoudite	1,5	0,8	2,1	1,8	1,4
Seychelles	3,4	1,3	5,2	1,2	1,3
Italie	0,4	6,9	4,7	0,8	1,1
France	0,2	0,7	0,2	0,1	0,8
Importations					
France	72,1	77,4	77,1	67,5	54,5
Bahreïn	37,5	47,3	40,7	40,7	42,7
Ethiopie	41,2	34,8	31,8	31,8	33,4
Japon	27,4	23,5	24,3	22,3	23,0
Royaume-Uni	12,5	12,8	13,1	28,7	19,7
Italie	13,3	12,7	22,7	32,4	18,7
République de Corée	8,5	10,0	7,9	11,0	16,4

Source : FMI, Direction of Trade Statistics (Edition de 1987).

Note : Ces statistiques sont fondées sur les statistiques commerciales publiées par les partenaires commerciaux de Djibouti et ne correspondent pas aux statistiques provenant de sources officielles.

Tableau A-4 : Salaires mensuels moyens dans certains secteurs industriels en 1987

Sous-secteur	Francs djiboutiens	Dollars E.U.
Industrie alimentaire	67 250	375
Menuiserie	39 078	217
Joail'erie	37 000	206
Boulangerie	46 937	262
Imprimerie	61 996	304
Travaux publics	61 996	345
Activités portuaires	80 677	450
Chemins de fer	59 552	332
Moyenne pour tous les secteurs	57 317	319

Source : Caisse de prestations sociales.

Tableau A-5 : Tarifs d'électricité pour la ville de Djibouti, 1988

Type d'utilisation	Capacité	Tarif fixe	Tarif dégressif/unité			
			1	2	3	4
Domestique "social"	1kVA	360	29	26		
Domestique	3kVA	560	37	35		
	6kVA	630	37	35		
	9kVA	770	37	35		
Non domestique	jusqu'à 36kVA	350	46			
	plus de 36kVA	38 x kVA	46			
Dégressif I	jusqu'à 10kVA	300	46	42	37	43
	plus de 10kVA	800 x kVA -10	46	42	37	43
Dégressif II	jusqu'à 10kW	300	46	42	37	43
	plus de 10kW	1000 x kW -8	46	42	37	43
Chantiers de construction	jusqu'à 18kVA	5 000	46			
	18 à 36kVA	10 000	46			
	36 à 100kVA	350 x kVA	46			
	plus de 100kVA	contrat	46			

Définition du tarif dégressif :

Domestique kWh	1kVA	90	reste		
	3kVA	105	reste		
	6kVA	120	reste		
	9kVA	135	reste		
Non domestique kWh		Total			
Dégressif I	kWh x kVA	75	90	100	reste
Dégressif II	kWh x kVA	95	110	120	reste

Sourc : Loi N° 83-0208, tarification simplifiée et présentée sous forme de tableau.

Tableau A-6 : Principales importations alimentaires par origine, 1985

Denrées	millions de francs djiboutiens	Tonnes	Principaux pays d'origine
Légumes	382	8 423	Ethiopie, France
Fruits	324	5 675	Ethiopie, France
Riz	1 715	39 193	Thaïlande, Etats-Unis d'Amérique
Sorgho	93	1 620	Inde, Australie
Farine de blé	670	15 020	France, République fédérale d'Allemagne
Pâtes	363	3 797	Italie, Pays-Bas
Huiles végétales	564	3 785	Singapour, Pays-Bas
Oeufs	91	353	France, Pays-Bas
Sucre (raffiné)	505	13 334	Ethiopie, France
Viande	412	856	France, Pays-Bas
Lait (frais, en poudre, UHT)	821	3 927	Pays-Bas, France
Poissons et crustacés	32	56	France, Italie

Source : DINAS, Annuaire statistique, 1986, p. 105.

Tableau A-7 : Importations de produits pétroliers en
pourcentage des importations totales, 1980-1985
(en millions de francs djiboutiens)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Importations pétrolières	2 661	3 260	3 864	3 708	3 423	3 507
Importations totales	37 920	39 825	40 197	39 307	39 425	35 670
Produits pétroliers en pourcentage des importations totales	7,0	8,2	9,6	9,4	8,7	9,8

Source : DINAS.

Tableau A-8 : Importations de produits pétroliers par origine, 1985

Produits	millions de francs djiboutiens	Tonnes	Principaux pays d'origine
Huile de paraffine	579	11 717	Arabie saoudite, Bahreïn
Gazole	843	18 836	Bahreïn, Arabie saoudite
Fioul	1 136	30 409	Bahreïn
Essence (super)	373	7 182	Arabie saoudite, Bahreïn
Essence (ordinaire)	166	3 162	Bahreïn, Arabie saoudite
Butane	44	416	Emirats arabes unis
Autres produits	366		
Total		3 507	

Source : DINAS.

A N N E X E B

**PROJETS DE COOPERATION TECHNIQUE
DE L'ONUDI EXECUTES, OPERATIONNELS ET/OU APPROUVES**

Annexe B - Projets de coopération technique de l'ONUDI
exécutés, opérationnels et/ou approuvés

I. Projets exécutés

République de Djibouti

depuis 1972

<u>Responsable de l'appui au projet</u>	<u>Code alloc. budgétaire</u>	<u>Numéro du projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>
IO/IIS/IMR	J12206	SI/DJI/86/851	Consultant in dairy plant management and marketing
IO/IIS/PLAN	31.2.A	RP/DJI/85/001	Assistance for the prep- aration of an industrial programme (prolongé par XP/DJI/85/001)
IO/IIS/PLAN	J12413	XP/DJI/85/001	Assistance for the preparation of an industrial programme (ex RP/DJI/85/001)
IO/T/AGRO	J13104	SI/DJI/86/850	Assistance in preventing environmental degradation from the wet-blue tannery project
IO/T/ENG	J13312	US/DJI/86/021	Preparatory assistance to identify problems at Tadjourah Mineral Water Plant (ex XP/DJI/86/035)
IO/SD/FEAS	31.6.A	SI/DJI/79/801	Formulation de l'assistance au secteur industriel
IO/SD/FEAS	31.6.A	SI/DJI/80/801	Unité d'études industriel- les
IO/SD/FEAS	J12516	DP/DJI/84/003	Etude de faisabilité pour l'établissement d'une usine de fabrication de biscuits et de pâtes alimentaires

II - Projets opérationnels et/ou approuvés

République de Djibouti

<u>Responsable de l'appui au projet</u>	<u>Code alloc. budgétaire</u>	<u>Numéro du projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>
IO/SD/FEAS	J14102	DP/DJI/86/014*	Renforcement du développe- ment et de la promotion industrielle

* Projet à grande échelle (= budget minimum de 150 000 dollars).

** Budget total d'au moins 1 million de dollars.

R E F E R E N C E S

- Agence de coopération culturelle et technique, Ababacar Dia, L'artisanat en République de Djibouti pour un plan de développement économique et social, novembre 1987, 68 pages.
- Ambassade de France en République de Djibouti (Mission de coopération et d'action culturelle), Interventions à Djibouti de 1983 à 1987, 1987.
- Banque mondiale, Economic Situation and Prospects of Djibouti, Rapport N° 4692-DJI, 19 octobre 1984, 125 pages.
- Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1988.
- Canadian International Development Agency and Ministère de la coopération, Ethiopia-Djibouti Interconnector Study. Reconnaissance Report, juin 1988.
- Centre national d'études industrielles (Tunis), Note de synthèse sur l'étude de conservation du poisson et des fruits de mer en République de Djibouti, juillet 1986, 8 pages.
- Centre de développement industriel des pays arabes, Rapport de mission à Djibouti. (Industrie de produits pharmaceutiques), 1979, 7 pages et annexes.
- DINAS, Annuaire statistique, 1983 à 1986.
- Economist Intelligence Unit, Ethiopia, Somalia and Djibouti Quarterly Country Reports and Annual Country Profiles, divers numéros.
- EDD, Economic Analysis of Geothermal Power Project in Djibouti, décembre 1987, 13 pages et annexes.
- ISERST, Plan énergétique national, 1986, 379 pages.
- Maurice, P., "Djibouti. Chronique économique et démographique", Annuaire des pays de l'océan Indien, Volume 9, 1982-83, pages 451 à 569.
- Ministère de l'agriculture, Gasc. J., Synthèse des notes et projets relatifs à l'imp'antation d'un salin, janvier 1979, 10 pages.
- Ministère de l'éducation, Table ronde sur la création des petites entreprises 4 mai 1986, 1986, 52 pages.
- Ministère de l'éducation nationale, Etudes pour la réalisation du programme pédagogique et architectural et des études techniques en vue de la création du nouveau lycée d'enseignement professionnel à Djibouti, février 1988, 338 pages.
- Ministère de l'éducation nationale, Projet de plan quinquennal de développement de l'éducation, 1989-1993, février 1989.
- Ministère de l'industrie, Daniel Duet, Etude d'un projet d'investissement concernant une fabrique de glace monobloc en barre, décembre 1983.

- Ministère de l'industrie (Organisation d'études pour le marketing l'engineering et la gestion), Etude de faisabilité d'une usine de biscuits et pâtes alimentaires en République de Djibouti. Projet de rapport définitif. Juillet 1985.
- Ministère de l'industrie, Service du développement industriel, Ali Ahmed Ali, Bilan de la décennie 1977-1987. 31 décembre 1986, 19 pages.
- Ministère de l'industrie, Omar Abdillahi, document présenté à la Conférence sur l'industrialisation des PMA à Bangkok, 14 novembre 1987, 12 pages.
- Oberle, P. et Hugot, P., Histoire de Djibouti des origines à la République, Présence africaine, 1985, 339 pages.
- ONUDI, M. Abdelwahab, Rapport de mission, 27 janvier 1981, 30 pages.
- ONUDI, Dominique Barbier, Le développement industriel en République de Djibouti. Rapport final, 19 février 1982 (SI/DJI/80/801/11-01).
- ONUDI, Walid Sharif, Technical Report, 1986, 45 pages et annexe.
- ONUDI, Pierre A. Rietsch, Rapport final établi pour le Gouvernement de la République de Djibouti au nom de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, juin 1986, 19 pages.
- ONUDI, Michel Cartoir, Identification des actions nécessaires, dans les domaines de la gestion et de la commercialisation, afin d'accroître l'approvisionnement laitier de la population, 4 juillet 1986, 41 pages (SI/DJI/86/051).
- ONUDI, Sangaré, L. et Al-Hafedh, M., Report on the Programming Mission to Djibouti, 20 juillet 1986, 30 pages.
- ONUDI, David Winters, Rapport technique : Assistance à l'industrie du tannage à Djibouti, 1er août 1986 (SI/DJI/86/050).
- ONUDI, Lofti Chakroun, Propositions relatives à la promotion industrielle, mai 1988, 37 pages et annexes.
- Organisation internationale du Travail, Le secteur non structuré à Djibouti, Addis-Abeba 1982, 128 pages.
- Organisation internationale du Travail, Alfonso Conacho Pardo, Rapport de mission à Djibouti (19-24 avril 1986), 1986.
- PNUD, Les problèmes de l'emploi en République de Djibouti, février 1981.
- PNUD, Note du Représentant résident. Programme d'assistance, 1983-1991, 1987, 7 pages.
- PNUD, Belquart D. et Bouchard, C., Djibouti : Politique de l'habitat et de développement urbain. Première phase, mars 1988, 42 pages.
- République de Djibouti, Djibouti, ville et pays en voie de développement, document présenté à la Conférence des donateurs de novembre 1983, Volumes I et II, 207 et 386 pages.

Déjà parus dans la série des études sur le développement industriel :

Indonésie	UNIDO/IS.458	1984
Kenya	UNIDO/IS.459	1984
Argentine	UNIDO/IS.460	1984
Paraguay	UNIDO/IS.461	1984
Uruguay	UNIDO/IS.462	1984
Bangladesh	UNIDO/IS.510	1985
Swaziland	UNIDO/IS.516	1985
Zambie	UNIDO/IS.520	1985
Philippines	UNIDO/IS.527	1985
Pakistan	UNIDO/IS.535	1985
Soudan	UNIDO/IS.541	1985
Malaysie	UNIDO/IS.545	1985
Inde	UNIDO/IS.547	1985
Thaïlande	UNIDO/IS.548	1985
Pérou	UNIDO/IS.552	1985
Nigéria	UNIDO/IS.557	1985
Bolivie	UNIDO/IS.564	1985
Chili	UNIDO/IS.579	1985
République populaire de Chine	UNIDO/IS.582	1985
Bahrein	UNIDO/IS.592	1985
Sri Lanka	UNIDO/IS.613	1986
Cuba	UNIDO/IS.615	1986
Tanzanie	UNIDO/IS.628	1986
Egypte	UNIDO/IS.637	1986
Mali*	UNIDO/IS.640	1986
Zaire*	UNIDO/IS.644	1986
Etats insulaires du Pacifique :		
Papouasie-Nouvelle-Guinée,		
Fidji, Iles Salomon, Samoa,		
Vanuatu, Tonga, Kiribati,		
Micronésie et Micro-Etats	UNIDO/IS.645	1986
Côte d'Ivoire*	PPD.6	1986
Arabie saoudite	PPD.7	1986
Congo*	PPD.10	1986
République centrafricaine*	PPD.11	1986
Colombie	PPD.16	1986
Ghana	PPD.18	1986
République de Corée	PI D.29	1987
Botswana	PPD.37	1987
Région des Caraïbes :	PPD.51	1987
Jamaïque, Trinité-et-Tobago,		
Guyana, Barbade, Antilles		
néerlandaises, Bahamas, Belize,		
Bermudes, Sainte-Lucie,		
Saint-Vincent-et-Grenadines,		
Grenade, Antigua-et-Barbuda,		
Dominique, Saint-Kitt-et-Nevis,		
Iles Caïmanes, Iles Vierges,		
Montserrat, Iles Turques et		
Caïques et Anguilla		

Déjà parus dans la série des études sur le développement industriel :
(suite)

Malawi	PPD.58	1987
Indonésie : "Changing Industrial Priorities"	PPD.60	1987
Zimbabwe	PPD.63	1987
Birmanie : "Transition to agro-based industrial economy"	PPD.65	1987
Jordanie : "Stimulating manufacturing employment and exports"	PPD.67	1987
Libéria : "Resource-based industrialization and rehabilitation"	PPD.74	1988
Qatar : "Towards industrial diversification of an oil-based economy"	PPD.75	1988
Népal : "Industrialization, international linkages and basic needs"	PPD.79	1988
Kenya : "Sustaining industrial growth through restructuring and integration"	PPD.85	1988
Angola : "Stimulating industrial recovery"	PPD/R.15**	1988
Somalie : "Industrial revitalization through privatization"	PPD.91	1988
Philippines : "Sustaining industrial recovery through privatization and foreign investment"	PPD.92/Rev.1	1988
Nigéria : "Industrial restructuring through policy reform"	PPD.100	1988

* Aussi disponible en français.

** Distribution restreinte.